

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
24^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2023-2024

Lundi 16 janvier 2023, à 19h00
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de M. Christophe Schwarb (PLR), président.

Sont présents 36 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Alice Dudle (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretilat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/ Les Vert-e-s), Morgan Paratte (Soc), Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Sylvain Robert-Nicoud (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 4 suppléant-e-s du Conseil général : Mme Solenn Ochsner (VPS/solidaritéS), Mme Marine Mühlethaler (PLR), M. Nicolas Forster (VL), Mme Aurélie Zogg-Brunner (Soc).

Sont excusés 5 membres du Conseil général : M. François Chédel (VPS/solidaritéS), M. Marc-Olivier Sauvain (PLR), Mme Sarah Pearson Perret (VL), Mme Aurélie Widmer (Soc), M. Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s).

Le Conseil communal est représenté par Mme Nicole Baur (VPS) présidente, M. Mauro Moruzzi (VL) vice-président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) et M. Thomas Facchinetti (Soc).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 22^e séance, du lundi 14 novembre 2022, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 23^e séance, du lundi 12 décembre 2022, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Christophe Schwarb** mentionne :

1. Dépôt sur les pupitres du programme annuel 2023 du Musée d'art et d'histoire.

Communiqué de presse

- Du Conseil communal intitulé « LAPS, quand l'art fait irruption dans les rues de Neuchâtel ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 22-021 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat 184 « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements »
- 22-019 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat n° 176 « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine »
- 22-020 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 341 (20-303) « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »
- 22-017 Rapport d'information complémentaire du Conseil communal au Conseil général concernant la motion 299 intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence »
- 22-023 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse au postulat n° 186 de l'ancienne commune de Neuchâtel : « La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? »
- 22-024 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 319 « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom »

B. Autres objets

- 22-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel »
- 22-613 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Les piétons, parents pauvres de la mobilité douce ? »
- 22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »
- 22-615 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Le bruit, ce mal silencieux en quête d'une oreille attentive »
- 22-617 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « À quand des procédures simplifiées pour les installations solaires ? »

- 22-302 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique »
- 22-618 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Feux d'artifices : quel bilan après trois ans ? »
- 22-619 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Les cyclistes sont-ils présumé-e-s « coupables » aux yeux de la sécurité publique ? »
- 22-402 Proposition du Bureau du Conseil général intitulée « Projet d'arrêté – Modification de l'article 85 du règlement général, du 7 juin 2021 »
- 23-601 Interpellation du groupe socialiste intitulée « En démocratie, voter doit être facilité donc gratuit »

Pour mémoire

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »
- Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019*
- Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.*
- D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.*
- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »
- Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.*

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

Neuchâtel, les 19 décembre 2022 et 13 janvier 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

Propos présidentiels

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- J'ai l'immense plaisir de vous accueillir une nouvelle fois dans cette salle, de vous saluer toutes et tous et de vous souhaiter une excellente année 2023, qui sera évidemment fructueuse.

Suite à une décision du Bureau, nous tiendrons dorénavant – et pour une durée indéterminée, mais qui se prolongera – nos séances à 19h00, pour tenter d'épuiser, une fois pour toutes, l'ordre du jour. Vous avez constaté aujourd'hui qu'il y a six rapports à l'ordre du jour et plus d'une dizaine d'objets B). Il serait bien que nous puissions une fois pour toutes épuiser cet ordre du jour. Aussi, nous commencerons dorénavant nos séances à 19h00.

Je dois également vous demander de prendre note que nous avons réservé une date – sans que le Bureau n'ait encore pris de décision – pour une séance le 22 mai 2023, à 19h00. Ce sera soit une séance supplémentaire, soit une séance de relevée, l'ordre du jour n'étant pas tout à fait le même. Mais veuillez d'ores et déjà noter la date de cette séance.



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU POSTULAT 184 « POUR UNE MEILLEURE PRIORISATION DES PROJETS URBANISTIQUES ET UNE VÉRITABLE CONCRÉTISATION DES INVESTISSEMENTS »

(7 novembre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 14 janvier 2019, votre Autorité a adopté à l'unanimité le postulat n° 184, déposé par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » dont le contenu est le suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens lui permettant d'établir une priorisation crédible des projets et des mesures d'agglomération et de développement urbain en Ville de Neuchâtel, en tenant compte des capacités de la Ville. »

Le Conseil communal est prié d'étudier par la même occasion quels moyens en termes de ressources humaines et financières seraient nécessaires d'être engagés de manière récurrente pour garantir une véritable concrétisation des investissements planifiés pour la Ville. »

Depuis l'acceptation de ce postulat, des mesures ont été prises afin d'améliorer la planification et la priorisation des projets urbanistiques dans lesquels la Ville est impliquée. Ce rapport vous présente ainsi la méthode et les critères retenus pour établir une planification cohérente avec les ressources financières et humaines disponibles. Les lignes du plan financier et des tâches liées au budget 2023 concernant le développement territorial ont été établies selon ces critères.



1. Contexte

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle commune de Neuchâtel, 3^{ème} ville de Suisse romande, a repris les projets urbanistiques conduits et développés par les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, dans la continuité des décisions de leurs autorités.

Une nouvelle dynamique territoriale est dès lors en marche et les projets, tant privés que publics, sont nombreux. Afin que la Ville puisse les piloter ou les accompagner, une planification et une priorisation minutieuse des projets est nécessaire. C'est pourquoi, depuis le début de la législature, une clarification des missions, de l'organisation et des méthodes de gestion de projet du service du développement territorial a été effectuée.

Cette priorisation s'inscrit par ailleurs dans notre volonté de fixer une stratégie ambitieuse et fédératrice de développement de notre territoire, en particulier dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), formellement engagée pour notre commune fusionnée en 2021. Ces démarches sont d'autant plus nécessaires au vu du contexte financier dans lequel évolue la Ville et en particulier l'inscription dans le nouveau règlement communal sur les finances récemment validé par votre Autorité d'un plafond annuel des investissements à 50 millions jusqu'en 2033.

2. Missions du service du développement territorial

Le service du développement territorial est l'entité référente en matière de politique urbanistique de la Ville de Neuchâtel. Il est dirigé par l'urbaniste communal et compte deux offices : l'office des permis de construire et l'office de la planification et de l'aménagement urbain. L'office des permis de construire assure le traitement des autorisations de construire pour toutes les demandes concernant le territoire de la commune fusionnée et veille à la conformité des travaux réalisés. En tant que responsable des principaux investissements en terme d'urbanisme, l'office de la planification et de l'aménagement urbain poursuit les missions suivantes, directement concernées par le postulat n° 184 :

- Planifier l'aménagement du territoire communal et coordonner les planifications à l'échelle régionale et d'agglomération ;
- Piloter les principaux projets d'aménagement d'espaces publics et assurer la coordination de leur réalisation avec les services compétents de l'administration ;

- Accompagner l'élaboration des planifications et des projets portés par des acteurs privés.

L'accomplissement de ses différentes tâches implique une coordination étroite avec les services de l'administration concernés par l'aménagement des espaces publics et le développement urbain de notre ville, dont en particulier le service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, le service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines ainsi que le service du patrimoine bâti. A ce titre, des structures de pilotage inter-dicastères ad hoc ont été mises en place pour les projets d'envergure. Une coordination régulière entre ces différentes entités a également lieu au sein de trois plateformes dédiées :

- La plateforme de planification urbaine, qui réunit l'urbaniste communal, l'architecte communal, l'ingénieur communal et l'architecte-paysagiste communale ;
- La coordination régulière « Interoffices », composée des offices en charge de la planification et de l'aménagement urbain, de la mobilité, de l'office administratif et technique des infrastructures et des parcs et promenades ;
- La coordination opérationnelle « Espaces publics », qui réunit les services et offices impliqués dans la gestion de l'espace public, soit la protection et la sécurité, le développement territorial, la mobilité, la voirie, les infrastructures et les parcs et promenades.

Le présent rapport se concentre sur la planification des projets dont la responsabilité revient au service du développement territorial. Celle-ci tient toutefois compte de l'impact urbanistique d'autres politiques sectorielles.

3. Critères de priorisation

Afin de garantir une véritable concrétisation des investissements planifiés et de déterminer les ressources humaines nécessaires, la priorisation des projets urbanistiques s'appuie sur plusieurs critères.

En premier lieu, le programme des priorités se base sur les projets approuvés ou développés par les quatre anciennes communes. En effet, tous les projets d'ores et déjà validés par les autorités compétentes sont automatiquement considérés comme prioritaires.

Ensuite, le degré de priorité est évalué selon les critères suivants :

- La prise en compte des bases légales en vigueur, en particulier la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal;

- Les calendriers fixés par les autorités fédérales et cantonales, notamment ceux figurant dans les projets d'agglomération et le plan directeur cantonal;
- Les possibilités de subventions de tiers, en particulier les mesures cofinancées par la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération ;
- Les opportunités de développement de projets communaux ou portés par des acteurs privés et qui nécessitent un accompagnement.

Les projets doivent en outre s'inscrire dans la vision stratégique développée dans le cadre du projet de territoire et du plan d'aménagement local. L'objectif est ainsi d'assurer une évolution territoriale cohérente, garantissant une étroite coordination entre les politiques publiques communales.

Parallèlement, les projets retenus en coordination avec les différentes plateformes de planification citées ci-dessus sont évalués en fonction de la charge de travail de nos collaboratrices-teurs et des montants mis à disposition par les autorités dans la planification des investissements.

Nous tenons ici à souligner que les procédures en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont conséquentes et impliquent la consultation de nombreux services cantonaux, la tenue de séances d'information auprès de la population et des négociations avec les partenaires externes. Elles nécessitent en outre des mises à l'enquête publique, étape majeure du processus démocratique, qui donne la possibilité à toute personne tierce de faire opposition. Les procédures concernant les marchés publics doivent également être respectées. Ces différents impératifs sont planifiés et intégrés dans la gestion des projets mais ne peuvent toutefois être anticipés de manière précise quant à leur impact sur les délais et impliquent, malheureusement toujours plus fréquemment, d'adapter les calendriers en conséquence.

4. Ressources financières et humaines

De manière complémentaire à cette priorisation, deux principes d'action ont été mis en place concernant la gestion des ressources.

4.1 Finances

D'un point de vue financier, une analyse fine de chaque étape de tous les projets prioritaires (planification de détail, étude préliminaire, avant-projet,

projet d'ouvrage, réalisation et mise en service) est réalisée. Elle permet de préciser les différentes phases de travail et de cibler les dépenses à engager chaque année pour la planification quadriennale en cours.

Cette analyse est étroitement coordonnée avec les investissements prévus en matière d'infrastructures, de mobilité et d'espaces publics notamment. Elle est régulièrement adaptée selon l'état d'avancement des projets.

4.2 Ressources humaines

En matière de ressources humaines, le service du développement territorial établit un plan des tâches pour chaque collaboratrice-teur afin d'anticiper et de planifier la charge de travail et d'effectuer chaque 6 mois les adaptations nécessaires.

Afin de renforcer l'efficacité de son organisation interne, une formation en gestion de projet a été donnée en 2022 à l'entier de l'office de la planification et de l'aménagement urbain. Cette démarche a également permis de fédérer l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs autour d'une pratique commune et de renforcer la transversalité des approches. Elle pourra être étendue à d'autres services et offices de l'administration.

De plus, conformément à l'art. 59 du Règlement d'application du règlement communal sur les finances, les prestations propres fournies pour des investissements sont systématiquement imputées à l'objet d'investissement. Concrètement, cela implique que les demandes de crédit d'investissement au Conseil général incluent les ressources humaines en charge de projet et de sa réalisation. Cette méthode permet d'assurer la disponibilité de personnel compétent dédié à la réalisation de l'investissement sollicité et assure à votre Autorité une vision transparente des coûts globaux et réels de chaque projet. Elle permet aussi l'engagement et le développement des compétences nécessaires au sein du service.

5. Programme des priorités (cf. carte en annexe)

Le programme des priorités de développement a été établi à l'horizon 2026. Adapté en continu, il sert de feuille de route à la conduite coordonnée des projets et à l'anticipation des besoins en ressources financières et humaines.

Ce programme distingue deux types de projets urbanistiques, soit les planifications et les projets urbains. Les planifications concernent des

plans directeurs ou plans d'affectation à l'échelle de la Ville ou des opérations urbaines à l'échelle du quartier (plans de quartier, plans spéciaux). Les projets urbains portent sur des aménagements et des requalifications d'espaces publics.

En terme de gestion de projet, les projets urbanistiques ont été regroupés par secteurs géographiques de développement. Cette approche permet de favoriser les synergies entre les planifications et les projets en cours et à venir, de garantir leur coordination et de renforcer la lisibilité des actions menées par la Ville secteur par secteur. Le plan des investissements est également décliné selon cette structure.

5.1 Planifications

Les planifications prioritaires retenues sont :

- Elaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), dont le délai est fixé par les autorités cantonales à février 2024 ;
- Accompagnement en parallèle des projets privés validés par les anciennes Autorités et engagés depuis plusieurs années, soit les plans spéciaux de La Possession, des Arniers, de Beauregard et de Cadolles Sud ;
- Réalisation d'un plan spécial pour le secteur du Port de Neuchâtel, en lien avec les besoins et contraintes légales de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et de Morat (LNM) et la volonté de clarification et de mises en conformité des diverses activités présentes sur le site.
- Elaboration d'un programme d'actions (masterplan) pour le secteur de la gare de Neuchâtel, en coordination étroite avec les partenaires externes que sont les CFF, l'Office fédéral des transports et l'Office cantonal des transports. Les projets spécifiques (passerelle, places, stations-vélos, etc.) seront déployés sur la base de ce programme (2023 et suivant) ;
- Elaboration d'une vision directrice pour le secteur des Chapons à Peseux

Pour la période 2023-2024, les secteurs suivants sont également analysés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement local (PAL) : Les Vernets et Sur les Rues, le pôle de la gare de Corcelles-Peseux, les plans de quartiers inscrits dans la zone réservée de Peseux et les plans de quartiers de La Sauge et Des Prises situés à Valangin.

5.2 Projets urbains

Les projets urbains prioritaires retenus sont :

- Réaménagement des Jeunes-Rives, assainissement et réalisation du site (étapes 1 et 2) ;
- Pour le secteur de Serrières/Tivoli, projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, en coordination avec le projet de Tivoli sud et le développement sur Tivoli nord ;
- Pour le site de Monruz, poursuite du projet des Gouttes d'Or et assainissement du site en vue de la réalisation d'un parc public ;
- Poursuite du projet d'ouvrage pour le réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges et démarrage du projet d'aménagement de la Place de la Coudre ;
- Etablissement d'un projet d'ouvrage pour l'aménagement des places du Temple et de la Fontaine à Peseux.

Plusieurs investissements en termes d'aménagement urbain sont décalés en 2024 ou 2025, compte tenu des ressources disponibles, respectivement d'impératifs liés à des acteurs externes à la Ville. Ils font néanmoins, pour la plupart d'entre eux, l'objet de travaux préparatoires portés par les différents services. A ce titre, nous pouvons citer la nouvelle passerelle CFF des Fahys (coordination avec les projets CFF), le réaménagement complet du carrefour des Terreaux ainsi que les requalifications de la rue des Draizes et de l'avenue Edouard-Dubois. Nous citons les investissements inscrits et conduits par le service du développement territorial, les projets de mobilité, d'espaces verts et d'infrastructures étant sous la responsabilité du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie.

6. Planification des rapports au Conseil général

Parmi les priorités citées au chapitre précédent, plusieurs planifications et projets urbains feront l'objet d'un rapport à votre Autorité d'ici à la fin de la législature.

Le développement de ces projets est souvent complexe et implique de nombreux acteurs. Après avoir réalisé les études nécessaires et élaboré un projet complet avec nos partenaires, plusieurs étapes sont encore nécessaires avant de vous soumettre un rapport pour prise de décision : consultation des commissions du Conseil communal, correction et modification selon les commentaires des services de l'administration cantonale afin d'obtenir leur validation, information publique et adaptation

des rapports explicatifs, sanction formelle par le Conseil d'Etat et enfin traitement par les commissions compétentes du Conseil général.

Par conséquent, la planification des rapports au Conseil général en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, qui dépend de nombreux facteurs externes, est ajustée en permanence. Sous réserve de ces adaptations, la planification provisoire des rapports au Conseil général liés au développement territorial vous est proposée ci-dessous.

2023 :

- 13 mars : Plan spécial Beauregard
- 3 avril : Plan spécial Cadolles sud
- 8 mai : Plan spécial et aménagement des quais du Port
- 4 septembre : Projet de territoire
- 23 octobre : Plan spécial les Arniers
- Fin 2023 ou début 2024 : Jeunes-Rives secteur 2

2024 (législature actuelle) :

- Révision du PAL

7. Classement motion et postulat

Le présent rapport d'information répond au postulat n° 184 « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » et en propose le classement.

La motion n° 330 du groupe Vert'libéraux/PDC été acceptée par le Conseil général en date du 14 janvier 2019 avec le texte suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'établir une stratégie et une planification, dignes de ce nom, en matière de mobilité et de développement territorial à l'horizon 2030, voire au-delà.

Il veillera en particulier à indiquer des mesures précises, chiffrées, et à accompagner sa stratégie d'un calendrier d'exécution des travaux nécessaires à sa réalisation. »

Les éléments présentés ci-dessus permettent de répondre partiellement à cette demande sous l'angle de la planification du développement territorial. Des compléments en lien avec la mobilité vous seront apportés fin 2022, début 2023 par un rapport spécifique du Conseil communal concernant la stratégie de mobilité. De plus, la coordination entre les stratégies de développement territorial et de mobilité est assurée dans le

cadre de la révision du PAL, en étroite collaboration avec la commission compétente du Conseil général.

8. Impacts du rapport

8.1 Impact sur l'environnement

La démarche présentée dans ce rapport doit permettre de renforcer la capacité de la Ville à déployer une vision urbanistique cohérente sur l'ensemble du territoire de la commune fusionnée et de répondre aux défis liés notamment à l'urgence des changements climatiques. Ces différents projets s'inscrivent dans notre volonté de planifier la transition énergétique, la mobilité, l'environnement et de renforcer la résilience du territoire, ceci dans le respect de planifications supérieures.

8.2 Impact sur les finances

Le présent rapport est soumis à votre Autorité parallèlement au budget de fonctionnement et à la planification des investissements liée au budget 2023.

8.3 Impact sur le personnel communal

Ce rapport vous informe des principes d'ores et déjà en vigueur en termes de planification, d'organisation et de gestion de projets.

9. Conclusion

Le dynamisme territorial issu de la fusion, la multiplication des projets urbanistiques privés et publics sur notre territoire ainsi que les contraintes financières auxquelles doit faire face notre Ville sont autant de facteurs qui ont rendu nécessaire un travail en profondeur concernant la planification et la priorisation des investissements ainsi qu'en termes d'organisation interne et de gestion des projets.

Ce rapport, à l'appui de la planification des investissements liée au budget 2023, vous présente la nouvelle organisation et les nouveaux processus mis en place et répond aux interrogations du postulat n° 184 à ce propos depuis la fusion. Il permet également de répondre à la partie de la motion no 330 concernant le développement territorial, celle concernant la planification et la stratégie de la mobilité sera présentée dans le rapport y relatif début 2023 par le dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie. De plus, le nouveau plan

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

d'aménagement local (PAL), en particulier son projet de territoire, constituera la pièce maîtresse du développement urbain de notre ville à l'horizon 2040.

Bien qu'ambitieux, le programme d'investissements et de projets planifiés pour les années à venir dans le domaine du développement territorial est réaliste. Il doit nous permettre de relever les grands défis auxquels fait face la Ville de Neuchâtel, à savoir de réaliser les principales ambitions de la commune fusionnée, de répondre aux enjeux de développement durable, de favoriser le vivre ensemble et d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s ainsi que de développer l'attractivité du territoire communal tout en s'inscrivant dans le cadre d'un assainissement des finances communales et du processus Remo (réforme et modernisation de l'administration).

Au vu de ce qui précède, notre Conseil vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport qui répond partiellement à motion n° 330 dont la demande de classement sera faite lors du rapport stratégique concernant la mobilité et d'accepter le classement du postulat n° 184 « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements ».

Neuchâtel, le 7 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

22-021

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat no 184 « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements »

M. Jonathan Gretilat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste tient, tout d'abord, à remercier le Conseil communal de son rapport d'information, qui fait suite au postulat émanant de chez nous – par M. Antoine de Montmollin et consorts – en lien avec la thématique de la priorisation des projets urbanistiques et la concrétisation des investissements de la Ville. Vaste sujet...

Le sentiment qu'il n'existait pas de priorisation claire en amont, ni de stratégie permettant de s'assurer de la réalisation des investissements votés semblait partagé par tous les groupes politiques, puisque ce postulat a été adopté à l'unanimité du Conseil général – version ancienne Ville de Neuchâtel – le 14 janvier 2019. Soit il y a presque exactement 3 ans.

Pour rappel, nos préoccupations et demande d'étude concernaient deux volets : un premier volet visait à obtenir des critères permettant de définir la priorisation des projets de développement urbain de la Ville, et un second volet sollicitait d'étudier les moyens humains et financiers nécessaires à engager de manière récurrente, pour que la Ville puisse véritablement réaliser les investissements planifiés chaque année.

Sur le premier volet, le Conseil communal a fourni une réponse satisfaisante pour l'essentiel, en présentant des critères objectifs, simples et clairs, permettant d'évaluer le degré de priorité de chaque projet urbanistique. La présentation du contexte et des missions du Service du développement territorial a été appréciée. Nous regrettons toutefois que

le Conseil communal n'ait pas profité de l'occasion pour soumettre à notre Législatif une vision un peu plus politique que de pure gestion, qui aurait pu faire l'objet d'un vrai débat. Il est en effet difficile de contester une priorisation fondée sur les bases légales en vigueur et les calendriers fixés par les autres autorités, avec lesquelles notre Ville doit se coordonner.

En revanche, il aurait été intéressant de savoir si les futurs développements urbanistiques allaient privilégier l'aménagement ou le réaménagement d'espaces publics, l'assainissement énergétique des bâtiments publics, la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, la rénovation des bâtiments administratifs et scolaires, la création de nouvelles infrastructures sportives ou culturelles, ou l'entretien constructif des infrastructures existantes. Et dans quel ordre... par exemple. La seule mise en exergue, qui laisse certains d'entre nous pour le moins dubitatifs, semble concerner l'accompagnement de projets portés par des acteurs privés.

Or, s'il s'agit effectivement d'une mission publique que doit assumer notre Ville en application de la loi – et que nous sommes très attentifs à ce que les délais de traitement légaux soient respectés – notre groupe est également d'avis que nos ressources internes doivent toujours être affectées en priorité à la réalisation des investissements publics, portés non seulement par le Dicastère de l'urbanisme, mais par les différents dicastères et services de la Ville. Avec la présentation des projets urbains prioritaires – que nous comprenons et soutenons – cela nous paraît un peu aller de soi. En effet, un investissement voté par le Conseil général, sur la base d'une demande de crédit sollicitée par le Conseil communal, doit être réalisée dans les meilleurs délais.

De notre point de vue, la question à se poser n'est pas de savoir comment prioriser les projets d'ores et déjà votés, mais plutôt de comment les réaliser dans les meilleurs délais. Cela découle du respect du principe démocratique et du fonctionnement institutionnel, et fait plutôt écho au second volet du postulat.

Ainsi, la question de la priorisation des projets doit justement intervenir en amont de leur soumission au Conseil général. Ou alors – lorsque la réalisation n'est vraiment pas possible comme prévu malgré les priorisations et les crédits votés – il s'agit de définir des critères sur la base desquels une discussion politique peut intervenir pour prioriser les projets en concurrence. Et c'est là, de notre point de vue, la principale faiblesse du rapport, car le Conseil communal n'y répond que partiellement.

Néanmoins, la présentation des planifications prioritaires retenues à ce stade par le Conseil communal, ainsi que l'exposé des circonstances – notamment financières – permettent d'aller de l'avant et d'être satisfaits quant aux perspectives à venir, à tout le moins jusqu'à la fin de cette

législature. Toutefois, à futur, nous aspirons à une vision un peu plus politique que technique. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la question soit à nouveau posée par notre groupe au début de la prochaine législature.

J'en viens à présent au second volet, qui laisse un peu notre groupe sur sa faim : nous comprenons bien que le Conseil communal planifie les tâches du personnel communal et l'affectation des ressources de manière transversale – ce qui est très bien – mais cela ne répond pas véritablement à notre question. En effet, nous relevions que, de manière presque systématique, les projets planifiés ne sont réalisés, bon an mal an, qu'à hauteur d'environ 50 % de ce qui est prévu lors de l'adoption du budget des investissements.

Nous constatons également, de plus en plus fréquemment, que les investissements d'ores et déjà validés par le Conseil général à l'appui de crédits de réalisation souffrent de retards croissants dans leur exécution. A notre sens, cela est précisément révélateur d'une potentielle inadéquation des ressources à disposition de notre administration communale, par rapport aux investissements à réaliser. Il aurait été apprécié que le Conseil communal s'attelle à répondre de manière un peu plus convaincante et précise à cette problématique récurrente.

De même, nous aurions souhaité connaître, de manière plus détaillée, où se situent aujourd'hui les manques – notamment en termes de ressources en EPT ou de compétences métier – à l'interne de notre administration communale pour accomplir ces différentes missions. Il aurait également été intéressant d'avoir une analyse sur l'opportunité des engagements à l'interne plutôt que des mandats externes, qui sont coûteux, ou inversement, lorsque la question se pose.

Néanmoins, notre groupe est bien conscient que les enjeux découlant de la fusion encore récente de notre nouvelle commune ne permettent pas encore d'avoir une vision précise et détaillée à ce propos. En tout cas à ce stade. De la même manière, nous préférons, dans l'immédiat, que les collaboratrices et collaborateurs de notre administration consacrent leur temps et leur énergie à la réalisation effective des investissements validés par notre Conseil général, plutôt que d'être affectés à répondre à une nouvelle demande d'étude complémentaire.

Etant donné que le travail a quand même été réalisé sur les points essentiels – ce dont nous remercions le Conseil communal et les services qui s'en sont chargés – et pour les motifs qui précèdent, notre groupe prendra acte du rapport et acceptera le classement du postulat n° 184.

M. Yves-Alain Meister, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Il faut tout d'abord relever avec quelle transparence et quelle sobriété la réponse à ce postulat est donnée, ce dont nous remercions le Conseil communal.

Il n'est pas inutile de rappeler que le contexte financier dans lequel doit évoluer la Ville a été fixé dans la modification du règlement sur les finances, validé par le Conseil général le 24 octobre 2022, soit il y a à peine plus de deux mois. Il fixe un plafond annuel d'investissements à 50 millions jusqu'en 2033.

Si les critères de priorisation sont clairement explicités en fonction du degré de priorisation, il manque très clairement, dans ce rapport, un tableau financier de la planification quadriennale, surtout qu'il est mentionné que celle-ci permet de cibler les dépenses à engager chaque année.

Nous ne pouvons que regretter que ce rapport n'ait pas été débattu en même temps que le budget 2023 lors de la session de décembre. En effet, si l'on s'en réfère au plan financier 2023-2026 du budget, en page 153, les investissements nets – sans autoporteurs – prévus en 2024 sont de 69 millions et de 58 millions en 2025, excédant ainsi largement les 50 millions fixés dans le nouveau règlement sur les finances. Voulons-nous vraiment partir d'un mauvais pas en dérogeant déjà à l'assainissement des finances que la majorité du Conseil général a voté en octobre 2022 ?

Le Conseil communal peut-il déjà nous rassurer en nous assurant que les investissements 2024 et 2025 seront limités et inférieurs à 50 millions ? Dans le cas contraire, n'est-ce pas le bon moment de se demander si certains projets urbains ne doivent pas être différés pour rester dans le cadre des 50 millions fixés ?

Nous pensons, en particulier, au réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges, qui n'est pas urgent : ce tronçon routier venant d'être refait, il est en excellent état. D'autre part, le projet Bella Vista est en cours, et il reste encore le projet Livit à réaliser. Nous pourrions attendre que l'ensemble de ces projets privés soient terminés avant d'entreprendre les travaux d'embellissement de l'axe, en guise d'intervention finale pour ce quartier. En quelque sorte la cerise sur le gâteau.

Bien que lié au projet de pose du chauffage à distance sur l'axe H10 à Peseux, l'aménagement des places du Temple et de la Fontaine peut très facilement être reporté d'une année ou deux. Il n'y a pas de contraintes sécuritaires, ni d'enjeux calendaires fixés par d'autres autorités, la route cantonale est en parfait état, son cadastre souterrain entièrement rénové il y a moins de 20 ans.

Reste subsidiairement le réaménagement des Jeunes-Rives, dont la première étape a été acceptée par le Conseil général de l'ancienne législature. Bien qu'il ne soit certainement pas très porteur vis-à-vis de la population de différer encore d'une année le début de ces travaux, l'image d'un report n'est-il pas moins dommageable que de devoir les interrompre à la fin de l'année, constatant que l'on n'est pas dans les clous pour les investissements 2024 en crevant le plafond des 50 millions ?

Le Conseil communal va essayer de nous rassurer en arguant que les investissements planifiés ne sont jamais dépensés. Mais nous sommes là dans une situation bien différente, puisqu'il n'y a plus d'éléments administratifs qui peuvent bloquer ces projets. Et lorsque le coup est parti pour les « gros » projets, les dépenses sont celles qui ont été planifiées, même parfois dépassées. Et d'après le rapport qui nous est soumis, il est mentionné « qu'une analyse fine de chaque étape a été réalisée afin de cibler les dépenses à engager chaque année ». Cela corrobore bien ce qui vient d'être dit sur la consommation des dépenses.

N'oublions pas non plus qu'un dépassement des 50 millions a déjà été évoqué dans la sous-commission financière II, que seul le Service du développement territorial prévoit, à lui seul, des dépenses nettes à hauteur de 22,5 millions dans le cadre du budget 2024. Et c'est sans compter avec le Service de la mobilité, puisque nous attendons avec impatience le rapport concernant la stratégie de mobilité.

En dernier lieu, il ne faut pas oublier que ce n'est pas parce que le Législatif a voté un crédit d'investissement pour aménagement qu'il est automatiquement libéré : c'est bien le budget qui définit à quelle hauteur les montants sont disponibles.

N'est-ce donc pas le dernier moment, mesdames et messieurs les conseillers communaux, de se poser la vraie question, soit : quels aménagements peuvent-ils être démarrés pour s'assurer que, les quatre prochaines années, les dépenses d'investissements restent en dessous du plafond de 50 millions fixé dans le règlement sur les finances ?

Le groupe PLR prendra acte, sans grande motivation, de la réponse donnée dans ce rapport. Toutefois, personnellement, je sollicite l'assemblée à ne pas classer le postulat n° 184, car la réponse apportée est plutôt inquiétante, si nous voulons, un jour, aller vers l'assainissement des finances de la Ville.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal de nous expliquer, dans son rapport, quels sont ses critères de priorisation des projets urbanistiques, quelles sont les contraintes financières et en termes de ressources

humaines, et, enfin, de dresser la liste des projets, selon leur genre et leur priorité respective.

Notre groupe ne doutait pas que le Conseil communal fixe sans cesse des priorités, mais ce rapport permet à notre Autorité de se faire une meilleure idée du calendrier des projets, en tout cas pour les quelques années à venir.

Le nombre de projets publics – et nous rappellerons qu'il s'agit, dans ce rapport, uniquement du Développement territorial – l'importance des investissements prévus et la situation financière de la Ville montrent, si besoin était, qu'il faut effectivement lever le pied et décaler des investissements dans le temps. Cela d'autant plus que les nombreux projets privés nécessitent, eux aussi, certaines ressources publiques.

Le rapport mentionne d'ailleurs, en page 7, que plusieurs investissements en termes d'aménagement urbain sont décalés en 2024 et 2025, compte tenu des ressources disponibles. Pour que l'information soit tout à fait complète, notre groupe aurait peut-être souhaité savoir lesquels et selon quel calendrier.

La lecture du rapport appelle encore une question. En effet, certains projets peuvent connaître un retard, pas nécessairement lié à un manque de ressources, mais peut-être à d'autres causes. A cet égard, nous nous interrogeons sur le projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, qui est indiqué, en page 7, comme prioritaire, avec la mention « *en coordination* avec le projet de Tivoli sud ». Comme ce dernier va visiblement prendre du retard, au vu des oppositions à la démolition, puis aux probables oppositions à la construction, le réaménagement du Clos-de-Serrières va-t-il en prendre aussi ?

Notre groupe remercie le Conseil communal, prendra acte du rapport et acceptera le classement du postulat n° 184.

Mme Jasmine Herrera, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol a été ravi de recevoir ce rapport, qui présente de manière claire les projets que la Ville souhaite mener en priorité avant la révision de son PAL.

Si le groupe reste sceptique par rapport aux projections très optimistes d'évolution de la population réalisées par le Canton, l'ordre de priorité donné aux différents projets nous semble parfaitement cohérent. Le groupe espère que ces nouveaux quartiers permettront de continuer à créer plus de logements d'utilité publique et de modes d'habitat diversifiés.

En particulier, nous nous réjouissons de savoir que les réaménagements d'espaces publics d'importance pour la commune – tels que la place de la Fontaine à Peseux, les Jeunes-Rives ou encore la gare – sont priorisés

par les services. Le groupe se réjouit que la population puisse participer à la définition de ces espaces, afin que ceux-ci répondent à ses besoins.

Bien que conscient qu'il est impossible de tout prévoir et de tout coordonner, le groupe regrette cependant que des aspects de mobilité n'aient pas été joints à la réflexion. La mobilité est un thème essentiel de plusieurs des projets retenus. Nous attendons donc, nous aussi, avec beaucoup d'impatience, le rapport sur la mobilité annoncé pour le début de l'année, et souhaitons qu'il nous renseigne sur les projets et les réalisations dans le cadre des différents programmes d'agglomération.

Le groupe invite le Conseil communal à poursuivre ses efforts pour que les projets de construction soient traités avec une attention particulière portée aux aspects durables des bâtiments : notamment, la mixité, les matériaux de construction, les aménagements de mobilité douce ou encore l'économie des ressources.

Le groupe VertsPopSol prendra donc acte de ce rapport et attend la suite avec impatience. Le groupe accepte également le classement du postulat n° 184.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Si vous me le permettez, je vais répondre aux quelques questions qui m'ont été posées. J'espère le faire en quatre minutes, même si elles sont nombreuses.

Merci à tous les groupes de l'accueil réservé à ce rapport d'information qui répond au postulat n° 184. Depuis l'acceptation de celui-ci en 2019 et, en particulier, depuis le début de la législature actuelle, un travail important a été réalisé, afin d'améliorer la planification et la priorisation des projets urbanistiques.

Les pratiques du Service du développement territorial ont ainsi évolué, tant au niveau de l'organisation interne que des méthodes de gestion de projet et de priorisation. Pour le Conseil communal, ce rapport est donc l'occasion de vous présenter cette nouvelle manière de travailler et de faire le lien avec les dossiers qui vous concernent le plus directement, à savoir ceux qui ont été validés par votre Autorité et ceux qui vous seront soumis dans le mois à venir.

Vous l'aurez probablement relevé à la lecture du rapport, le Service du développement territorial – en particulier, l'Office de la planification et de l'aménagement urbain – mène, de front, un nombre important de dossiers majeurs pour l'avenir de notre commune. Mais il n'est pas le seul, car de nombreux services communaux le font aussi. Vous aurez des

présentations de ces rapports tout au long des années 2023 et 2024, en tout cas.

S'agissant du service qui me concerne, je passe, en premier lieu, à la révision du plan d'aménagement local – le PAL – qui doit permettre de coordonner et d'anticiper l'impact territorial de l'ensemble des politiques publiques menées par notre Ville à l'horizon 2040. A cela s'ajoutent plusieurs projets urbains prioritaires, à l'image de la création du nouveau parc urbain des Jeunes-Rives, du réaménagement du Clos-de-Serrières, de la poursuite du projet des Gouttes-d'Or et la création d'un parc public sur ce site, du réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges, ou encore l'établissement d'un projet d'ouvrage pour l'aménagement des places du Temple et de la Fontaine à Peseux.

L'accompagnement de plusieurs projets privés occupe également le service, dont les plans spéciaux de La Possession, des Arniers, de Beauregard et des Cadolles sud. Enfin, plusieurs secteurs présentent des enjeux particuliers, tels que la gare de Neuchâtel, le port ou Les Chapons, qui feront l'objet d'une gestion de projet spécifique avec les différents partenaires impliqués.

Alors que les procédures en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme deviennent toujours plus complexes, faire avancer ces différents projets et planifications en parallèle est un défi quotidien pour toutes les équipes de la commune. Je profite ainsi de ce rapport et de cette intervention pour les remercier chaleureusement devant vous de leur engagement remarquable au service de la Ville et de ses habitants. Cela dit, je ne reviendrai pas de manière détaillée sur le contenu du rapport, qui a déjà été évoqué par les différents intervenants.

Concernant les remarques du groupe socialiste, tout d'abord : je comprends tout à fait la frustration du manque d'analyse politique et des choix, et j'en prends bonne note. Cette question pourra être reprise volontiers dans la commission de mon dicastère ces prochains mois, afin d'élaborer cette vision ensemble et de répondre aux différentes questions sur les projets retardés ou ceux qui sont priorités, notamment celles du groupe vert/libéral. Nous nous y engageons.

Plus spécifiquement, en réponse à la question du groupe socialiste concernant les ressources humaines mobilisables pour mener à bien les projets prioritaires, l'Office de la planification et de l'aménagement urbain est, il est vrai, responsable des principaux investissements du Service du développement territorial. Je rappelle qu'il comprend 8,8 EPT, soit une équipe d'environ 11 personnes. Cette équipe est complétée, pour une durée déterminée, par un poste à 100 % pour l'élaboration du PAL, financé par le crédit d'investissement que vous nous avez accordé en juin 2022.

L'effectif actuel permet ainsi de répondre, à notre sens, suite aux analyses qui ont été faites, aux besoins des projets prioritaires, de même que de répondre, au quotidien, aux nombreuses sollicitations des différents partenaires, qu'ils soient d'autres communes ou des partenaires privés.

Si nécessaire, et selon la pratique expliquée dans le rapport, nous solliciterons directement auprès de votre Autorité des ressources humaines supplémentaires – mais pour des durées déterminées – dans le cadre de nouveaux crédits d'investissement spécifiques.

Concernant les critères de priorisation, nous vous avons entendus et vous confirmons que les projets déjà validés par les autorités compétentes sont retenus aujourd'hui comme prioritaires. Pour les projets futurs, par contre, les mêmes critères de priorisation que ceux présentés dans le rapport devraient être retenus, selon la logique présentée. Par contre, ils seront affinés en tenant compte, bien sûr, des plans de charge des collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des ressources financières disponibles dans les différents services de notre commune.

Toujours concernant la gestion des priorités, en réponse aux interrogations du groupe vert/libéral, je précise que les projets non prioritaires ne font pas l'objet d'un traitement actif par le service, à l'heure actuelle. Toutefois, la priorisation peut – et doit – évoluer au fil du temps. Cette évolution est liée au contexte et aux opportunités urbanistiques, mais également aux projets et besoins des autres dicastères et services, étant donné que nous travaillons avec toute la transversalité nécessaire sur ces nombreux projets.

Sur la question plus spécifique du lien entre le projet de réaménagement du Clos-de-Serrières et le projet Tivoli sud, l'élaboration de ces deux projets se fait effectivement de manière coordonnée, afin d'avoir une vision d'aménagement cohérente sur l'ensemble de l'espace public, entre la limite d'Auvernier et le carrefour Maillefer / Martenet.

Les aménagements sur la rue du Clos-de-Serrières, validés par la votation populaire, sont prévus pour 2024, conformément à la planification des investissements présentée. Par contre, les aménagements sur la rue de Tivoli seront réalisés ultérieurement, en fonction de l'avancement du projet de Tivoli et des différentes oppositions, dont vous avez pu prendre connaissance récemment dans les journaux.

Par contre, les travaux sur l'espace public ne pouvant pas intervenir avant la fin des chantiers privés, ils seront décalés en fonction du traitement de ces oppositions. Mais ce qui est important, c'est que l'entier du secteur soit coordonné avec cohérence, même si nous commençons par une partie du tronçon et que nous ne pouvons pas le réaliser dans son ensemble de la même manière au niveau de la planification.

Le groupe VertsPopSol souligne que la planification des rapports au Conseil général qui vous est fournie concerne uniquement – ou surtout – les projets portés par le Service du développement territorial. C'est juste, c'était quand même un petit peu la question du postulat. Cependant, nous avons énormément de dossiers transversaux avec bon nombre de services de la commune, notamment en lien avec le Dicastère du développement durable, de la mobilité et de l'énergie, avec lequel nous collaborons au quotidien sur ces différents projets. D'ailleurs, vous le voyez dans le projet qui nous prend énormément de temps, c'est-à-dire le PAL. Les différents rapports de ces politiques publiques – que ce soient celles du Dicastère du développement durable ou d'autres dicastères – vous seront présentés lors de vos nombreuses sessions en 2023 et 2024. Je vous promets que votre Autorité aura aussi à prioriser de nombreux rapports.

Le groupe PLR s'interroge sur la compatibilité de la liste des projets prévus à la planification financière pour 2024, avec les règles fixées par le nouveau règlement communal des finances limitant les investissements nets à 50 millions. Cette question dépasse le cadre de ce rapport et des investissements liés au dicastère cités à plusieurs reprises dans le rapport. Toutefois, il est vrai que cela soulève une question importante : depuis plusieurs années, nos anciennes communes, dont la Ville de Neuchâtel plus particulièrement, ont connu de grands décalages au niveau des projets. Cela dit, ils sont souvent intervenus indépendamment de la volonté des autorités, car faisant suite à des reports de la part de privés, de demandes de nouvelles coordinations, voire de procédures toujours plus complexes, avec des oppositions et incertitudes liées aux évolutions de projets toujours plus nombreux.

Je me permets toutefois de relever que, pour les crédits d'investissement relevant spécifiquement du Développement territorial, la planification doit être affinée tous les mois pour pouvoir être revue au Conseil communal : dans le cas où un projet devrait être décalé, il s'agirait de pouvoir prioriser d'autres projets, d'autres politiques publiques qui n'auraient pas été retenus dans les projets prioritaires n° 1, comme décrits dans le rapport. Nous nous parlons d'une manière tout à fait constructive, au sein du Conseil communal, pour pouvoir, cas échéant, rebondir sur des projets qui n'auraient plus la priorité suite aux différents éléments mentionnés.

Une définition de ces objets prioritaires est opérée aux niveaux stratégique et politique, notamment dans le cadre des débats budgétaires, avec la Commission financière ou les commissions liées directement à nos dicastères. Et je m'en réjouis.

J'ai été à peine plus longue que les quatre minutes imparties, je m'en excuse, et j'espère avoir répondu aux nombreuses sollicitations et questions. Je vous remercie d'accepter de classer ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement du postulat.

Le Conseil général **accepte** à l'unanimité de **prendre acte du rapport d'information n° 22-021**.

Soumis au vote, le **classement du postulat n° 184** intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » est **accepté** par **39 voix contre 1 et 0 abstention**.



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU POSTULAT N°176 « FAIRE REVIVRE LES JARDINS MÉDIÉVAUX : UN PROJET NOVATEUR POUR UNE RECHERCHE DE SON PATRIMOINE »

(Du 24 octobre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 27 juin 2016, votre Autorité a adopté à l'unanimité le postulat n°176 du groupe socialiste, par M. Philippe Loup et consorts intitulé « faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » dont le contenu est le suivant :

« Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de redonner vie aux anciens jardins médiévaux entre le château et la rue des Moulins. Il demande également qu'un cheminement soit possible depuis la rue des Moulins, par exemple en y incorporant le CAN.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de remettre en vigueur le cheminement menant du château au bas de l'Ecluse qui longe l'ancien rempart nord-est.

Dans les deux cas, il conviendra de prendre contact avec les différents propriétaires privés concernés par cette demande de revitalisation ».

Après avoir rappelé l'importance patrimoniale, touristique et culturelle qui caractérise les jardins jouxtant le Château, ce rapport d'information présente à votre Autorité les démarches entreprises pour concrétiser la volonté exprimée par le postulat n°176.





Figure 1 : vue du site emblématique

1. Préambule

Château et Collégiale, juchés sur leur promontoire, se côtoient depuis le 12^{ème} siècle et forment un ensemble emblématique de la ville de Neuchâtel. De par son exceptionnelle richesse patrimoniale ainsi que les points de vues spectaculaires qu'il offre sur les toits du centre-ville historique, le lac et les Alpes, cet ensemble représente un véritable joyau qu'il convient de protéger et de valoriser.

En consacrant des efforts et des moyens financiers conséquents au cours des 18 ans de travaux nécessaires à la restauration de la Collégiale qui vient de s'achever, la Ville de Neuchâtel, ses partenaires ainsi que les nombreux professionnel-le-s engagé-e-s dans ce projet ont permis de redonner sa jeunesse à l'un des monuments phares de notre territoire communal. L'inauguration du nouveau chemin de ronde, qui permet de faire le tour du Château à flanc de colline et de déboucher sur l'esplanade de la Collégiale, renforce encore l'attractivité de ce lieu.

Les jardins et terrasses situés sur le pourtour nord et est du Château participent à cet ensemble remarquable. Ceux-ci sont d'ailleurs identifiés

dans l'inventaire suisse des sites construits (ISOS) et dans le plan d'aménagement communal. Cet ensemble vient s'enrichir de la présence du seul vestige visible de l'ancien mur d'enceinte de la ville (entre le Château et la rue de l'Écluse), qui témoigne du riche passé historique et architectural du lieu. Il rappelle également les activités horticoles qui ont animé les lieux jusqu'à récemment et qui constituent un pan du patrimoine socio-économique local. Enfin, ces jardins constituent un espace végétalisé aux abords directs du centre-ville ainsi que de l'axe de trafic routier très fréquenté de la rue de l'Écluse.

Depuis le dépôt du postulat, une démarche globale visant à mettre en valeur ces jardins et terrasses a été entreprise. L'objectif est de mieux profiter du potentiel de ce site, notamment en termes d'attrait patrimonial, touristique et culturel, de liaison piétonne et de haut lieu de biodiversité. Historiquement, nous nous trouvons à l'extrémité orientale de la trame verte ceinturant la colline du Château dans le prolongement de l'ancien rivage du Seyon au XIX^{ème} siècle.

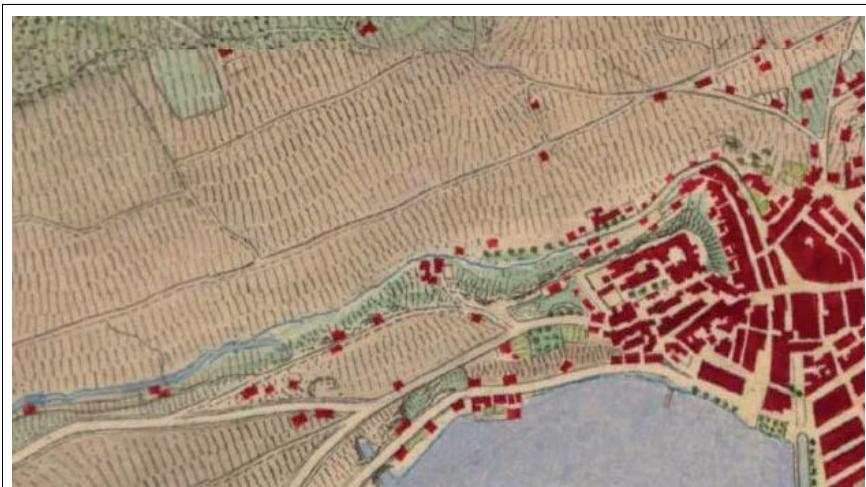


Figure 2 : Plan de situation : Carte J.F.d'Ostervald 1838-1845

Si certaines étapes sont d'ores et déjà en cours, d'autres nécessiteront des analyses et investissements complémentaires dans les années à venir.

2. Contexte urbanistique et foncier

2.1 Les jardins et terrasses

Ces jardins en terrasse, de structure moyenâgeuse, sont indissociables de l'image marquante que constituent le Château et sa colline. A ce titre, ils font partie d'un site naturel d'intérêt répertorié dans l'inventaire suisse des sites construits (ISOS) et dans notre plan d'aménagement communal. En tant que zone de protection communale de la nature et du paysage (ZP2), ils revêtent une importance locale et sont ainsi sous protection communale.

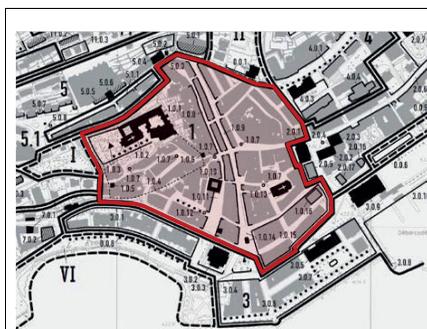


Figure 3 : Inventaire ISOS :
Extrait montrant le Périmètre 1, Vieille ville
située sur la colline du château (en rouge)

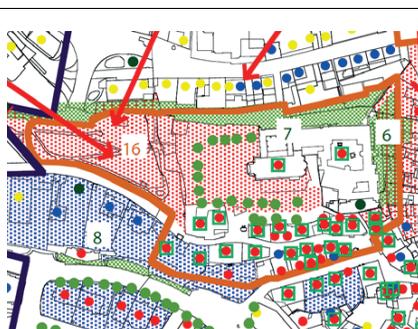


Figure 4 : Plan d'aménagement communal,
Plan de site et mesures de protection :
Extrait montrant les ZP2 n° 6 et 7 (en vert)

La majorité de ces jardins et terrasses appartiennent à des privés, propriétaires des bâtiments et bien-fonds de la rue de l'Écluse et de la rue des Moulins.

L'Etat détient la parcelle n°12963, sur laquelle s'érige le Château. La Ville de Neuchâtel quant à elle est propriétaire de la parcelle n°12265, située au nord-est de la colline du Château.

Sur la parcelle n° 10810 se sont érigés deux bâtiments privés achevés en 2022. Le premier a été construit dans la « dent creuse » fermant ainsi le front de la rue de l'Écluse. Le second est accessible par le premier bâtiment. Ce dernier a fait l'objet d'une servitude de passage à usage public permettant d'assurer un futur lien entre la rue de l'Écluse et le chemin de ronde.

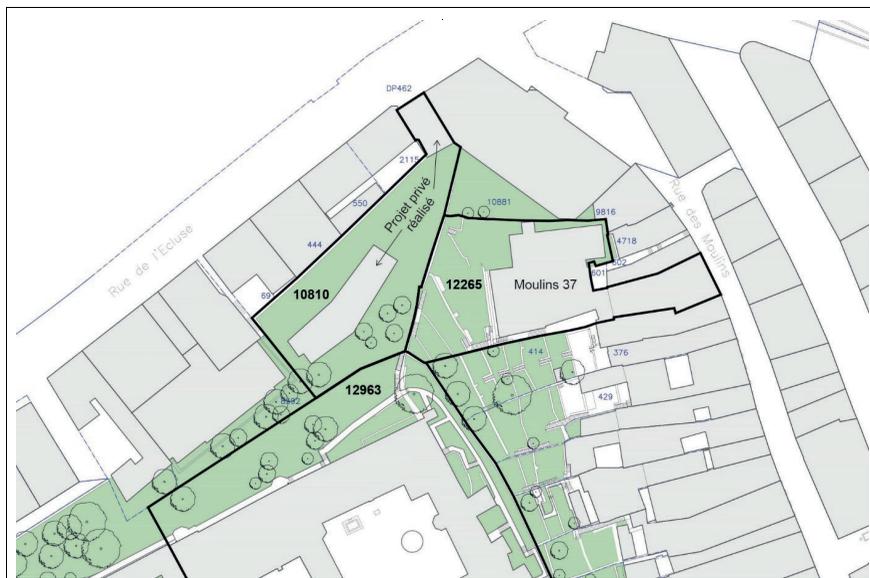
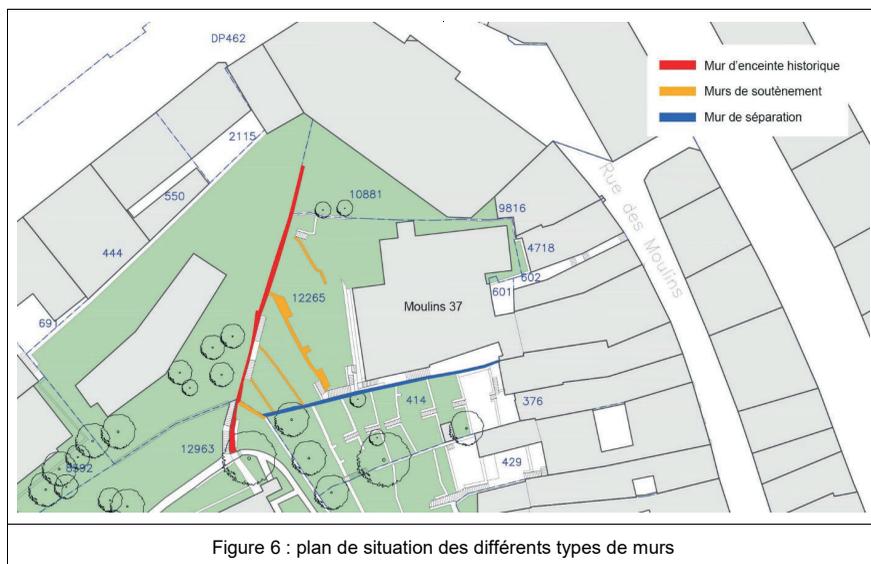


Figure 5 : plan de situation des parcelles concernées

2.2 Moulins 37 - propriété de la Ville de Neuchâtel

La Ville de Neuchâtel est propriétaire de la parcelle n°12265, sise rue des Moulins 37. Cette parcelle de 1'386 m² comprend plusieurs bâtiments regroupant le Centre d'Art Neuchâtel (CAN), un restaurant et des habitations côté rue, ainsi que des jardins en terrasses à l'arrière se développant du pied de la colline jusqu'au Château.

Trois types de murs structurent le jardin et les terrasses de cette parcelle, comme illustré ci-dessous. Ces murs se sont fortement détériorés au fil du temps et nécessitent une réhabilitation à court ou moyen terme.



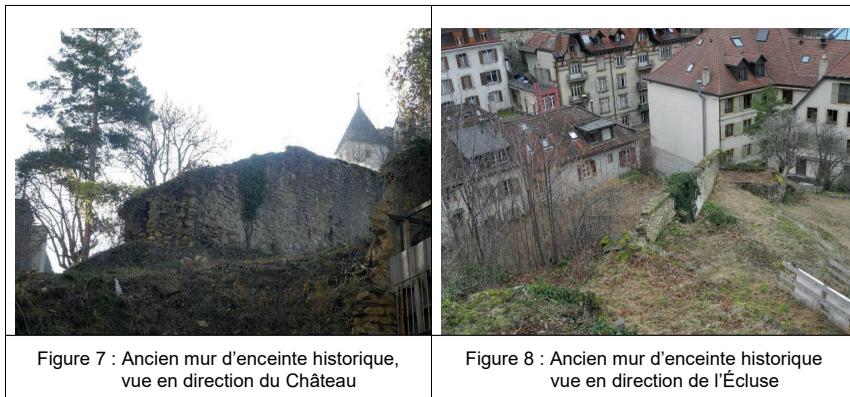
3. Démarche globale en deux étapes

Le projet de mise en valeur des jardins et terrasses de la colline du Château a été scindé en deux étapes. La première consiste en la réhabilitation des anciens murs situés sur la parcelle Moulins 37, propriété de la Ville de Neuchâtel. La deuxième propose un projet de réaménagement paysager de l'ensemble des jardins-terrasses situés au nord-est de la colline du Château.

L'ensemble du projet est mené par une équipe pluridisciplinaire pilotée par le service du développement territorial.

3.1 Première étape : sauvegarde urgente - réhabilitation

L'intervention sur la parcelle Moulins 37 est en cours. Les travaux ont commencé cet été et permettront de réhabiliter l'ancien mur d'enceinte historique de la ville et de renforcer les étais des murs de soutènement des jardins. Ces interventions sont indispensables pour des raisons sécuritaires ainsi que pour respecter les obligations de la Ville envers les propriétaires des parcelles adjacentes. Il s'agit également d'une étape prioritaire avant d'envisager un projet global d'aménagement, cette parcelle représentant une importance particulière en terme patrimonial.



3.2 Deuxième étape : aménagement paysager

La deuxième étape proposera un projet d'aménagement paysager global pour l'ensemble du site du pied de la colline du Château et de la Collégiale, comprenant à la fois les parcelles privées et publiques. A ce stade de l'étude, le projet prévoit des lignes directrices pour le site visant à assurer la cohérence des aménagements extérieurs.

4. Etudes et mise en œuvre

4.1 Première étape : réhabilitation de la parcelle Moulins 37

En 2018, une étude de faisabilité, sous la conduite d'ingénieurs civils, de géologues et de l'archéologue du bâti de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie a été menée pour la parcelle appartenant à la Ville. La nécessité d'assainir les murs de soutènement des jardins a conduit à une mesure urgente de consolidations provisoires par des étais en bois desdits murs.

En 2020, une équipe renforcée par des architectes et ingénieurs spécialisés dans les travaux et expertises liés aux structures anciennes a été mandatée pour compléter les données existantes. Afin de maintenir et mettre en valeur ledit site, il a été établi, notamment sur le conseil du géologue mais aussi sous le regard de l'archéologue du bâti, que les murs devaient être renforcés et restaurés selon les techniques traditionnelles.

Cette étude a notamment permis de :

- compléter les recherches historiques menées par l'office cantonal du patrimoine et de l'archéologie,
- dresser les bases topographiques nécessaires,
- préciser les connaissances géotechniques des sols indispensables pour les futurs fondements des ouvrages,
- d'analyser l'état statique des constructions en maçonnerie et d'en dégager leurs principes de démolition et reconstruction,
- de convenir des aspects éthiques de conservation-restauration et de proposer un projet architectural,
- d'établir un diagnostic de la qualité des sols (terre végétale) et du mode de traitement des terres polluées,
- d'évaluer le coût des travaux de conservation-restauration des murs et de dépollution des sols.

Les travaux de réhabilitation de cette première étape ont commencé cet été et se termineront au premier semestre 2023. Ils se déroulent dans un site archéologique nécessitant l'appui de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie. De plus, le chantier se situe entre le front des immeubles de la rue des Moulins et le flanc de la colline, sur un terrain dont la stabilité géologique est surveillée et qui implique la mise en œuvre de travaux spéciaux de consolidation. Tous ces aspects rendent la gestion et l'organisation des travaux complexes.

Au vu de la complexité du chantier, un crédit de CHF 1'800'000.—, dont CHF 300'000.— de subventions cantonales et fédérales, a été accordé par le Conseil communal pour l'étude et la réalisation de ces travaux. La propriété Moulins 37 appartenant au patrimoine financier, ces crédits relèvent de la compétence de l'exécutif.

4.2 Deuxième étape : aménagement paysager

Pour l'élaboration du projet paysager de mise en valeur de l'ensemble des jardins-terrasses, un bureau d'architectes-paysagistes est venu compléter l'équipe des mandataires, afin de pouvoir tenir compte de la complexité du dossier tout en bénéficiant des connaissances acquises. Les partenaires et voisins sont étroitement associés à la démarche.

Le projet s'appuie d'une part sur les études déjà réalisées et s'enrichit d'autre part des thématiques suivantes :

- Patrimoine, archéologie et histoire,
- Culture et arts (CAN : Centre d'Art Neuchâtelois),

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

- Tourisme, Jardins à thèmes
- Jardins historiques et biodiversité,
- Environnement et géologie
- Accessibilité et cheminement

Fort de tous les aspects qui ont pu être traités avec les principaux intéressés, le projet se dirige d'une part vers des lignes directrices pour les jardins privés et d'autre part vers un projet alliant sauvegarde du patrimoine, art, tourisme, biodiversité avec notamment des cultures potagères pour les locataires de la parcelle de la Ville. Le CAN, étroitement associé à la démarche, pourra également développer des projets artistiques.

Le projet paysager prendra en compte la réhabilitation d'un cheminement piétonnier reliant le Château et la Collégiale à la rue de l'Écluse, en empruntant le chemin de Ronde récemment rouvert au public, comme proposé dans le postulat. Ce cheminement est d'ailleurs inscrit dans le plan directeur de la mobilité douce dont les aspects de servitudes pour le droit de passage ont été négociés et sont validés par les parties prenantes.



Figure 9 : plan de situation du chemin de ronde et de la future liaison avec la rue de l'Écluse

Un crédit d'étude de CHF 85'000.— pour l'élaboration du projet paysager a été octroyé par le Conseil communal sur un compte d'investissement du patrimoine administratif.

Le projet d'aménagement paysager avec devis estimatif est attendu pour 2023. S'agissant d'un objet du patrimoine administratif, ce projet sera soumis à votre autorité par une demande de crédit en fonction de la planification et de la priorisation des investissements des années futures. Le réaménagement paysager n'a en effet pas été retenu dans la planification des investissements 2023-2025, le devis estimatif n'étant pas encore connu aujourd'hui.

5. Impacts du rapport

5.1 Impact sur l'environnement

L'objectif final du projet sera de préserver et renforcer la biodiversité sur le site en stabilisant le terrain, de traiter les sols pollués par les activités passées, afin de renforcer la trame verte ceinturant le Château (ZP2).

Les questions en lien avec le paysage, la biodiversité et le traitement des sols identifiées dans le cadre des études déjà menées seront traitées dans le rapport de demande de crédit de réaménagement paysager.

5.2 Impact sur les finances

Les travaux de réhabilitation (étape 1 pour CHF 1'800'000.-) et les études de projet en cours (étape 2 pour CHF 85'000.-) ont fait l'objet d'engagements sur le Patrimoine financier et administratif. Les aspects financiers liés au réaménagement paysager seront traités dans le rapport de demande de crédit y relatif ces prochaines années.

5.3 Impact sur le personnel communal

Les démarches décrites dans le présent rapport d'information sont accompagnées par la chargée de projet « nature en ville », dans le cadre de sa fonction. Les autres aspects (gestion et entretien des diverses surfaces, ...) seront traités dans le rapport de demande de crédit pour le projet d'aménagement paysager avec les services communaux concernés (service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines ainsi que service du développement territorial).

6. Conclusion

L'intérêt historique et paysager que représente l'ensemble de murs et jardins situés au nord et à l'est de la colline du Château est largement reconnu et identifié dans les divers instruments de planification.

La démarche mise en œuvre, basée sur deux étapes de réalisation, entend répondre à moyen terme aux objectifs indiqués dans le postulat n° 176 « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » à savoir :

- Renforcer la biodiversité de la Colline du Château et préserver un espace vert à proximité immédiate du Centre-Ville
- Sécuriser et réhabiliter les anciens murs d'enceinte et de soutènement
- Mettre en valeur et redonner vie à ces jardins
- Restaurer une liaison piétonne entre la rue de l'Ecluse et le Château

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport d'information et à classer le postulat n° 176

Neuchâtel, le 24 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

22-019

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat no 176 « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine »

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR remercie l'administration, ainsi que le Conseil communal pour l'intéressant rapport et les recherches qui ont été menées pour nous le soumettre.

Après 18 ans de travaux conduits sur notre emblématique église, notre groupe est satisfait de constater que la réflexion se poursuit pour développer et mettre en valeur ces parcelles, lesquelles, faute d'avoir été entretenues régulièrement, portent bien le nom qu'on leur donne dans ce rapport, étant qualifiées de « parcelles moyenâgeuses ». Ces travaux leur rendront leur lustre tout médiéval, espérons-le.

La complexité des enjeux et des moyens à déployer pour les remettre en état doivent néanmoins nous rappeler que notre commune devra prioriser ses investissements dans les prochaines années, et il nous appartiendra, en temps et en heure, de déterminer si celui-ci en fait partie.

En attendant ces débats, notre groupe est enthousiasmé par la nouvelle articulation de ce lieu telle qu'elle nous est soumise, et prendra donc acte du présent rapport, avec remerciements à ses auteurs.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce rapport portant sur la revitalisation des jardins médiévaux – et qui est une réponse au postulat socialiste de 2016, de M. Philippe Loup – a retenu toute notre attention, même si nous avons une petite réserve et sommes un peu déçus.

Pour mémoire – et pour faire vraiment très bref – le postulat demandait d'étudier les possibilités de revitaliser ou créer des cheminements qui mènent du château à l'Ecluse ou/et à la rue des Moulins, et ceci dans une zone topographique complexe touchant aussi des parcelles en mains privées.

Ainsi, depuis 2016, pour répondre partiellement au postulat, le Conseil communal a entrepris une démarche en deux étapes, dont seule la première est sur le point d'être bouclée.

Dans cette première étape – considérée comme urgente et qui touche une parcelle propriété de la Ville à la rue des Moulins – il a fallu, pour des questions évidentes de sécurité, réhabiliter l'ancien mur d'enceinte et renforcer les murs de soutènement des jardins. Cette étape est en cours et devrait être bouclée en cours d'année. C'est un chantier complexe, tant du point de vue patrimonial que topographique.

La seconde étape concernera l'aménagement paysager global portant sur l'ensemble du site, sur des parcelles à la fois publiques et privées. Le rapport nous livre dans les très grandes lignes ce que nous pourrions en attendre. Hormis un devis estimatif attendu en cours d'année, les perspectives de concrétisation semblent bien loin et ne sont pas prioritaires, nous l'avons bien compris. Nous pouvons donc raisonnablement supposer que la réalisation effective de ce réaménagement global n'est pas attendue avant la prochaine législature, donc, dans le meilleur des cas, après 2026.

C'est donc évidemment un tout petit peu décevant, et la réponse donnée au postulat ne devrait pas permettre son classement. Cependant, nous pouvons admettre que, dans le contexte actuel – où il faut, de toutes les façons possibles, prioriser les dépenses d'investissements et maîtriser les finances – ce projet ne figure pas dans le top 10 des priorités, alors même qu'il représente un atout considérable pour l'attractivité de notre ville.

Un refus de classement ne ferait pas non plus avancer le projet plus rapidement. Dès lors, il nous semble plus judicieux d'accepter le classement du postulat. Ceci pour autant que le Conseil communal s'engage à poursuivre son travail avec les services concernés et revienne, dans un délai raisonnable, avec une solution transitoire – une sorte de « en attendant » – qui pourrait nous satisfaire et qui permettrait aussi à l'ensemble de la population de profiter de cet espace et de ce cheminement. Forts de cet engagement, nous prenons acte à l'unanimité du rapport et acceptons le classement du postulat.

Mme Béatrice Nys, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- La collégiale et le château sont des lieux emblématiques de notre ville. Nous y avons tous accédé à de nombreuses reprises, soit en montant par

la rue du Pommier ou la rue du Château, soit en y arrivant par Jehanne-de-Hochberg. En revanche, les parties peu ou pas construites situées sur le flanc de la colline et les petits passages qui y mènent sont sans doute inconnus de la majorité d'entre nous.

Notre groupe a pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport, qui détaille fort bien les différentes parcelles qui composent le pied de la colline, ainsi que les enjeux architecturaux, paysagers et sécuritaires qu'impliquent la réhabilitation et la mise en valeur de l'écrin qui entoure notre emblème communal.

Dans sa grande majorité, notre groupe prendra acte de ce rapport. Nous souhaiterions toutefois avoir des réponses aux questions suivantes :

- Les espèces indigènes seront-elles privilégiées lors des plantations sur les parcelles appartenant à la Ville et les propriétaires privés seront-ils sensibilisés à la problématique ?
- Les propriétaires privés seront-ils encouragés, d'une manière ou d'une autre, à faire également de leurs jardins des jardins de type médiéval ?
- Sait-on déjà quels cheminements seront accessibles au public depuis la rue des Moulins et la rue de l'Ecluse pour accéder au Château ? Nous souhaitons bien sûr que ceux-ci soient réservés à la mobilité douce.
- Le Conseil communal peut-il nous confirmer que le chapitre 3.2 sur la deuxième étape concerne bien les jardins privés à l'est, avec, là aussi, la volonté de privilégier les essences indigènes lors de replantations, de manière à créer des corridors biologiques pour la faune et la flore entre les parcelles ?

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal pour le rapport d'information qui vient répondre au postulat n° 176 de 2016.

Aux yeux du groupe vert'libéral, le rapport est clair et complet sur l'état des lieux. Nous nous réjouissons des démarches déjà menées, respectivement en train d'être finalisées, pour préserver et faire revivre ces jardins médiévaux. Il s'agissait, dans un premier temps, d'interventions nécessaires et, compte tenu des lieux et de leur valeur patrimoniale, elles se sont révélées assez onéreuses.

Pour ce qui est de la suite et d'une future demande de crédit, nous attendrons bien évidemment le rapport pour nous prononcer. L'attente a été un peu longue pour recevoir la réponse au postulat, mais les jardins, eux-mêmes, attendent depuis bien plus longtemps encore. Ainsi, nous

n'excluons pas qu'ils doivent encore patienter pour leur valorisation, notamment en fonction du montant qui serait probablement nécessaire. Nous comprenons que la suite ne s'annonce pas des plus simples, que ce soit pour des raisons architecturales, de propriétés ou autres.

Au vu de la situation financière de la commune et des nécessaires priorisations qui y sont liées – même si tout le monde est bien d'accord que ces jardins sont un petit bijou au pied du château et que le projet de les redonner au public ne peut être que salué – nous peinons à voir des perspectives réalistes de valorisation. Au vu du rapport qui vient d'être traité sur la priorisation des projets urbanistiques, il est clair, en effet, que ce projet n'est pas prioritaire, et est sans doute à envisager dans une autre législature. Notre groupe prendra acte du rapport et acceptera le classement du postulat n° 176.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport d'information. Il est le résultat, il est vrai, d'une démarche globale visant à mettre en valeur les jardins et terrasses de structure médiévale de la colline du château, entreprise depuis le dépôt du postulat par le conseiller général Philippe Loup en 2016.

Comme cela a été relevé dans plusieurs de vos interventions, ces jardins représentent, pour le Conseil communal et pour la commune, un potentiel important en termes d'attrait patrimonial, touristique et culturel, mais aussi, de liaison piétonne et de haut lieu de la biodiversité.

La définition d'un nouveau projet pour ces espaces s'inscrit ainsi pleinement dans l'engagement de la Ville pour la valorisation du site emblématique de la colline du château et de sa richesse patrimoniale, suite aux nombreux investissements qui ont été réalisés à la collégiale.

A terme, l'objectif est donc bel et bien de proposer un aménagement paysager global du site du pied de la colline du château et de la collégiale, comprenant, à la fois, les parcelles privées et les parcelles publiques. Dans cette optique, une étude est actuellement en cours et se dirige, d'une part, vers des lignes directrices pour les jardins privés et, d'autre part, vers un projet alliant sauvegarde du patrimoine, arts, tourisme et biodiversité.

Ce projet prendra également en compte la réhabilitation d'un cheminement piétonnier reliant le château et la collégiale à la rue de l'Ecluse, en empruntant le chemin de ronde récemment ouvert au public, comme proposé d'ailleurs dans le postulat. Le projet d'aménagement paysager est attendu pour 2023, avec un devis estimatif.

En parallèle à l'étude en cours, l'intervention sur la parcelle Moulins 37 – propriété de la Ville – pour réhabiliter l'ancien mur d'enceinte historique et renforcer les étais des murs de soutènement des jardins constitue une première étape nécessaire.

Le Conseil communal a l'ambition de poursuivre la réalisation de ce projet dans la mesure de ses ressources financières et humaines disponibles et de la priorisation qui en découlera dans les prochaines planifications. Des aménagements publics à plus court terme pourraient être envisageables, notamment la liaison piétonne entre la rue de l'Ecluse et le chemin de ronde, sous réserve des travaux à effectuer par le Canton dans la partie la plus proche du château. Ces éléments seront également affinés en lien avec le projet d'aménagement en cours d'année 2023. Mais nous y réfléchissons.

Concernant la question précise posée par le groupe vert/libéral afin de savoir si le projet envisagé est réaliste – ce qui rejoint aussi la préoccupation du groupe socialiste – il est clair que ce processus n'aurait pas été engagé et nous n'attendrions pas le résultat d'une étude pour aménager l'ensemble du site sans avoir pour objectif de le concrétiser.

De plus, pour être complètement pragmatique, il serait nécessaire que les travaux sur les terrasses et l'aménagement paysager interviennent dans les 5 ans à venir, car les étais mis en place, qui soutiennent actuellement la structure dans la première étape, ont une durée de vie limitée. Toutefois, je le répète, cela dépend de la priorisation des projets et des investissements qui seront effectués par nos autorités.

Concernant la question du groupe VertsPopSol, je précise que l'étude préalable en cours pour l'étape 2 comprend bien un volet relatif aux jardins privés. Des lignes directrices seront formulées pour le périmètre des jardins à l'est de la colline du château, ainsi que pour le périmètre boisé, situé au nord de ladite colline. Ces directives pourraient être émises sous forme de recommandations, afin de sensibiliser les propriétaires privés à la stratégie formulée. Les thématiques à traiter seront diverses : végétation indigène et biodiversité, les types de constructions – tels que les murs – la matérialité, les fontaines, la volumétrie ou les hauteurs sont encore des points que nous aimerions pouvoir faire figurer dans cette directive.

Il est évident que les aspects de biodiversité et de végétation indigène seront également pris en compte sur les parcelles appartenant à la Ville, et en étroite corrélation avec les réflexions menées par le projet d'aménagement paysager qui va ressortir de cette étude préalable.

Par ailleurs, il n'est pas prévu aujourd'hui d'accès public dans les jardins privés, en dehors de ceux de la Ville et de la liaison piétonne entre la rue

de l'Ecluse et le chemin de ronde. Mais l'analyse en cours déterminera encore quelles seront les priorités de l'étape 2 que nous devons réaliser ces prochaines années, et que le Conseil communal espère vraiment pouvoir réaliser, au vu de l'énergie qui a été mise sur ce projet, ainsi que des différents moyens financiers qui y ont déjà été apportés.

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement du postulat.

Le Conseil général **accepte à l'unanimité de prendre acte du rapport d'information n° 22-019.**

Soumis au vote, le **classement du postulat n° 176** intitulé « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » est **accepté à l'unanimité.**



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPOSE A LA MOTION N°341 (20-303) « DES SALLES POUR FAVORISER LA VIE DE QUARTIER ET LES PROJETS COLLABORATIFS »

(Du 24 octobre 2022)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

« S'il est un élément dont les acteurs de la fusion ont voulu faire un marqueur fort de la nouvelle commune, c'est bien celui [du] développement d'une citoyenneté, d'une démocratie et d'une vie sociale de proximité gravitant autour des hommes et des femmes habitant la commune, ses localités et ses quartiers » (p. 53 du livre de la fusion).

Cette ambition affirmée dans le livre de la fusion est confirmée dans le programme politique du Conseil communal, en particulier au travers de l'objectif 2 qui vise à renforcer la démocratie de proximité et l'intégration.

La vision du Conseil communal en la matière repose notamment sur la mise à disposition de la population et du tissu associatif d'infrastructures et autres moyens facilitant le développement d'activités par la société civile elle-même. Un élément-clé pour permettre cette auto-organisation concerne les lieux de rencontres possibles. Dans ce sens, comme décrit dans le livre de la fusion, la politique d'animation socio-culturelle doit s'articuler autour des infrastructures existantes, ce qui concerne l'espace public (parcs, places de jeux, centralités, etc.) mais aussi les salles à



disposition de la population et des associations. La Convention de fusion garantit d'ailleurs que les soutiens matériels comme la mise à disposition de locaux accordés aux associations et sociétés locales des anciennes communes soient intégralement repris, au moins durant la première législature.

La motion 341 (20-303) aborde cette thématique de la mise à disposition de lieux pour permettre au tissu associatif de développer des activités et à la population de se réunir de manière informelle pour créer, maintenir et renforcer les liens sociaux. Ceci incluant le souci d'une offre suffisante, de son accessibilité, de sa répartition territoriale ainsi que des tarifs appliqués.

Le Conseil communal partage pleinement cette préoccupation et présente dans ce rapport un état des lieux des espaces en mains communales à disposition en location du tissu associatif et de la population. Dans un deuxième temps, les différentes évolutions prévues sont présentées en particulier sous l'angle du développement de l'offre, de sa visibilité et des différentes modalités d'accès et de paiement.

2. Motion « des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »

En date du 29 avril 2020, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel a adopté la motion « *des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs* », déposée par le groupe socialiste, par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, et dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition, dans chacun des bourgs et quartiers de la ville, des salles de tailles moyennes, polyvalentes, à un tarif de location modeste. Salles dont l'usage pourrait être réservé aux habitants du quartier.

Développement

Une bonne qualité de vie et le sentiment d'appartenance à la communauté passent par une vie sociale et familiale riche de rencontres et de partages. À l'échelle du quartier, nous pensons ici à des soirées de jeux de société, de clubs de lecture, de rencontres intergénérationnelles, de débats ou de conférences.

Par ailleurs, un développement de modèles économiques locaux, sociaux et respectueux de l'environnement passe par la multiplication de coopératives (de logement, de commerces, de services) et d'initiatives citoyennes (journées de nettoyage, de trocs, etc.)

Mais, dans l'espace urbain, le premier obstacle à la mise en œuvre de ces projets est souvent la difficulté à disposer de lieux adaptés essentiels à la tenue de ces rencontres et l'organisation de ces projets.

Nous avons tous été confrontés à la difficulté de trouver un lieu pour organiser une rencontre, une séance, un débat. Les lieux pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes pour un temps court sont rares, souvent privés, et onéreux. De nombreuses petites associations, sociétés locales ou groupes de citoyens se retrouvent régulièrement face à un besoin d'une salle pour quelques heures et une offre qui se limite soit à s'organiser dans un établissement public bruyant (et pas forcément adapté) ou à la location d'une salle à la journée pour des prix prohibitifs.

Nous sommes d'avis qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de soutenir et favoriser ces rencontres et ces initiatives citoyennes créatrices de liens sociaux et d'économie responsable. Si nous voulons favoriser les projets collaboratifs qui bénéficient à la vie de la communauté, développer la tenue d'événements de petites envergures dans les quartiers et soutenir des actions citoyennes, il est indispensable que les habitants de notre ville puissent se rencontrer et s'organiser facilement sans complication administrative ou obstacle financier.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de la commune, au minimum une salle par quartier ; salle destinée à la location à l'heure, y compris en soirée et en weekend.

Il est du reste essentiel que les tarifs de location soient minimums, et que les démarches de réservation et de paiement facilitées. Le Conseil communal pourrait par exemple étudier la faisabilité d'une plateforme de réservation en ligne de type agenda électronique et de paiement à l'utilisation effective à l'heure (comme pour un parking en ouvrage par exemple). Le dynamisme de la vie sociale et citoyenne de notre ville doit être soutenu et facilité. »

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2021, le Bureau du Conseil général a décidé d'accorder au Conseil communal de la nouvelle commune un délai de réponse de deux ans, soit jusqu'en janvier 2023.

3. Etat des lieux des espaces à louer à disposition du tissu associatif et de la population

Le Conseil communal est attentif aux besoins des associations et autres groupements organisés en termes de locaux et œuvre continuellement, en particulier via son Service de la cohésion sociale, à la recherche de solutions, la plupart du temps partagées, lorsqu'un besoin est exprimé. En 2021, ce sont 148 organisations qui ont pu bénéficier d'au moins une mise à disposition d'un espace par ce service. Cette dynamique concerne en premier lieu les groupements constitués d'une certaine taille et dont les besoins sont relativement réguliers.

Le présent rapport se concentre sur les espaces en mains communales adaptés pour des locations ponctuelles. Ce qui représente 58 objets sur l'ensemble du territoire communal. Cela comprend à la fois les espaces gérés directement par l'administration et ceux situés dans des bâtiments communaux mais gérés par des tiers en ce qui concerne la location.

Toutes les salles qui sont régulièrement disponibles en location pour le tissu associatif ou la population ont été retenues mais les espaces cités dans cet inventaire ne sont pas tous disponibles en tout temps pour de la location ponctuelle. Par exemple, les espaces dans les collèges sont réservés en priorité pour les besoins scolaires. D'autres espaces sont assortis de conditions particulières à l'instar du péristyle de l'Hôtel de Ville qui ne peut accueillir que des manifestations appropriées au caractère institutionnel du bâtiment.

Plusieurs associations bénéficient d'espaces mis à disposition de manière permanente. Citons, par exemple, le Parlement des jeunes et d'autres associations affiliées qui, depuis 2021, bénéficient d'une partie du bâtiment de la rue de la Côte 2a pour leurs rencontres et activités régulières. L'autre partie du bâtiment est utilisée par l'association Sens'Egaux. En raison du stockage du matériel des associations, la location de cet espace à d'autres groupements passe systématiquement par une validation du Service de la cohésion sociale. Le degré de disponibilité des salles citées dans l'inventaire est ainsi hétérogène.

Précisons également qu'il s'agit d'un état des lieux partiel car ciblé sur les espaces disponibles en location pour la population ou le tissu associatif.

A ce titre, les salles de cours non attribuées à une classe, mais utilisées à d'autres fins scolaires (devoirs surveillés, soutien pédagogique, etc.) dans les collèges et mises à disposition pour les cours de langue et culture d'origine en vertu d'une obligation cantonale¹, ne sont pas indiquées dans l'inventaire. Ces dernières présentent un potentiel de mise à disposition d'associations ou de groupes de citoyen-ne-s que très limité. Il en va de même pour les locaux des structures parascolaires qui peuvent dans certains cas particuliers être mis à disposition d'associations en dehors des horaires d'ouverture. Pour rappel, les salles de classes attribuées ne sont, quant à elles, jamais mises à disposition de tiers en raison du matériel des élèves qui y est présent.

Plusieurs bâtiments propriétés de la Commune et dont l'usage pour l'avenir doit encore être défini sont mis à disposition de différentes associations en attendant un projet à plus long terme. C'est le cas, par exemple, de l'ancienne école de Chaumont qui est actuellement utilisée par Pro Junior pour des activités logistiques, ainsi que de la salle polyvalente du Chanet.

L'administration communale s'occupe, par ailleurs, d'autres espaces pour des usages spécifiques, à l'image des infrastructures sportives ou de certaines infrastructures culturelles comme les bibliothèques ou encore les espaces d'exposition ou de médiation dans les musées. Ces espaces ne figurent pas dans le présent rapport car ils sont généralement indisponibles pour des locations ponctuelles. Ils peuvent cependant être mis à disposition à titre exceptionnel pour certaines activités ou animations et jouent un rôle certain pour les politiques sectorielles concernées et, plus globalement, pour le dynamisme des quartiers et le renforcement de la cohésion sociale.

3.1. Inventaire des espaces en location

L'inventaire détaillé des salles disponibles à ce jour en location pour la population et/ou des groupements organisés figure en annexe, tout comme plusieurs cartes présentant la situation sur le territoire. Il est résumé, ci-après, en fonction de la taille, de l'accessibilité, la répartition territoriale, et de la gestion des espaces. Une typologie des principaux

¹ Arrêté cantonal du 13 septembre 2017 relatif aux cours de langue et de culture d'origine (LCO) dans la scolarité obligatoire

groupements utilisateurs est également présentée, de même que la politique tarifaire. En plus des salles en location, du matériel utile à l'organisation de manifestations est également mis à disposition du tissu associatif et de la population. Un inventaire figure aussi en annexe.

3.1.1. Selon la capacité

La capacité a été évaluée, en général, en fonction du nombre de places assises, ce qui correspondrait à une utilisation des salles pour des séances par exemple. Pour les grandes salles (plus de 100 places), c'est le nombre de personnes maximal selon les normes de protection incendie qui a été retenu et qui représente souvent une configuration de personnes debout.

Tableau 1 : Nombre d'espaces selon la capacité

| | |
|-------------------------|-----------|
| Petits (1 à 39 places) | 20 |
| Moyens (40 à 99 places) | 15 |
| Grands (dès 100 places) | 23 |
| Total | 58 |

3.1.2. Selon l'accessibilité

Certaines salles ne peuvent pas être mises à disposition de manière spontanée ou informelle principalement en raison de leur usage déjà saturé par le tissu associatif, des questions de sécurité du matériel qui y est stocké ou de l'environnement directement attenant, comme c'est le cas pour les espaces situés dans les écoles.

De plus, la mise à disposition d'espaces pour des groupements spontanés ou informels est logistiquement plus compliquée à gérer au niveau de la remise des clés et du nettoyage que lorsqu'il s'agit d'utilisateurs réguliers. En l'état actuel, cela nécessiterait d'étendre la présence du service de conciergerie, ce qui générerait inévitablement des coûts supplémentaires.

Tableau 2 : Nombre d'espaces selon l'accessibilité

| | |
|---|-----------|
| Seulement pour les groupements organisés | 21 |
| Ouvert aux groupements informels et spontanés | 37 |
| Total | 58 |

Les salles de petite taille et accessibles également aux groupements informels et spontanés sont celles qui répondent le plus précisément aux

besoins exprimés dans la motion 341. En dehors des quatre abris forestiers dont l'accessibilité et l'équipement sont limités, il s'agit concrètement des espaces suivants :

- Salon rouge de la Maladière ;
- Salon noir de la Maladière ;
- Case à Chocs dont la taille est modulable (30 à 750 personnes) ;
- Salle Ostervald du Temple du bas (modulable avec le Foyer à côté) ;
- Salle des sociétés à Corcelles-Cormondrèche ;
- Chambre jaune de l'Hôtel des Associations ;
- Espace des solidarités de l'Hôtel des Associations ;
- Le Carnotzet de l'Hôtel des Associations
- La salle de conférence du Musée d'art et d'histoire (temporairement indisponible en raison du déménagement des collections).

Aussi bien la salle des sociétés de Corcelles-Cormondrèche que la salle Alice Peillon à Peseux restent à disposition en particulier des commissions d'animation locale.

3.1.3. Selon la répartition territoriale

Le texte de la motion exprime le souci de trouver des salles à disposition du tissu associatif et de la population dans chaque quartier². Le tableau ci-après présente une synthèse de ces espaces et plusieurs cartes figurent en annexe.

Tableau 3 : Nombre d'espaces par quartier et par taille

| | Petite | Moyenne | Grande | Total |
|---------------------------------------|---------------|----------------|---------------|--------------|
| Neuchâtel | 11 | 11 | 15 | 37 |
| Corcelles-Cormondrèche | 1 | 1 | 3 | 5 |
| Peseux | 4 | 1 | 4 | 9 |
| Valangin | 2 | 1 | 1 | 4 |
| Hors territoire communal ³ | 2 | 1 | | 3 |
| Total | 20 | 15 | 23 | 58 |

² Le terme de quartier est compris dans le sens « ancienne commune »

³ 3 abris forestiers sont situés en dehors du territoire communal

3.1.4. Selon la gestion

Parmi les espaces de l'inventaire, certains sont gérés directement par l'administration communale, en majorité, le Service de la cohésion sociale mais également les Services de la gérance, des sports et la Chancellerie, alors que pour d'autres, la gestion est déléguée à un tiers, utilisateur principal du lieu.

Tableau 4 : Nombre d'espaces selon la gestion

| | |
|--|-----------|
| Gestion par l'administration communale | 47 |
| Gestion par une entité tiers | 11 |
| Total | 58 |

3.1.5. Types d'utilisateurs

Le Service de la cohésion sociale, qui gère la majorité des espaces cités dans l'inventaire, a identifié en 2021 148 associations ou groupements organisés parmi les utilisateurs réguliers des espaces de l'inventaire (sur les 223 partenaires associatifs et institutionnels du service). Ces utilisateurs peuvent être regroupés selon la typologie suivante :

Tableau 5 : Groupements utilisateurs des espaces en location

| | |
|--|------------|
| Associations de quartier, sociétés locales et commissions d'animations | 63 |
| Associations interculturelles (y compris écoles de langues et culture d'origine) | 58 |
| Associations, Parlement et Conseil des jeunes | 16 |
| Associations socioculturelles | 21 |
| Total | 148 |

3.1.6. Politique tarifaire

Les tarifs actuellement appliqués pour la location des espaces varient d'un lieu à l'autre en tenant compte de multiples critères notamment de la surface à disposition, de la localisation et de l'équipement des salles. Par ailleurs, des réductions sont proposées, pour l'instant dans certaines salles seulement, pour les résident-e-s de la Commune. C'est par exemple le cas de la ferme de Pierre-à-Bot et de certains espaces situés à Peseux et Corcelles-Cormondrèche.

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

Généralement, les salles mises à disposition de la population et du tissu associatif sont offertes différemment à la location selon trois modalités :

- Le forfait 1 heure occasionnelle,
- Le forfait à la journée (ou demi-journée),
- Le forfait annuel 1 heure par semaine.

Pour des occasions ponctuelles et afin de donner un ordre de grandeur des tarifs, une salle ou une aula dans un collège de Neuchâtel sans équipement sont ainsi louées respectivement à CHF 10.-/heure et CHF 15.-/heure. A cela peuvent s'ajouter des frais d'équipement (beamer, vaisselle, etc.) ou autre extra (nettoyage, technique, etc.). Le week-end, des forfaits de location sont appliqués et comprennent le nettoyage.

Toutefois, toutes les salles ne sont pas disponibles et adaptées pour des locations à l'heure. En effet, les espaces au sein de la Maladière, de l'Hôtel des Associations, les espaces des Charmettes, des Valangines et de la jeunesse de la Côte, ou encore certaines salles de Peseux (Aula des Coteaux) et Corcelles-Cormondèche (salle des safrières, salle des sociétés, salle de spectacle) fonctionnent avec des forfaits à la demi-journée ou à la journée. A titre d'exemples, la Chambre jaune de l'Hôtel des associations offre un forfait à CHF 70.- la demi-journée, l'Espace de la jeunesse de la Côte demande CHF 60.-/journée, et la salle des sociétés de Corcelles-Cormondèche propose un forfait de CHF 150.-/journée (commune) ou CHF 200.-/journée (hors-commune). Dans certains cas, des frais supplémentaires d'équipement et autres extras peuvent également s'ajouter.

Finalement, un certain nombre d'espaces peuvent également être loués selon un système de location d'une heure par semaine à l'année. Cela concerne souvent des salles qui proposent également un forfait journalier. Ainsi, la salle des sociétés de Corcelles-Cormondèche peut être louée CHF 150.- (commune) ou CHF 200.- (hors-commune) par année pour une utilisation d'une heure par semaine. De même, la salle de musique du Collège des Guches, à Peseux, peut être louée CHF 100.-/année pour 1 heure d'utilisation hebdomadaire.

Dans le cas des temples ou salles de spectacles, les tarifs sont définis par événement (service religieux, concert, etc.) et sont fixés par les responsables de ces espaces en fonction du type d'événement et des besoins logistiques (Case à chocs et Théâtre du Passage notamment).

Tableau 6 : Fourchettes des tarifs de location

| | Minimum | Maximum |
|---|-------------------------|--------------------------|
| Tarifs pour des locations ponctuelles à l'heure | CHF 10.- / heure | CHF 15.- / heure |
| Tarifs pour des locations ponctuelles à la demi-journée | CHF 70.- / demi-journée | CHF 400.- / demi-journée |
| Tarifs pour des locations à la journée | CHF 35.- / journée | CHF 600.- / journée |
| Tarifs de location d'une heure par semaine annuellement | CHF 50.- /année | CHF 200.- / année |

3.2. Matériel de manifestation

En plus des salles et autres espaces disponibles en location, l'administration communale met à disposition du matériel permettant l'organisation de manifestations notamment en extérieur. Le Service de la cohésion sociale dispose, par exemple, de trois scènes mobiles de trois tailles différentes, de matériel de sonorisation, de tentes et de gobelets réutilisables (3dl et 1dl). Ce matériel est régulièrement utilisé par des associations à but non lucratif ainsi que directement par la Commune. La voirie tient à disposition de la population plusieurs chevalets, tables et bancs ainsi que d'autres éléments utiles à l'organisation de manifestations en particulier en ce qui concerne la gestion des déchets. Une liste du matériel proposé par ces deux services figure en annexe.

3.3. Analyse de l'offre disponible

Au total, 55 espaces en mains communales sont mis à disposition des associations et groupements de citoyen-ne-s sur l'ensemble du territoire communal (58 en comptant les gîtes forestiers situés en dehors du territoire communal). Il y en a au moins un de petite taille, donc adapté pour les réunions de groupements organisés, dans chaque quartier. Il s'agit majoritairement d'espaces dans les collèges (aula, auditoire), attenants aux infrastructures culturelles ou de culte.

Ces espaces sont utilisés de manière régulière par les associations ou groupements cités au chapitre 3.1.5. et mis à disposition, en sus, de la population voire d'autres entités lorsqu'il y a des disponibilités et que l'espace s'y prête.

L'offre d'espaces de taille petite et moyenne à disposition de la population pour des rencontres spontanées et informelles est celle qui semble devoir être développée.

Pendant, il est à souligner qu'une offre relativement importante dans des bâtiments privés existe de manière complémentaire, et que la Commune peut jouer un rôle actif pour encourager la création de ce type d'espaces ainsi que, dans une certaine mesure, pour les promouvoir. Citons à titre d'exemples les espaces mis à disposition par les paroisses, associations, sociétés coopératives ou encore les espaces de coworking qui se sont développés de manière importante ces dernières années (le hub, Coworking Neuchâtel, Voisins Coworking, etc.).

Le Service de la cohésion sociale, qui reçoit les différentes demandes des associations ou citoyen-ne-s, répond à chacune d'elle en proposant un espace adapté en fonction des besoins et des disponibilités. Pour les associations ou groupements organisés, comme évoqué plus haut, il est dans la très grande majorité des cas possible de proposer une solution dans un bâtiment communal. Lorsqu'aucune salle en mains communales n'est disponible ou adaptée, les demandeurs et demandeuses sont redirigés vers des partenaires qui proposent également des espaces en location dans des bâtiments privés (paroisses, sociétés coopératives, centre de loisir, etc.). A compter du printemps 2023, la Paroisse réformée de la Côte proposera à la location deux nouvelles salles d'activité dans son bâtiment rénové sis rue des Granges 8 à Peseux, l'une de 30 places et l'autre de 50 places.

Dans le contact avec ces partenaires, dont certains sont soutenus par des subventions, la Commune demande la mise à disposition de lieux pour la population et d'autres associations dans le cadre de l'accord global mis en place avec eux. C'est le cas de l'Hôtel des associations, fondé et soutenu par la Ville, qui met à disposition dans ses locaux trois espaces en location de tous les publics (Chambre jaune, Espace des solidarités et Carnotzet). Dans un contexte de faible disponibilité de locaux au centre-ville, le Conseil communal cherche ainsi à développer la polyvalence des espaces et le partage de ceux-ci pour permettre un usage rationnel des biens immobiliers communaux.

L'offre disponible en mains communales est peu adaptée aux événements familiaux ou festifs (anniversaires par exemple). Dans ce cas, les demandeurs sont invités à consulter des plateforme recensant des espaces prévus pour ce type d'événements du type festif. (<http://www.festif.ch/>).

Pour les rencontres d'ordre professionnel, le site Internet de l'Union commerciale (www.unioncommerciale.ch) recense, par exemple, deux salles à louer au centre-ville (salle du Coq d'Inde de 50 places et salle du Pommier de 12 places). Combinées, les deux premières plateformes citées ci-dessus offrent plus d'une dizaine de salles à la location sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que privilégiant les activités académiques internes, l'Université permet également à des entités externes de louer sous certaines conditions ses nombreuses salles et aulas réparties sur tout le campus⁴.

Par ailleurs, rappelons que les établissements publics (bars, restaurants) peuvent également être des lieux adaptés pour des réunions de groupes de citoyens ou citoyennes. Le dynamisme des quartiers passant également par ce type d'acteurs, il est judicieux de ne pas développer une offre communale pouvant leur faire concurrence.

4. Perspectives d'évolution

L'état des lieux présenté au chapitre précédent rend compte de l'ensemble des salles disponibles au moment où ce rapport est rédigé. Cette situation sera amenée à évoluer. Différents changements en ce qui concerne les modalités pratiques sont également prévues. Ces évolutions porteront sur cinq aspects:

1. Le développement et l'évolution de l'offre.
2. La visibilité de l'offre.
3. Les modalités de réservation et de paiement.
4. Les modalités d'accès.
5. La politique tarifaire.

4.1. Développement et évolution de l'offre

L'offre en matière d'espaces à louer est évolutive. Sur la base du constat présenté dans ce rapport, la dynamique pour proposer de nouveaux lieux correspondants aux besoins sera renforcée, d'une part, en saisissant les opportunités qui se présentent dans le cadre de projets globaux de rénovation et réaménagement et, d'autre part, en adaptant les espaces existants en termes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (LHand) ainsi qu'au niveau de l'équipement pour accompagner la transition vers la suppression de la vaisselle jetable.

⁴ <https://www.unine.ch/batiments/home/prestations/location-dautres-locaux-universi.html>

4.1.1. Nouveaux espaces

Le Conseil communal prévoit d'intégrer, lorsque cela sera possible et pertinent, le développement de nouveaux espaces communs et partagés dans les différents projets de rénovation et construction menés par la Commune.

Plusieurs exemples peuvent être cités à ce titre comme le Collège des Parcs (ancien bâtiment) qui disposera dès 2025 d'une nouvelle aula.

La rénovation du Collège latin avec la mise en place d'une bibliothèque du 21^{ème} siècle plaçant l'utilisateur et l'utilisatrice au centre comprend un aménagement de l'espace flexible et polyvalent pour accueillir des réunions de travail ou de débats. La mise à disposition d'un espace au rez-de-chaussée avec système de location à l'heure sera étudiée dans le cadre de la finalisation du projet architectural.

Pour rappel, parmi les nouvelles salles qui verront le jour au sein de bâtiments gérés par des partenaires, la Paroisse réformée de la Côte proposera deux nouvelles salles de petite et moyenne taille au cœur de Peseux.

Par la suite et dans le cadre des autres projets à venir, le Conseil communal sera attentif à développer de nouvelles salles, en particulier petites ou de taille moyenne, lorsque l'occasion se présentera.

En plus de ces nouveaux espaces prévus dans des bâtiments communaux, la Ville encourage également le développement de lieux polyvalents et communautaires dans les différents projets de développement urbain. C'est par exemple le cas dans les projets des Arniers, de la Possession, de Tivoli sud, des Gouttes d'Or, etc.

La mise en place de tels équipements, privés mais ouverts à tous les habitant-e-s de la Commune, s'inscrit pleinement dans les objectifs de durabilité économique, sociale et environnementale prônés par la Ville et généralement suivis par les porteurs de ces projets. Le nouveau plan d'aménagement prendra en compte ces aspects, avec une portée prescriptive, notamment pour ce qui concerne les secteurs de développement stratégique.

4.1.2. Adaptations des lieux existants

En conformité avec la LHand (loi sur l'égalité pour les personnes handicapées), les espaces en location seront rendus, dans la mesure du

possible techniquement et financièrement, accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout comme pour l'ensemble des bâtiments ouverts au public. Ces adaptations se feront au fur et à mesure, en fonction des projets de rénovation.

Par ailleurs, comme annoncé dans le cadre du rapport en réponse à la motion « ça en jette » (rapport 22-010), les conditions de location de l'ensemble des salles en mains communales prévoient une interdiction d'usage de la vaisselle plastique jetable, de manière analogue à ce qui se pratiquera sur le domaine public dès le 1^{er} janvier 2023. Pour encourager le recours à de la vaisselle réutilisable, certaines infrastructures, au moins une dans chaque quartier, seront équipées en conséquence avec de la vaisselle et de quoi en assurer le lavage et le séchage.

4.2. Visibilité de l'offre

La visibilité de l'offre est un élément essentiel pour que le tissu associatif et les citoyens et citoyennes puissent accéder facilement et rapidement à l'information relative aux salles à disposition et à leur occupation. La manière la plus simple pour présenter ces éléments est certainement le site Internet de la Commune.

Une page sur le site Internet de la Ville dédiée aux espaces communaux mis à disposition de la population existe déjà, mais celle-ci ne recense à ce jour pas encore toutes les salles disponibles: <https://www.neuchatelville.ch/fr/participer/location-de-salles-batiments/>.

Suite à la fusion mais également grâce aux outils développés par le SIEN, cette page internet sera développée et enrichie : d'une part, l'ergonomie de la page et l'accès à l'information seront retravaillés et d'autre part, les objets soumis à location seront petit à petit présentés sous une forme qui permet la location ou la réservation directement en ligne.

Ce travail d'intégration des différentes fonctionnalités et des différentes salles sur le site Internet de la Ville se fera de manière progressive. Chaque salle ayant des spécificités et conditions propres (tarifs, mise à disposition des clés, etc.), il s'agira de faire les paramétrages au cas par cas. Les nouvelles salles citées au point précédent pourront être intégrées au fur et à mesure de leur disponibilité.

Concernant l'offre en mains privées (espaces gérés par des associations, paroisses, coworking, etc.), elle pourra également apparaître, avec l'accord des entités responsables, sur le site Internet de la Ville. Un lien

renverra vers le site Internet de l'organisation en question pour la consultation des disponibilités et les modalités de réservation et de paiement. Ceci permettra de donner à la population un aperçu global de l'offre sur le territoire communal.

4.3. Modalités pour les réservations et les paiements

L'intégration des salles à disposition sur le site Internet de la Ville se fait au moyen du module « GEWEB » développé par le SIEN et bien connu par les communes, qui utilisent cet outil pour la réservation de leurs salles ou des cartes journalières CFF par exemple.

Ce module permet de consulter la disponibilité des salles, de faire des demandes de réservation et d'effectuer le paiement en ligne. A terme, ces différentes fonctionnalités pourront donc être proposées pour chaque salle, directement sur le site de la Ville.

Il est déjà possible de faire les démarches sous cette forme pour la location de la ferme de Pierre-à-Bot. Le paramétrage est en cours pour les locaux gérés par le Service de la cohésion sociale (temples, salles polyvalentes et collèges). Les disponibilités peuvent d'ailleurs déjà être consultées pour la Collégiale, le Cloître et le Temple du Bas. Ce travail de paramétrage est réalisé en partenariat avec les services gestionnaires de ces salles (gestion de la disponibilité, prise/remise des clés, cautions, etc.). Les objets sont ajoutés par étapes sur le site de la Ville. Dans l'intervalle, les procédures actuelles restent valables (réservation par email, formulaire ou téléphone).

4.4. Modalités d'accès

A l'heure actuelle, il n'existe pas encore de salles dont l'accès se fait de manière entièrement dématérialisé (réservation et paiement en ligne, ouverture avec un système de digicode ou autre, etc.). Elles nécessitent toutes de devoir retirer une clé et de la remettre à la fin de l'utilisation, ce qui limite dans certains cas la mise à disposition de l'espace en raison des ressources de conciergerie qu'il faut prévoir.

Un accès dématérialisé pourrait être mis en place pour certains espaces afin de faciliter l'accès vis-à-vis d'utilisateurs réguliers et de confiance. Cela pourrait concerner la salle Alice Peillon (Peseux) ou la salle des sociétés à Corcelles-Cormondrèche.

La mise en place d'un tel système doit être analysée au cas par cas notamment en raison des enjeux de sécurité concernant les salles situées dans les collèges ou attenantes à des espaces administratifs.

Afin de mettre en place ce mode de fonctionnement de manière progressive, la première étape sera la mise en place d'un projet pilote, par exemple dans une des deux salles citées plus haut. Sur la base de cette expérience, l'élargissement à d'autres espaces et infrastructures, notamment sportives, pourra être envisagé. La réponse à la motion 348 demandant la mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin sera l'occasion de vous présenter un point de situation de la mise en œuvre des accès dématérialisés.

A terme, un tel système, qui s'inscrit en parfaite adéquation avec la stratégie de développement technologique et de numérisation du Conseil communal, doit permettre une réduction des coûts en limitant le travail de conciergerie et d'administration. Il s'agit là d'une application concrète et pratique du développement technologique qui présente une réelle plus-value pour les citoyens et citoyennes ainsi qu'une simplification pour l'administration.

4.4.1. Usage réservé aux habitant-e-s du quartier

Le texte de la motion évoque la possibilité de réserver l'usage de certaines salles aux habitant-e-s des quartiers. Le Conseil communal voit plusieurs écueils à cette proposition, en particulier le fait que réserver une salle pour un public restreint, qu'il s'agirait de pouvoir définir avec objectivité, présente le risque d'une sous-utilisation de la salle.

La demande pour des locations de salles étant importante, notre Autorité préfère mettre à disposition l'ensemble des espaces à toute la population et toutes les sociétés locales sans discrimination afin d'optimiser leur utilisation.

Par contre, il est essentiel que les habitant-e-s du quartier disposent facilement de l'information des salles disponibles proches de chez eux et qu'ils puissent les réserver facilement. Ces éléments sont développés aux chapitres précédents.

4.5. Politique tarifaire

La tarification des salles sera revue dans le courant de l'année 2023 dans le cadre du processus d'harmonisation des différentes taxes et émoluments de la commune suite à la fusion. Il s'agira notamment de définir les réductions pour les habitant-e-s et selon le type d'activité (par exemple, à but lucratif ou non lucratif). La vision du Conseil communal en la matière est de maintenir une bonne accessibilité des salles en particulier pour le tissu associatif par des tarifs abordables en facturant prioritairement aux usagers et usagères les frais réels liés aux charges énergétiques, de conciergerie et autres extras.

Cette harmonisation permettra de poser un cadre commun et cohérent pour tous les nouveaux locaux et nouveaux contrats de location. En vertu de la convention de fusion, les conditions offertes aux sociétés locales des quatre anciennes communes pour la location des salles leur est garantie durant toute la législature.

4.6. Résumé des évolutions futures

La Ville de Neuchâtel se dirige vers un système simple et convivial pour la réservation des salles existantes par les citoyens et citoyennes ainsi que le tissu associatif. Il reposera principalement sur la page dédiée du site Internet. A terme, l'ensemble de l'offre des salles en location y sera visible et la consultation des disponibilités, la réservation et le paiement pourront se faire en ligne. Naturellement et de manière complémentaire, les réservations pourront toujours se faire par les canaux classiques (courriel, téléphone, passage au guichet de quartier). Le site Internet renverra également vers les salles proposées par des tiers dans des bâtiments de la Ville ou privés, afin d'offrir une vue d'ensemble de l'offre aussi exhaustive que possible.

Un système simplifié pour les modalités d'accès sera testé dans l'une des salles dédiées aux sociétés locales et si l'essai est concluant, il pourra être étendu à d'autres espaces.

Concernant le développement de l'offre des salles à louer, le Conseil communal étudie avec attention toute nouvelle opportunité qui permettrait de proposer des salles supplémentaires pour des usages par des petits groupes, en soirée ou le week-end, tel qu'évoqué dans la motion. Plusieurs nouvelles salles sont d'ailleurs prévues dans les projets actuels de la Ville, pour rappel, au sein du Collège des Parcs et du Collège latin. Il est également tenu compte de cet élément dans le cadre des projets de

développement urbain en incitant, voire contraignant lorsque c'est possible, la mise en location d'espaces communs pour tous les publics.

Concernant les tarifs, l'intention du Conseil communal est de poser un cadre commun et d'harmoniser certaines pratiques tout en maintenant des tarifs accessibles pour les citoyen-ne-s et le tissu associatif.

5. Consultation

Les enjeux et principales orientations du présent rapport ont été présentés à la Commission Culture, intégration et cohésion sociale en date du 27 septembre 2022.

6. Impact du rapport sur l'environnement

En conformité avec la politique de la Ville en matière d'interdiction de vaisselle plastique à usage unique, les salles en mains communales qui accueillent régulièrement des événements avec consommation de boissons et repas seront équipées de vaisselle réutilisable, voire d'infrastructures pour en assurer le lavage et le séchage. Les rencontres et manifestations organisées dans ces lieux limiteront ainsi leur impact sur l'environnement en réduisant les déchets produits.

Cette offre qui sera mise en place progressivement répond à une forte demande des associations et globalement de la société civile d'avoir à disposition le matériel et les infrastructures pour se passer de vaisselle jetable.

De manière plus globale, la facilitation des rencontres entre citoyens et citoyennes permet de renforcer les circuits courts dans la vision qui est aussi celle du plan d'aménagement local d'une ville où les principaux services sont accessibles de tous les quartiers en quinze minutes.

7. Impact du rapport sur les finances et le personnel communal

L'ensemble des évolutions prévues du point de vue de la visibilité et de l'accessibilité de l'offre s'intégreront dans les budgets de fonctionnement ordinaires des services.

Le développement de nouvelles salles s'intègre ou s'intégrera dans les crédits d'investissement *ad hoc* (Collège des Parcs, Collège latin).

A terme, avec la mise en place de réservations en ligne et d'accès dématérialisés, les coûts des charges de personnel liés à la gestion des réservations et à la conciergerie (remise et gestion des clés) pourront être réduits.

Globalement, la volonté de mutualiser certains lieux en développant des usages différents selon les jours et les horaires permet une utilisation rationnelle, économique et écologique des biens immobiliers et du sol.

8. Conclusion

La vie associative et citoyenne constitue l'un des atouts phares de notre ville. Elle y est particulièrement dense et diversifiée participant ainsi à la qualité de vie et à la cohésion sociale. Les citoyens et citoyennes qui s'impliquent dans des groupements ou associations pour développer des activités se heurtent parfois à des difficultés pratiques telles que la disponibilité et l'accessibilité de lieux de rencontres. Par conséquent, la mise à disposition de salles est un outil important pour encourager l'auto-organisation d'activités par la société civile.

La politique de cohésion sociale et de renforcement de la vie citoyenne entrera prochainement dans une nouvelle ère au sein de la Commune fusionnée de Neuchâtel avec la mise en place des Assemblées citoyennes dès 2023. Ces dernières compléteront le paysage du dispositif de soutien à la vie citoyenne et sociale auquel participe également l'offre importante de lieux que la Ville met à disposition du tissu associatif et de la population.

Ces espaces sont gérés et continueront de l'être de manière dynamique, en collaboration avec les partenaires privés, afin de tenter de trouver une solution pour tous les besoins exprimés par le tissu associatif.

La mise à disposition et la facilitation de l'accès de ces lieux pour la population et en particulier pour des rencontres spontanées et informelles représentent des défis logistiques et opérationnels auxquels la digitalisation permettra de répondre. En parfaite cohérence avec sa volonté de numérisation de l'administration, notre Conseil souhaite ainsi axer son action sur la disponibilité de son offre, grâce à un accès facilité, à distance et hors des contraintes des horaires de bureau, à la réservation de salle en partenariat avec le SIEN. Les premiers exemples mis en place, tels que la ferme de Pierre-à-Bot, donnent entière satisfaction. Les développements futurs se feront de manière progressive en parallèle aux travaux de mise à jour du cadre général et des règlements d'utilisation.

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

Le Conseil communal remercie les motionnaires pour les questions soulevées qui rejoignent une préoccupation constante, et confirme son intention de développer une offre pertinente, complémentaire aux locaux privés, pour garantir une vie citoyenne riche et dynamique.

C'est dans cette vision que le Conseil communal vous remercie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et vous invite à classer la motion n°341 (20-303).

Neuchâtel, le 24 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

Annexe 1 : Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population

| Numéro sur la carte | Territoire | Bâtiment | Nom de la salle | Capacité Places assises ou normes incendie | Taille Selon la capacité Petites : 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes : plus de 100 | Accessibilité Tous publics ou groupements organisés | Gestion Communale ou par un tiers | Remarque |
|---------------------|------------|-------------------------|----------------------------|---|--|--|---|----------|
| 1 | Neuchâtel | Collège des Charmettes | Auditoire | 150 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 2 | Neuchâtel | Collège de la promenade | Aula | 100 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 3 | Peseux | Collège des Coteaux | Aula des Coteaux | 160 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 4 | Neuchâtel | Collège des Parcs | Aula | 100 | Grande | Groupements organisés | Communale | dès 2025 |
| 5 | Neuchâtel | Chanet | Chanet | 100 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 6 | Neuchâtel | Collégiate | Cloître | 240 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 7 | Neuchâtel | Collégiate | Collégiate | 300 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 8 | Valangin | Collégiate de Valangin | Collégiate de Valangin | 200 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 9 | Neuchâtel | Valangines 97 | Espace des Valangines | 150 | Grande | Groupements organisés | Communale | |
| 10 | Neuchâtel | La Maladière | Espace Gilbert Facchinetti | 150-400 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 11 | Neuchâtel | Ferme de Pierre-à-Bot | Ferme de Pierre-à-Bot | 164 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 12 | Neuchâtel | Temple du Bas | Grande salle | 700 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 13 | Neuchâtel | Théâtre du passage | Grande salle | 541 | Grande | Tous publics | Tiers (Théâtre du passage) | |
| 14 | Neuchâtel | La Maladière | Le Lobby Bar | 50-200 | Grande | Tous publics | Tiers (établissement public) | |

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

| Numéro sur la carte | Territoire | Bâtiment | Nom de la salle | Capacité Places assises ou normes incendie | Taille Selon la capacité Petites : 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes : plus de 100 | Accessibilité Tous publics ou groupements organisés | Gestion Communale ou par un tiers | Remarque |
|---------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------------|---|--|--|--|--|
| 15 | Neuchâtel | Hôtel de Ville | Péristyle de l'Hôtel de Ville | 300-350 | Grande | Tous publics | Communale | Uniquement pour des événements adéquats avec le caractère institutionnel du bâtiment |
| 16 | Neuchâtel | Théâtre du passage | Petite salle | 118 | Grande | Tous publics | Tiers (Théâtre du passage) | |
| 17 | Corcelles-Cormondrèche | Rue de la Croix 4 | Salle de gym | 120 | Grande | Tous publics | Communale | Les salles de gym et de spectacle de CC peuvent être jumelées |
| 18 | Corcelles-Cormondrèche | Rue de la Croix 4 | Salle de spectacles | 240 | Grande | Tous publics | Communale | Les salles de gym et de spectacle de CC peuvent être jumelées |
| 19 | Peseux | Rue Ernest roulet 4 | Salle de spectacles | 250 | Grande | Tous publics | Communale | Les salles de gym et de spectacle de Peseux peuvent être fusionnées |
| 20 | Peseux | Rue Ernest roulet 4 | Salle de gym | 250 | Grande | Tous publics | Communale | Les salles de gym et de spectacle de Peseux peuvent être fusionnées |
| 21 | Corcelles-Cormondrèche | Temple de Corcelles | Temple de Corcelles | 100 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 22 | Peseux | Temple de Peseux | Temple de Peseux | 250 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 23 | Neuchâtel | Temple de Serrières | Temple de Serrières | 100 | Grande | Tous publics | Communale | |
| 24 | Neuchâtel | Abri des Trois-Tilleuls | Abri des Trois-Tilleuls | 40 | Moyenne | Tous publics | Communale | Sans eau, ni électricité, accès difficile |
| 25 | Neuchâtel | Musée d'histoire naturelle | Auditoire du Muséum | 90 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 26 | Neuchâtel | Chapelle de Chaumont | Chapelle de Chaumont | 50 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 27 | Neuchâtel | La Maladière | Salle de conférence | 80 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 28 | Neuchâtel | Coquemène 1 | Salle de Coquemène | 40 | Moyenne | Groupements organisés | Tiers (l'Amar avec validation communale (SCS)) | |

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

| Numéro sur la carte | Territoire | Bâtiment | Nom de la salle | Capacité Places assises ou normes incendie | Taille Selon la capacité Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100 | Accessibilité Tous publics ou groupements organisés | Gestion Communale ou par un tiers | Remarque |
|---------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|---|--|--|--|---|
| 29 | Peseux | Collège des Guches | Salle de Musique | 56 | Moyenne | Groupements organisés | Communale | |
| 30 | Valangin | Collège de Valangin | Salle de spectacles | 50 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 31 | Corcelles-Cormondrèche | Rue de Beaugard 64b | Salle des Satrières II | 40 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 32 | Neuchâtel | Temple du Bas | Salle du Foyer | 60 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 33 | Neuchâtel | Collège des Acacias | Salle polyvalente | 80 | Moyenne | Groupements organisés | Communale | |
| 34 | Neuchâtel | Rue de la Dîme 72 | Salle polyvalente de rencontres | 60 | Moyenne | Groupements organisés | Tiers (Fondation de Maison pour personnes âgées) | Uniquement pour des événements associant les résident-e-s |
| 35 | Neuchâtel | Collégiale | Salle St-Guillaume | 40 | Moyenne | Tous publics | Communale | |
| 36 | Neuchâtel | Théâtre du passage | Studio | 40 | Moyenne | Tous publics | Tiers (Théâtre du passage) | |
| 37 | Neuchâtel | Collège de la promenade | Théâtre | 90 | Moyenne | Groupements organisés | Communale | |
| 38 | Peseux | Abri forestier du Gîte | Abri forestier du Gîte | 30 | Petite | Tous publics | Communale | |
| 39 | Neuchâtel | Hôtel des Associations | Chambre jaune | 25-30 | Petite | Tous publics | Tiers (Hôtel des Associations) | |
| 40 | Neuchâtel | Charmettes 10 | Espace des Charmettes | 25 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 41 | Neuchâtel | Hôtel des Associations | Espace des solidarités | 25-30 | Petite | Tous publics | Tiers (Hôtel des Associations) | |
| 42 | Neuchâtel | Collège de Serrières | Foyer | 30 | Petite | Groupements organisés | Communale | |

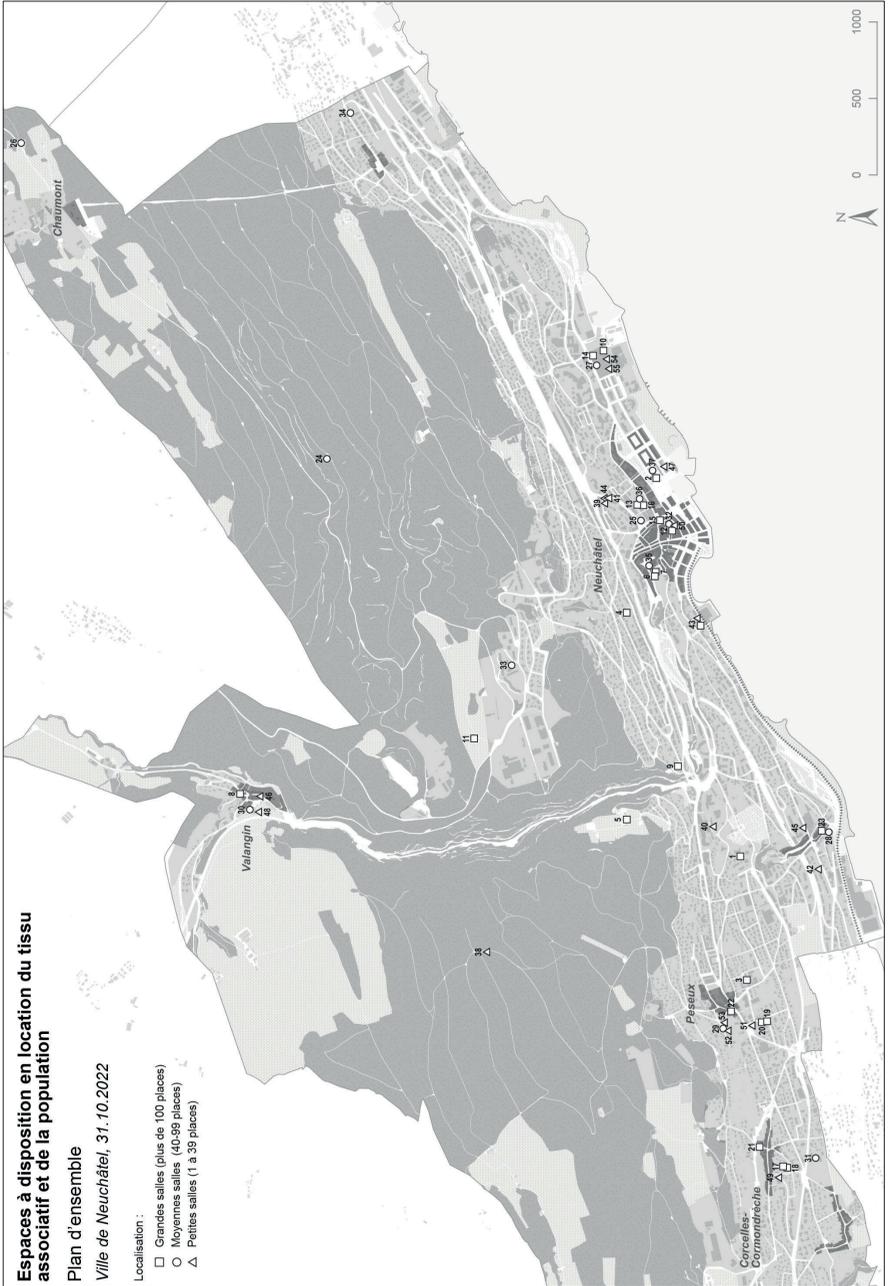
Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

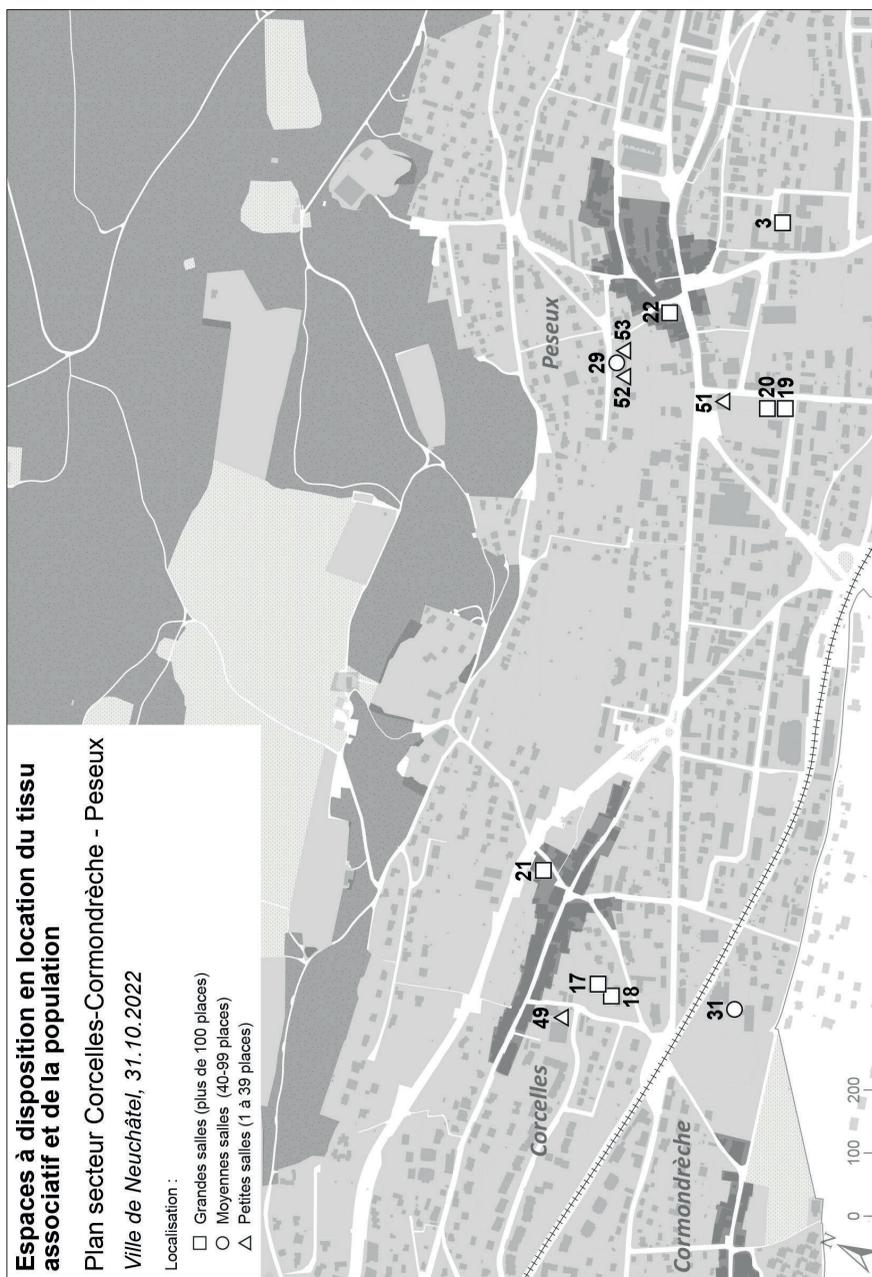
| Numéro sur la carte | Territoire | Bâtiment | Nom de la salle | Capacité Places assises ou normes incendie | Taille Selon la capacité Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100 | Accessibilité Tous publics ou groupements organisés | Gestion Communale ou par un tiers | Remarque |
|---------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------------------|---|--|--|--|---|
| 43 | Neuchâtel | La Case à Chocs | Grande salle, Interlope | 30-800 | Petite à grande | Tous publics | Tiers (Association ACDC) | Dans la synthèse comptée comme "petite" |
| 44 | Neuchâtel | Hôtel des Associations | Le carnotzet | 20 | Petite | Tous publics | Tiers (Hôtel des Associations) | |
| 45 | Neuchâtel | Côte 2a | Locaux du Parlement des jeunes | 25 | Petite | Groupements organisés | Parlement des jeunes avec validation communale (SCS) | |
| 46 | Valangin | Guichet d'accueil | Salle attenante au guichet d'accueil | 20 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 47 | Neuchâtel | Musée d'art et d'histoire | Salle de conférence | 30 | Petite | Tous publics | Communale | Temporairement indisponible (déménagement des collections) |
| 48 | Valangin | Collège de Valangin | Salle des associations | 20 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 49 | Corcelles-Cormondrèche | Rue de la Croix 1 | Salle des sociétés | 25 | Petite | Tous publics | Communale | |
| 50 | Neuchâtel | Temple du Bas | Salle Ostervald | 30 | Petite | Tous publics | Communale | |
| 51 | Peseux | Maison de commune | Salle Peillon | 20 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 52 | Peseux | Collège des Guches | Salle polyvalente 1 | 25 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 53 | Peseux | Collège des Guches | Salle polyvalente 2 | 25 | Petite | Groupements organisés | Communale | |
| 54 | Neuchâtel | La Maladière | Salon Noir | 35 | Petite | Tous publics | Communale | |
| 55 | Neuchâtel | La Maladière | Salon Rouge | 35 | Petite | Tous publics | Communale | |
| | Rochefort | Abri forestier du Brenier | Abri forestier du Brenier | 20 | Petite | Tous publics | Communale | Ne figure pas sur la carte *Sans eau, ni électricité, accès difficile |

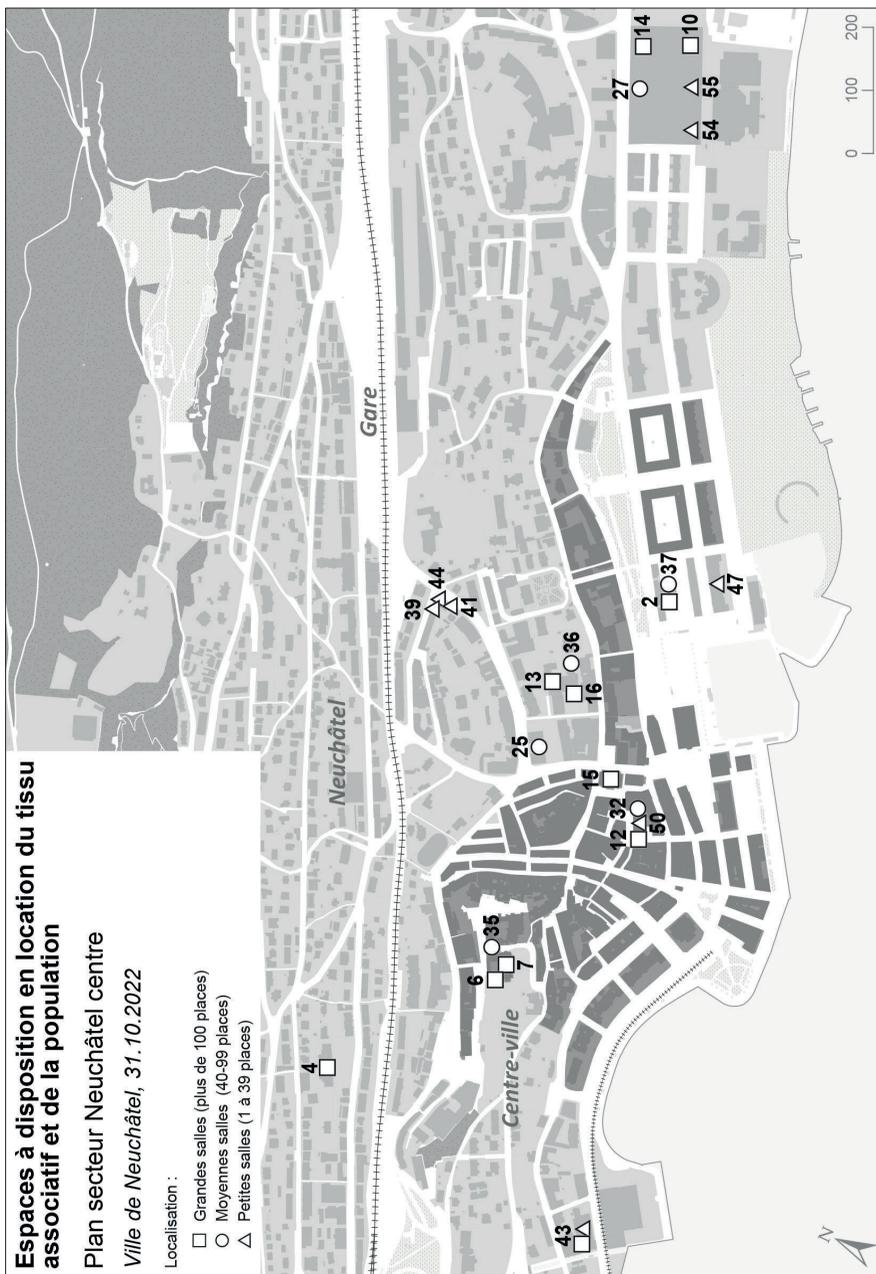
Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

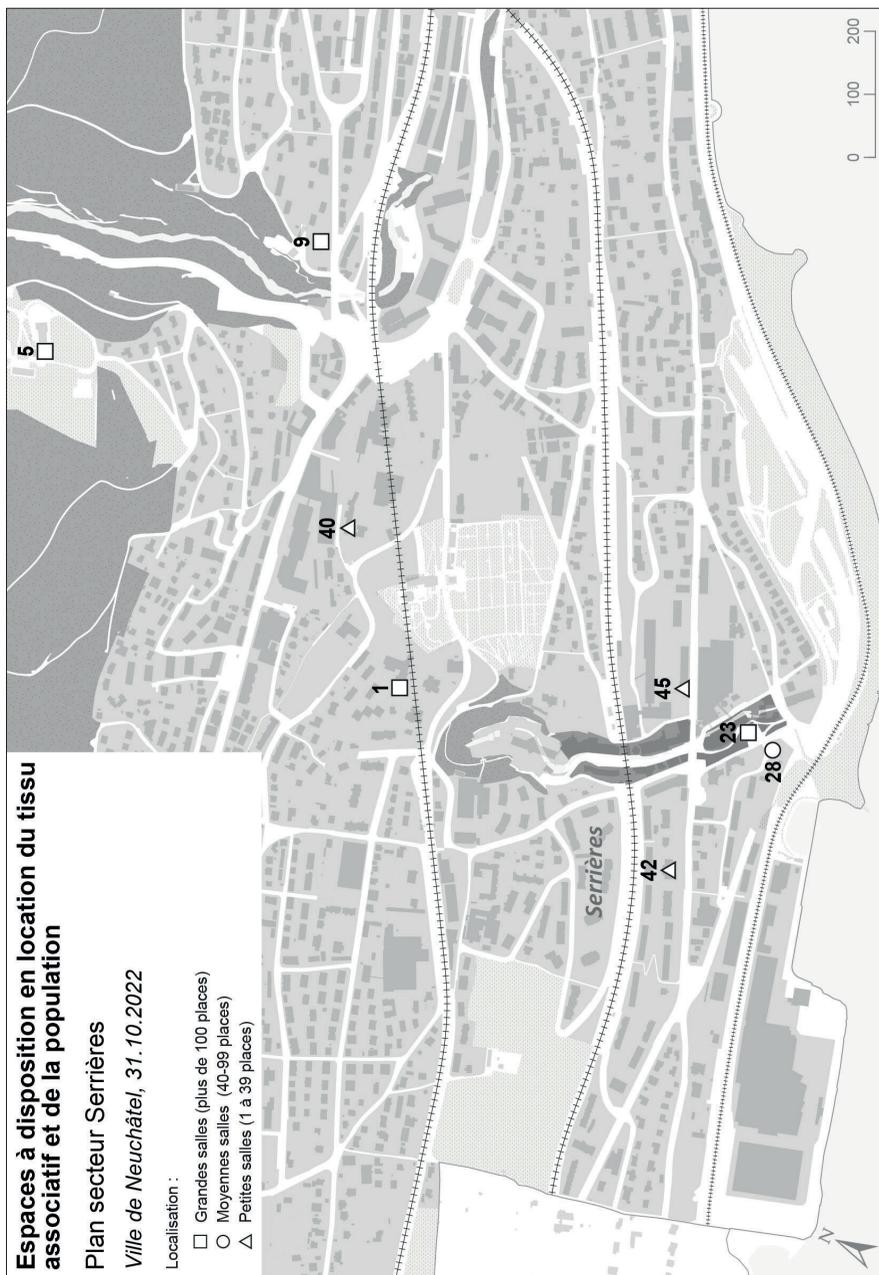
| Numéro sur la carte | Territoire | Bâtiment | Nom de la salle | Capacité Places assises ou normes incendie | Taille Selon la capacité Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100 | Accessibilité Tous publics ou groupements organisés | Gestion Communale ou par un tiers | Remarque |
|---------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------------------|---|--|--|---|--|
| | Les Ponts-de-Martel | Centre forestier du Marais Rouge | Réfectoire | 40 | Moyenne | Tous publics | Communale | Ne figure pas sur la carte Sans eau, ni électricité, accès difficile |
| | Boudry | Abri forestier de la Cardamine | Abri forestier de la cardamine | 15 | Petite | Tous publics | Communale | Ne figure pas sur la carte Sans eau, ni électricité, accès difficile |

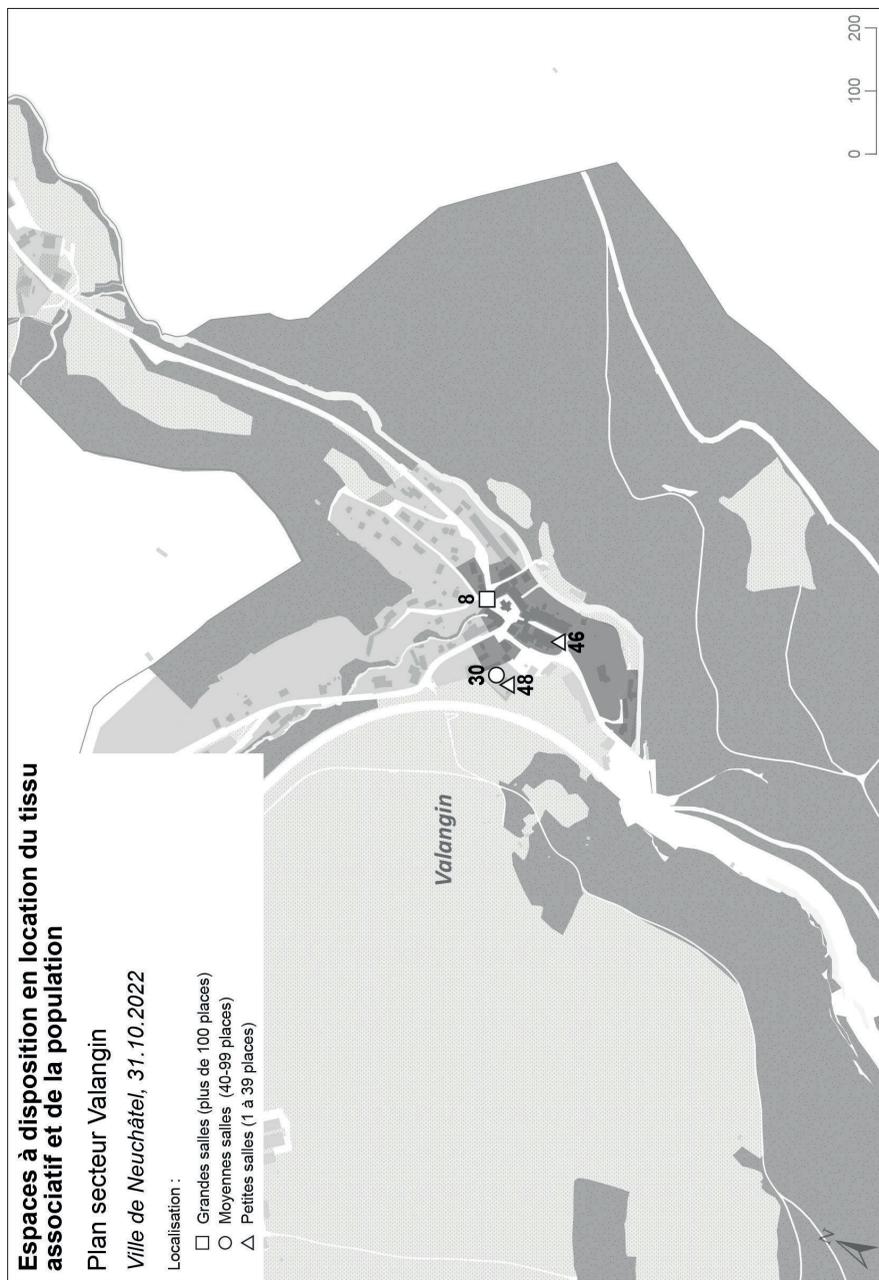
Annexe 2 : Cartes des espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population











Annexe 3 : Inventaire du matériel de manifestation mis à disposition des associations et de la population

| Objet | Nombre | Service |
|---|--------|------------------|
| Scène mobile 12 | 1 | Cohésion sociale |
| Scène mobile 27 | 1 | Cohésion sociale |
| Scène mobile 48 (6x8m) | 1 | Cohésion sociale |
| Chaîne Hi-Fi | 1 | Cohésion sociale |
| Table de mixage | 1 | Cohésion sociale |
| Dual lecteur CD | 1 | Cohésion sociale |
| Haut-parleur | 2 | Cohésion sociale |
| Enrouleur électrique (25m) | 2 | Cohésion sociale |
| Micro fil Sennheiser + trépied | 1 | Cohésion sociale |
| Tente 3m sur 3m, 4 cotés protégés | 1 | Cohésion sociale |
| Tente 3m sur 3m, 1 côté protégé | 1 | Cohésion sociale |
| Percolateur 15L (usage eau chaude uniquement) | 2 | Cohésion sociale |
| Machine à faire des badges (pin's) (sans les opercules) | 1 | Cohésion sociale |
| Rétroprojecteur 3m (ancien système) | 1 | Cohésion sociale |
| Gobelets dépareillés réutilisable 3dl | 870 | Cohésion sociale |
| Gobelets dépareillés réutilisable 1dl | 180 | Cohésion sociale |
| Tables (plateaux) | 176 | Voirie |
| Chevalets pliants pour tables | 200 | Voirie |
| Chevalets pour tables avec bancs | 483 | Voirie |
| Bancs pour tables (paire) | 167 | Voirie |
| Tables de bar | 27 | Voirie |
| Bancs pliables | 83 | Voirie |
| Eléments de bar | 40 | Voirie |
| Elément de podium 1.5x1.5 mètres | 4 | Voirie |
| Barrières vaubans | 600 | Voirie |
| Baraques caisses | 14 | Voirie |
| Tribunes orateur en bois | 2 | Voirie |
| Oriflammes déchets | 10 | Voirie |
| Chaudières à gaz pour cuisiner | 4 | Voirie |
| Compacteurs pour déchets incinérables | 3 | Voirie |
| Compacteurs à carton | 3 | Voirie |
| Bennes à verre | 4 | Voirie |

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

| Objet | Nombre | Service |
|--|---------------|----------------|
| Conteneurs de 800l pour déchets incinérables | 50 | Voirie |
| Conteneurs à verre de 140 litres | 100 | Voirie |
| Conteneurs déchets de cuisine 100 litres | 30 | Voirie |
| Conteneurs à vaisselle sale (pas public) | 20 | Voirie |
| Tonneaux de 200 litres pour déchets incinérables | 200 | Voirie |
| Bennes à déchets encombrants | 7 | Voirie |
| Matériel de nettoyage (charrette de cantonnier) | 10 | Voirie |
| Drapeaux de la ville (plusieurs formats différents) | 40 | Voirie |
| Drapeaux du Canton de Neuchâtel (plusieurs formats différents) | 60 | Voirie |
| Drapeaux Suisse (plusieurs formats différents) | 60 | Voirie |
| Drapeaux des autres Cantons suisses (format 150x150) | 25 | Voirie |

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Motion « des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs » | 2 |
| 3. Etat des lieux des espaces à louer à disposition du tissu associatif et de la population..... | 4 |
| 3.1. Inventaire des espaces en location | 5 |
| 3.1.1. Selon la capacité | 6 |
| 3.1.2. Selon l'accessibilité | 6 |
| 3.1.3. Selon la répartition territoriale | 7 |
| 3.1.4. Selon la gestion | 8 |
| 3.1.5. Types d'utilisateurs | 8 |
| 3.1.6. Politique tarifaire | 8 |
| 3.2. Matériel de manifestation | 10 |
| 3.3. Analyse de l'offre disponible..... | 10 |
| 4. Perspectives d'évolution | 12 |
| 4.1. Développement et évolution de l'offre | 12 |
| 4.1.1. Nouveaux espaces | 13 |
| 4.1.2. Adaptations des lieux existants..... | 13 |
| 4.2. Visibilité de l'offre | 14 |
| 4.3. Modalités pour les réservations et les paiements | 15 |
| 4.4. Modalités d'accès..... | 15 |
| 4.4.1. Usage réservé aux habitant-e-s du quartier | 16 |
| 4.5. Politique tarifaire | 17 |

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

| | |
|---|----|
| 4.6. Résumé des évolutions futures | 17 |
| 5. Consultation | 18 |
| 6. Impact du rapport sur l'environnement | 18 |
| 7. Impact du rapport sur les finances et le personnel communal | 18 |
| 8. Conclusion | 19 |
| Annexe 1 : Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population | 21 |
| Annexe 2 : Cartes des espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population..... | 26 |
| Annexe 3 : Inventaire du matériel de manifestation mis à disposition des associations et de la population | 31 |

22-020

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion no 341 (20-303) « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Réunir, soutenir et faciliter : ce sont les maîtres-mots d'une politique de cohésion sociale à même de garantir le sentiment d'appartenance.

Par ailleurs, un développement de modèles économiques locaux, sociaux et durables passe, à notre avis, par la multiplication du système de coopératives : de logement, de commerces, de services. Nous le constatons chaque jour, nombreux sont nos concitoyens à investir du temps et de l'énergie dans des projets de vivre-ensemble et d'économie responsable.

Pour le groupe socialiste, il est essentiel que nos autorités favorisent, autant que possible, toute initiative de la société civile visant ces objectifs. Toutefois, les premiers obstacles à la mise en œuvre de ces projets sont souvent la difficulté de disposer de lieux adaptés et les complications administratives liées à leur organisation.

Notre motion visait à répondre à la première de ces difficultés, en facilitant la mise à disposition de salles dans chaque quartier et, surtout, d'en simplifier l'accès, entravé par des complications administratives, un manque de visibilité et des difficultés de réservation et d'accès aux clés, particulièrement en soirée ou durant le week-end.

Notre groupe se félicite que sa motion ait permis un inventaire des salles déjà ouvertes au public et propriétés de la Ville, un travail transversal qui n'avait pas été réalisé jusque-là. Cet inventaire met en évidence la

diversité des lieux existants, mais il pointe également, d'une part, le manque de salles de petite capacité et, d'autre part, l'hétérogénéité des conditions de mise à disposition de ces locaux.

Nous nous réjouissons donc de la volonté affichée par le Conseil communal d'en faciliter la visibilité – par la création d'une page internet regroupant l'ensemble des objets disponibles – et nous saluons le développement à venir d'un système de réservation et de paiement en ligne. La mise à disposition des clés reste toutefois une problématique non résolue dans le présent rapport, et nous incitons les services à approfondir le sujet. Les solutions techniques pour une dématérialisation existent. Et au lieu d'offrir des systèmes de géolocalisation de places de parc, une Smart City ne pourrait-elle pas plutôt vivre sans clés ? En attendant, il existe des solutions simples et des boîtes à clés.

Nous aurions également aimé trouver l'ébauche d'une réflexion quant à la mise à disposition de salles aujourd'hui réservées à l'administration : des salles de petite capacité, qui sont d'autant plus nombreuses depuis la fusion et souvent libres en soirée ou le week-end. Mais le pragmatisme nous force à admettre que cela pose des problèmes de sécurité encore à résoudre.

Enfin, notre motion soulevait, bien évidemment, la thématique de la tarification. A ce sujet, force est de constater que le rapport est plutôt flou. Tout juste évoque-t-il le travail en cours sur les taxes et émoluments et une possible différenciation en fonction des usages. Pour bénéficier véritablement à la collectivité, il faudra bien évidemment que les tarifs restent minimaux pour qui investit son temps au service du bien commun.

Craignant que cette harmonisation à venir, en période de difficultés financières, soit l'occasion pour nos autorités d'y voir une source d'augmentation, notre groupe restera vigilant sur le sujet, et veillera à ce que les tarifs restent minimaux pour les usages qui bénéficient à la population.

Au final, notre groupe se montre à 80 % satisfait de la réponse apportée et remercie vivement les services pour le travail réalisé.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Notre groupe a pris connaissance avec grand intérêt du rapport n° 22-020. Nous en prendrons acte avec satisfaction. Nous remercions le Conseil communal de son rapport circonstancié, avec la liste complète des salles actuellement à disposition, mais, surtout – et c'est là où le document devient intéressant – des perspectives d'évolution.

Il est impératif que l'offre en salles de toutes tailles, disponibles sur tout le territoire de la commune – avec une offre peut-être plus faible sur l'est – soit facilement visible pour les potentiels locataires, et que la réservation, l'accès et la facturation soient le moins compliqués possible. Cela n'est pas le cas actuellement, et le rapport est clair à ce sujet : notamment, la gestion des salles dans les anciennes communes doit se faire par leur guichet d'accueil décentralisé. Un système de réservation automatisé permettrait peut-être plus facilement de louer des salles à l'heure – alors qu'aujourd'hui seule une location à la demi-journée est possible – avec des conséquences financières positives pour les associations qui sont, pour la plupart, à but non lucratif et disposent de budgets très restreints.

Un système de réservation en ligne permettrait aussi de voir la disponibilité des salles. Si notre groupe salue une utilisation partagée des salles en mains de la commune – et non pas uniquement des salles à disposition du tissu associatif ou des habitant-e-s d'un quartier – il faut s'assurer que la demande et l'offre soient dans une certaine adéquation.

Dans cette perspective, l'intégration, dans la plateforme, des salles en mains privées, ainsi que la mise à disposition des salles dans les nouveaux quartiers – pas seulement en interne, mais pour les habitant-e-s avoisinant-e-s – sont des mesures bienvenues. Elles ne permettront pas seulement d'avoir plus d'espaces de réunion à disposition, mais aussi de mieux intégrer les nouveaux habitant-e-s dans leur quartier. Le même constat sera valable pour le partage des salles des appartements avec encadrement pour des projets intergénérationnels.

Notre seule interrogation concerne le timing : il n'est mentionné nulle part dans quel délai sera réalisée l'intégration de toutes les salles à disposition sur le site internet de la Ville, pour la réservation et le paiement en ligne.

Pour terminer, une petite remarque en interne : il faudrait que l'administration songe également à rendre l'accès à l'Hôtel de Ville plus aisé pour la tenue des séances de nos groupes politiques. En supposant que nous figurons dans la catégorie mentionnée en page 15 des « utilisateurs réguliers et de confiance », un accès dématérialisé devrait être possible.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 22-020 avec un esprit un peu plus critique que les deux précédents groupes.

Pour entrer directement dans le sujet, notre groupe s'attendait à être informé sur l'adéquation de l'offre avec la demande, et sur l'adéquation de la gestion financière de ces services avec notre politique budgétaire.

Pour rappel, cette motion avait été acceptée lors de la séance du Conseil général du 14 septembre 2020, et non celle du 29 avril 2020 comme écrit dans le rapport. Mais c'est un détail. Selon le procès-verbal de cette séance, nous avons affirmé clairement que nous soutenions la vie associative, tout en précisant que nous pouvions aider dans la mesure du possible, pour autant que cela ne pèse pas nos finances publiques.

A cela, la porte-parole du groupe socialiste, dépositaire de cette motion, avait répondu, je cite : « (...) il s'agit effectivement de rationaliser des locaux qui vont se libérer. Ainsi, je crois que nous sommes tout à fait dans un esprit d'économie générale. »

Aujourd'hui, notre discours n'a pas changé. Le dynamisme de notre commune se trouve également dans la vie associative et dans les événements que peuvent organiser nos concitoyens. Cependant, la prestation, ainsi que la gestion et la planification des locations de salles doivent être gérées avec la plus grande rigueur.

Pour en revenir au rapport : comment voulez-vous que l'on prenne acte d'un rapport qui dit, je cite, « (...) la dynamique pour proposer de nouveaux lieux correspondant aux besoins sera renforcée (...) », si l'on n'a pas une vision claire entre la demande de salles et l'offre ? Je m'interroge également comment la représentante du groupe socialiste a pu dire, à la lecture de ce rapport, qu'il manquait des petites salles. La seule information que nous avons, dans ce rapport, est que, pour les associations organisées, il est possible de trouver des salles dans la très grande majorité des cas.

Une première question au Conseil communal : existe-t-il une statistique claire qui recense le nombre de demandes auxquelles la commune a pu répondre favorablement et celles auxquelles la commune n'a pas pu donner satisfaction ? Si cette statistique n'existe pas, comment peut-on écrire que l'on veut renforcer l'offre ?

Au niveau financier, si la plupart d'entre nous s'accordent sur le fait que ces locations doivent atteindre un certain niveau de recettes, nous savons seulement – à la lecture du rapport – que 148 associations organisées ont utilisé régulièrement les salles en 2021. Cela dit, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les recettes engendrées par ces locations de salles ?

Le sujet de la tarification a également suscité plusieurs questions de la part de notre groupe, par exemple : le tableau de la page 10 indique un tarif minimal de CHF 35.- à la journée, contre CHF 70.- à la demi-journée, alors que les prix maximaux sont cohérents : y a-t-il une explication sur cet écart ?

D'autre part, la convention de fusion garantit l'accès aux locaux selon les usages d'avant fusion pour la première législature, mais est-ce qu'une harmonisation de la tarification est en cours de réalisation pour la prochaine législature ?

Lorsque d'autres services de notre administration délivrent des prestations – par exemple, les Parcs et promenades, en amenant des barrières ou des plantes – quels sont les tarifs appliqués, et qui contrôle la facturation entre les départements, avec le Service de la cohésion sociale ?

Comme cela est clairement décrit dans le rapport, le Conseil communal souhaite se diriger vers une visibilité de l'offre et une gestion plus conviviale, ce que souhaite également le groupe PLR et, j'en suis sûr, l'ensemble de notre assemblée. Toutefois, visiblement, le site internet de notre commune ne recense pas de manière exhaustive toutes les salles à disposition. Par exemple, la salle St-Guillaume, à la collégiale, est indiquée dans l'annexe 1 du rapport, mais pas sur le site internet de la commune ni sur celui de la collégiale. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur cet exemple ? Est-il prévu de mettre à jour rapidement le site internet de notre commune, avec un recensement exhaustif des salles, de même que davantage d'explications sur les événements qu'il est possible d'y organiser ?

En conclusion, ce rapport, en l'état, ne convainc pas notre groupe. En effet, à sa lecture, nous ne pouvons pas nous rendre compte si le besoin est couvert ou non, et nous doutons fortement que l'on puisse mettre en place une politique ambitieuse sans avoir fait préalablement un tel constat. De plus, ce rapport montre qu'un immense travail de promotion doit encore être fait – en tout cas sur notre site internet – sans oublier toute la mise en œuvre d'une tarification harmonisée.

Avant de nous prononcer sur ce rapport d'information et sur le sort de la motion, nous espérons avoir des réponses convaincantes et complètes à toutes nos questions.

M. Aël Kistler, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral est globalement très satisfait du rapport circonstancié du Conseil communal concernant les salles disponibles pour le public. En effet, le rapport permet de lister les salles et leurs caractéristiques – en termes de capacité et de prix, notamment – ce qui permet à un vaste panel d'organisations plus ou moins formelles de se réunir.

Notre groupe a particulièrement apprécié la vision de vouloir rendre certaines salles disponibles sans besoin de rencontre physique, notamment pour l'échange de clé. Cette stratégie permettra vraisemblablement, à futur, d'augmenter l'usage des lieux.

Une toute petite question est toutefois restée sans réponse, à savoir la localisation précise de l'abri forestier de la Cardamine... Même en ayant grandi à Boudry, je serais bien incapable de localiser l'endroit, et ni Google ni *geo.admin* n'ont pu fournir le renseignement. Alors, certes, nous admettons volontiers que sans eau ni électricité, et avec un accès difficile, l'endroit n'est pas le mieux coté de la liste, mais la curiosité l'a emporté et nous a conduits à soulever ce point.

Notre groupe acceptera volontiers le classement de la motion n° 20-303 au vu de la satisfaction exprimée plus haut.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- L'analyse qui a été faite – c'est ce qui ressort du rapport – montre que, globalement, l'offre correspond à la demande, qu'il y a adéquation, notamment pour les structures associatives et groupements organisés. Par exemple, nous n'avons aucune liste d'attente – alors que c'était le cas par le passé – pour des associations ou des groupements qui cherchent à louer un espace de manière régulière. C'est un signe important, car ces listes d'attente existaient auparavant. C'est d'ailleurs sans doute aussi l'une des raisons qui ont motivé cette motion, puisque nous avons dit dans d'autres rapports que nous allions travailler sur cette thématique. La fusion a permis d'amener des éléments de location supplémentaires qui faisaient défaut sur le territoire de la Ville de Neuchâtel.

Globalement, nous n'avons pas connaissance, aujourd'hui – car la situation est dynamique, elle peut évoluer, puisqu'il y a tous les jours, ou presque, de nouvelles associations qui se créent – d'associations qui se seraient approchées de la Ville et seraient restées sans solution.

Par ailleurs, le problème identifié, tel que mentionné dans le rapport – et c'est aussi un point relevé dans la motion – concerne plutôt des groupes plus informels, qui souhaiteraient une petite salle. Dans ces cas-là, il est vrai que nous sommes un peu limités. Pour l'instant, nous arrivons à trouver des solutions, mais c'est vrai que c'est un peu compliqué pour les personnes qui souhaitent y accéder. Les services passent pas mal de temps à les accompagner, et les solutions se trouvent souvent dans des structures privées. Mais chaque demande est vraiment prise en compte, accompagnée, pour trouver des solutions. Il arrive que des organisateurs, très structurés ou non, reconfigurent un tout petit peu leurs demandes et leurs besoins en fonction de l'existant.

Le mérite de la motion – et de l'attention qui est portée par votre Conseil sur ces questions – c'est que cela incite à améliorer constamment le dispositif. Ainsi, une amélioration substantielle s'est faite, puisque nous

avons aujourd'hui un équilibre pas trop mauvais, et même plutôt bon. Toutefois, nous savons où doivent porter les améliorations.

Nous le disons dans le rapport, mais je peux vous donner un nouvel exemple concret de ces améliorations : elles se font aussi beaucoup dans le cadre des aménagements de nouveaux quartiers ou de nouveaux secteurs, puisque nous demandons aujourd'hui aux promoteurs de créer des espaces à disposition des habitants du quartier, et même, si possible, à disposition de l'ensemble des habitants de la ville, si ces locaux sont libres au moment de la demande.

D'ici quelques semaines, vous serez saisis d'un rapport sur un projet immobilier de grande importance à Beauregard, où une villa – la Villa Matile – va être maintenue en l'état pour être dévolue complètement à des activités de types communautaires ou associatifs qui vont venir renforcer la demande. Cela ne signifie pas que c'est la Ville qui va toujours dépenser les deniers publics pour créer des espaces supplémentaires. Nous collaborons déjà maintenant et continuons de collaborer, en donnant même une dynamique supplémentaire. Une motion telle que celle-ci nous enjoint aussi à travailler beaucoup avec les organisations privées, puisque nous ne pouvons pas faire les choses tout seuls, les associations étant bien sûr aussi des organisations privées. C'est donc quand même un point important sur l'adéquation de l'offre et de la demande.

C'est vrai que nous pouvons faire mieux en matière de simplification des locations et des accès. Avec la fusion, nous avons dû reprendre un peu tous les systèmes existants. Dans les communes parties à la fusion, il y avait des systèmes très simples, compte tenu qu'il n'y avait pas beaucoup d'habitants. Les choses se faisaient donc assez simplement. La Ville avait un système un peu plus élaboré, mais aussi plus contraignant. Nous essayons donc de conserver le meilleur, ainsi que les simplifications déjà existantes.

Aujourd'hui, peu d'objets se trouvent sur le site internet avec possibilité de réservation en ligne. Ceci est clairement un élément d'amélioration substantielle, que nous allons introduire dans le courant de l'année, en tout cas pour les bâtiments qui se prêteront immédiatement à la réservation en ligne. En effet, il ne suffit pas de mettre l'objet sur le site, il faut quand même avoir la logistique qui suit pour la réservation en ligne, en termes d'organisation et de gestion des salles concernées. Un projet est en cours avec les services de notre collègue Didier Boillat et le SIEN pour améliorer ce dispositif. Cette amélioration sera vraiment très, très importante.

Il y a aussi la simplification de la gestion des clés, là où nous le pouvons : actuellement, les associations peuvent accéder à un certain nombre d'endroits grâce à un digicode, sans nécessité de remise de clé ou autre.

Cette année même, trois autres lieux seront dotés d'un dispositif digicode : Coquemène à Serrières, la salle des sociétés à Corcelles, ainsi qu'aux Charmettes, où un certain nombre d'espaces pourront s'y prêter. Voilà les améliorations concrètes qui seront apportées durant l'année 2023.

Il y avait des questions très précises sur les recettes, permettez-moi d'y répondre. Pour l'année 2022, par exemple, les recettes encaissées par le Service de la cohésion sociale s'élèvent à CHF 139'630.85. Ce sont uniquement les locations, avec la participation aux frais d'énergie que nous demandons. Pour le Service des sports, le montant s'élève à CHF 46'360.-. Ainsi, c'est environ CHF 190'000.- de recettes pour l'année 2022. Si vous pouvez souffrir d'attendre la présentation des comptes, vous aurez tous les éléments détaillés dans le rapport de gestion.

Une question a également été posée concernant les autres prestations fournies. Celles-ci sont facturées par les services. Dans quelques rares cas, quand ce sont des événements d'une grande importance, le Conseil communal ou une direction – parce qu'elle en a la compétence – peut décider d'offrir la gratuité de certaines prestations. Mais, en général, ce sont les services qui les gèrent, lorsqu'il faut des barrières, des tables et des bancs, etc. Les associations connaissent d'ailleurs bien le système : soit elles viennent chercher le matériel, soit il leur est livré, mais avec facturation.

Concernant les tarifications, il faut bien se rendre compte que nous revenons de loin, puisque chaque commune avait sa tarification liée au lieu, en fonction de logiques très spécifiques sur des bâtiments. Certains n'étaient peut-être pas propriété communale avant, mais le sont devenus. Chaque bâtiment a un peu son histoire et sa tarification. Néanmoins, nous avons déjà commencé à assainir, et j'espère que, dans le courant de cette année, nous arriverons à traiter la plus grande partie de ce que nous souhaitons unifier, ceci afin de retrouver une cohérence sur l'ensemble du territoire communal.

Je m'arrête là pour ne pas me faire tirer les oreilles par le président... Toutefois, s'il devait rester une question à laquelle je n'aurais pas apporté de réponse, je vous laisse la poser afin que je puisse y répondre dans un deuxième temps.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Loin de moi l'idée de tirer les oreilles... mais faire des remarques acerbes, volontiers... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement de la motion.

Le Conseil général **accepte** à l'unanimité de **prendre acte du rapport d'information n° 22-020**.

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 341** (20-303) intitulée « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs » est **accepté** par **36 voix contre 3 et 1 abstention**.



RAPPORT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LA MOTION 299 INTITULÉE « POUR UNE POLITIQUE DE CONNEXION DE TOUS LES MÉNAGES ET ENTREPRISES PAR FIBRE OPTIQUE (FIBER TO THE HOME) MODERNE, ORIENTÉE VERS LA POPULATION ET OUVERTE À LA CONCURRENCE »

(Du 24 octobre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite au refus de la part des anciennes autorités législatives de la Ville de Neuchâtel de classer la motion citée en titre lors de leur séance du 28 septembre 2020, notre Conseil a approfondi sa réponse. Le présent rapport synthétise les éléments de réponses qui vous ont déjà été apportés par le précédent rapport, répond aux questions qui ont motivé son refus et précise les actions et les engagements que notre Conseil peut mener en la matière.

Pour rappel, par cette motion, déposée le 14 janvier 2013, le groupe PopVertSol, par M. Christian van Gessel et consorts, demande au Conseil communal « *d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home)* ». Le développement de cette question se trouve en annexe du présent rapport.



1. La rapport du Conseil communal du 31 août 2020

En quelques mots, le rapport du précédent Conseil communal, qui se trouve également en annexe, articulait les éléments de réponses résumés ci-dessous.

À l'époque, le Conseil communal de l'ancienne Commune de Neuchâtel rendait déjà attentif le Conseil général que les réalités contextuelles concernant le sujet de la fibre optique avaient beaucoup évolué depuis le dépôt de la motion en janvier 2013. Il indiquait qu'à l'heure actuelle, et depuis 1998, toutes les entreprises de télécommunication peuvent investir dans la construction d'un réseau de fibres optiques après avoir obtenu l'accord de l'OFCOM. Notre territoire est donc soumis à une concurrence ouverte dans ce domaine.

Ce rapport précisait également que l'évolution technologique qui rythme les dix dernières années permet effectivement de répondre à un débit de données considérable en s'appuyant sur des moyens de connexion traditionnels (câble cuivre et coaxial), offrant ainsi un débit équivalent à la fibre optique. C'est pourquoi les entreprises de télécommunication privilégient la fibre optique jusqu'au bâtiment et utilisent les équipements traditionnels déjà utilisés pour assurer l'approvisionnement des étages¹.

D'un autre côté, cette évolution permet également l'apparition et l'expansion de technologies complémentaires qui assurent une connexion haut débit. Si le Conseil communal de l'époque ne rentrait pas dans les détails de la 5G, elle mérite tout de même d'être mentionnée ici comme un moyen de connexion à haut débit qui est déjà utilisé par une grande partie de notre population. La Commune participe aussi, à son échelle, à la mise à disposition d'un wifi gratuit (freewifi.ne) dans certains espaces sur son territoire² afin de permettre à la population qui ne bénéficie pas d'un abonnement illimité de pouvoir en profiter.

La réponse du Conseil d'Etat en date du 31 août 2011 (11.393) à la question « fibre optique à Neuchâtel, qu'attend le Conseil d'Etat pour faire avancer le dossier ? » signalait déjà la volonté du Canton de réaliser un réseau de fibres optiques à l'échelle de son territoire (FONE). Cependant,

¹ Le coût d'installation de la fibre optique par étage est équivalent à celui qu'il faut investir pour alimenter le bâtiment. Le coût investi pour alimenter un bâtiment est donc multiplié par le nombre d'étages s'il faut équiper tous les logements/locaux du bâtiment en question.

² Les espaces équipés en wifi gratuit sont le Jardin Anglais, la salle de la Riveraine, le stade de Pierre-à-Bot, la place des Halles, le place Pury, le port de Neuchâtel, les patinoire du Littoral, le stade de la Maladière et le centre de Peseux.

ces réflexions ont été mises en attente après une première analyse réunissant Swisscom, Ello communications SA et Viteos SA qui mettait en exergue le coût d'investissement conséquent de l'opération. En effet, le résultat de cette analyse évaluait un investissement global à l'échelle du canton d'environ 250 millions de francs pour fournir de la fibre optique à tous les ménages.

Enfin, les anciennes autorités exécutives de la Ville rappelaient le rôle fondamental des opérateurs privés dans l'expansion de la fibre à l'échelle de notre ville. À l'heure actuelle encore, Swisscom dépense près de 1,6 milliards de francs par année pour implémenter la fibre optique dans toutes les agglomérations de Suisse. Sunrise quant à lui, par l'intermédiaire d'Ello communications SA en ville de Neuchâtel, équipe régulièrement de nouveaux bâtiments de la fibre optique.

Ces éléments sont toujours valables et font partie intégrante de la réponse que notre Conseil vous apporte à travers le présent rapport.

2. Les réponses aux questions complémentaires du Conseil Général

Force est de constater que les réponses qui ont été apportées n'ont pas convaincu les autorités législatives de l'ancienne commune de Neuchâtel et qu'elles ont poussé le Conseil général à refuser le classement de cette motion. Ce chapitre répond aux questions complémentaires du Conseil général qui accompagnaient ce refus.

Existe-t-il un diagnostic de la distribution des réseaux de connexion à l'échelle du territoire de la Ville ?

Sur le territoire fusionné, le taux de distribution actuel de connexion à haut débit des logements et des entreprises est très bon. Il existe un très faible taux (inférieur à 1%) de ménages qui ne possèdent aucune connexion ou une connexion à faible débit. Parallèlement, le taux de ménages qui disposent uniquement d'un accès mobile est inférieur à 1%. La carte de l'OFCOM, annexée au présent rapport, qui répertorie la vitesse d'accès disponible sur notre territoire démontre que la quasi-totalité de notre Ville dispose d'un accès supérieur à 100Mb/s, ce qui correspond à un haut débit. Certains espaces périurbains tels que Chaumont peuvent toutefois souffrir d'un réseau moins puissant mais il reste très satisfaisant.

La fibre optique est-elle un avantage pour attirer des entreprises ?

Oui, la fibre optique est un avantage pour les entreprises. Toutefois, les entreprises qui ont des besoins particuliers utilisent des services de fibre optique spécifiques déjà proposés par les fournisseurs de télécommunication en Ville de Neuchâtel. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un facteur qui péjore notre attractivité. Les infrastructures en place permettent donc à toutes les entreprises de bénéficier de la fibre optique si elles le souhaitent.

La fibre optique sera-t-elle d'actualité au niveau des écoles ?

Actuellement, les bâtiments scolaires sont affiliés au réseau du Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN) qui fournit un réseau très performant, similaire à celui de notre administration (il s'agit également de notre partenaire). Au vu de cette situation, il ne nous semble donc pas indispensable de fournir de la fibre optique à ces bâtiments notamment parce qu'il s'agirait d'un investissement financier conséquent pour notre Commune.

La fibre optique présente-elle un danger sanitaire ?

La fibre optique est une technologie filaire qui utilise la transmission lumineuse. Elle ne présente aucun danger sanitaire.

3. Enjeux actuels

La grande majorité des ménages et des entreprises de la Ville ont à disposition une connexion adéquate. Toutefois, la fibre optique et sa généralisation à l'échelle de notre territoire reste tout de même un enjeu important, en particulier pour les entreprises qui ont besoin d'une connexion haut débit très performante. Elle est moins déterminante à l'échelle de tous les ménages au vu des progrès technologiques déjà exprimés dans ce rapport.

Actuellement, les opérateurs présents sur notre territoire sont Swisscom et Ello communications. Ils déploient de la fibre optique dans leurs réseaux respectifs mais elle n'atteint pas encore toujours le client final.

Il est primordial de préciser que le chiffre articulé aujourd'hui pour généraliser la fibre optique à tous les ménages en Ville de Neuchâtel s'élève à 100 millions de francs. Ce chiffre ne tient pas compte des travaux de génie civil et s'applique aux opérateurs qui possèdent les infrastructures réseaux nécessaires sur notre territoire³. Rappelons ici que la Ville de Neuchâtel ne possède plus d'infrastructures réseaux qui pourraient accueillir de la fibre optique depuis 2007. Ces dernières ont été confiées à la société multiénergie Viteos SA.

4. Objectifs et engagements du Conseil communal

Votre autorité l'aura compris, notre Conseil dispose dans ce domaine d'une marge de manœuvre limitée. Comment influencer ce projet ambitieux dont nous ne remettons pas en cause la légitimité et l'utilité mais pour lequel nous ne disposons pas directement des moyens nécessaires à sa concrétisation ?

En effet, l'installation de la fibre optique est un mouvement inéluctable qui dépend principalement des opérateurs privés. Nous ne disposons pas des moyens financiers pour investir dans ce domaine ni des infrastructures essentielles à sa concrétisation. À l'inverse, nous ne souhaitons pas non plus adopter une position passive et désintéressée qui transmettrait un mauvais message aux opérateurs implantés sur notre territoire. La question fondamentale réside donc dans le rôle que nous pouvons jouer afin de mettre en place les conditions cadres qui facilitent l'installation de la fibre optique sur notre territoire. À ce titre, nous vous proposons deux actions qui participeront à faire avancer cette démarche.

La première consiste à fournir un effort substantiel au travers des représentations de la Ville dans les organes dirigeants des sociétés Viteos SA et Ello communications SA afin de permettre de réaliser un développement de la fibre optique sur l'ensemble de la Commune à des conditions financières optimisées. Nous adopterions ainsi une position claire en espérant que les principaux acteurs concernés par ce projet trouvent des solutions et s'entendent sur une mutualisation des infrastructures existantes.

La seconde est plus directe. À l'heure actuelle, le Service des Infrastructures de la Ville invite les opérateurs à bénéficier de ses travaux et à installer leurs conduites de fibre optique à moindre coûts lors de leurs

³ Ce chiffre de 100 millions de francs, articulé par Ello communications SA, ne prend donc pas en compte les investissements liés aux infrastructures.

fouilles. Il préconise également la mutualisation des équipements respectifs entre les opérateurs.

5. Conclusion

En guise de conclusion, l'ensemble de notre territoire est actuellement couvert par une connexion haut débit. Si les opérateurs s'appuient encore la plupart du temps sur un moyen traditionnel pour relier les quelques mètres qui séparent le bâtiment aux logements, ils ont pour objectif d'installer de la fibre optique pour tous les ménages dans un futur proche. Toutefois, ce projet représente un investissement conséquent qui nécessite une réflexion partagée afin de bénéficier de conditions favorables pour le mettre en place. C'est dans cette perspective que notre Ville peut accompagner cet effort à travers sa position dans les conseils d'administration des sociétés concernées et le travail collaboratif qu'elle effectue par son Service des Infrastructures pour faciliter l'installation de la fibre optique par les divers opérateurs de télécommunication.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et de classer la motion no 299.

Neuchâtel, le 24 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

Annexes : - Motion 12-306
 - Rapport du Conseil communal du 31 août 2020
 - Réponse du Conseil général 20-025
 - Carte de distribution haut débit de l'OFCOM

12-306

Motion du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique FTTH (Fiber To The Home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence ».

En voici le texte:

« Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home) ».

Développement

Bien sûr Video 2000 a commencé à s'équiper par des fibres optiques, mais il faut savoir que celles-ci ne vont bien souvent pas plus loin que les centraux de quartiers. Depuis ces derniers, ce sont des câbles en cuivre qui desservent les habitations et les commerces. De même, à l'intérieur des immeubles, on retrouve aussi du câblage en cuivre depuis la boîte de dérivation centrale jusque dans toutes les unités de logement et commerciales.

Il faut savoir que l'actionnaire majoritaire de Video2000 n'est plus la ville, mais une entreprise commerciale, UPC-Cablecom. Cette dernière n'a strictement aucun intérêt à câbler par fibre optique tous les ménages et commerces pour la liaison internet, car celle-ci concurrence directement leur service de fourniture de chaînes de télévision.

Ainsi, dans son dernier rapport de gestion, daté de mai 2010, sous le chapitre des perspectives 2011, Video2000 relève que « *l'augmentation des débits internet est certes un facteur de confort [pour les clients-payeurs, note des soussignés], mais aussi de risque [pour le fournisseur*

de prestations Video2000 et son actionnaire majoritaire UPC-Cablecom, note des soussignés] *car des fournisseurs de contenus tels que Google, Zattoo, Apple TV, etc. utilisent cette infrastructure performante pour s'adresser directement à notre clientèle* ». En d'autres termes, il faut empêcher les concurrents de venir empêcher la société actuellement implantée de réaliser de juteux bénéfices...

On le constate, cette société profite d'un monopole, tout comme Swisscom il n'y a pas longtemps encore pour la téléphonie. Le groupe PopVertsSol estime que l'un des meilleurs moyens de faire baisser les prix de la téléphonie, de la connexion internet et de l'offre de chaînes TV, est d'assurer une concurrence entre les fournisseurs, mais une véritable concurrence, et non pas biaisée comme actuellement pour le téléphone, puisque c'est la Confédération qui doit fixer les tarifs du « dernier kilomètre » de Swisscom pour ses concurrents.

L'expérience a déjà été lancée dans de nombreuses villes, par exemple Lucerne, où la collectivité publique locale a passé un contrat avec un fournisseur (Swisscom à Lucerne), selon lequel ce dernier construit et pose un réseau de fibre optique FTTH avec cinq câbles, dont un qu'il peut conserver à son usage unique, mais dont les quatre autres sont ouverts à la location par n'importe quel autre fournisseur. »

Amendement du Conseil communal :

Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home).

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Puisque nous sommes au stade de la discussion, je voudrais vous dire...

M. Jonathan Gretilat intervient :

- Motion d'ordre. C'est l'assemblée qui va nous dire si la motion est combattue ou pas. Le cas échéant, le Conseil communal aura la parole si un groupe la combat. Sinon la motion est acceptée sans qu'il y ait lieu d'en discuter plus avant.

M. Pascal Sandoz, Directeur des infrastructures et énergies, déclare :

- Nous combattons la motion et nous amendons la motion. Je profite pour la clarté des débats de vous donner l'amendement : « Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier **en collaboration avec le Canton** les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home) ».

Le Conseil communal a été proactif dans le dossier de la connexion des unités d'habitation et des entreprises. A ce stade on rappelle les points suivants

- Vidéo 2000 exploite un large réseau de fibre optique, notamment en ville et est intéressé de développer son réseau. Toutefois les investissements pour amener la fibre jusqu'à l'immeuble sont très lourds. Par ailleurs l'actionnaire majoritaire de Vidéo 2000, qui est Cablecom, est en même temps concurrent de Swisscom, ce qui ne simplifie pas les choses. Viteos souhaite pouvoir exploiter de la fibre pour les relevés dits intelligents des compteurs eau-gaz-électricité et chauffage à distance. Elle n'a pas pour objectif de construire un réseau de fibres.
- Swisscom souhaite s'implanter dans les grandes villes. Il faut comprendre par là les centres urbains d'au moins une centaine de milliers d'habitants. Ailleurs, ils laissent aux autres le soin d'investir en s'assurant que les recettes lui reviennent ce qui rend la démarche pour les villes plus modestes est difficile car onéreuse.
- Enfin, le Canton, raison de l'amendement que nous vous proposons, a répondu, à l'occasion d'une session du Grand Conseil à une question et a déclaré avoir une stratégie envisageant à terme la construction d'un réseau fibre optique neuchâtelois.

Pour ces raisons et pour essayer de sortir de cette impasse, le Conseil communal souhaite amender la motion pour trouver des alliés.

M. Yves Froidevaux, porte-parole du groupe PopVertsSol, déclare :

- Ce qui s'est avéré c'est que le temps s'étant écoulé, nous avons réfléchi sur cette motion et nous aimerions apporter un correctif qui va dans le sens de la proposition du Conseil communal. Nous avons proposé directement une solution, avec la fibre directement à domicile.

Finalement la motion demande une étude de solution et nous sommes peut-être allés un peu trop loin en proposant cette solution et nous avons envie de dire qu'il fallait la comprendre comme une demande d'étude pour la constitution d'un réseau de fibre optique performant. Peut-être que, jusqu'à domicile, partout, tout le temps, ce n'est pas encore la solution. Nous attendons effectivement du rapport du Conseil communal qu'il nous apporte des solutions et des propositions intéressantes. Quant aux arguments fondamentaux, il est clair que la Ville de Neuchâtel est dans une situation particulière. C'est une petite ville et les installations de réseaux de fibre optique sont extrêmement chères. Au niveau économique, nous sommes face au problème des infrastructures de réseaux qui nécessitent des investissements énormes et qui ont des rendements croissants, qui posent des problèmes de concurrence, qui imposent une régulation pour être juste entre les différents intervenants et entreprises qui peuvent tirer des bénéfices de ces réseaux. Les Autorités, face à cette difficulté de trouver une solution économique, doivent se préoccuper de cette infrastructure de fibre optique qui, avec le développement de l'Internet, est devenue une infrastructure fondamentale de toute notre société. Les pouvoirs publics doivent donc proposer des solutions et en chercher qui soient innovantes.

Depuis l'été il y a un groupe de travail de la Confédération, des cantons et des communes qui planche sur ce sujet car la Ville de Neuchâtel n'est pas la seule dans son cas. Ce groupe a mis sur pied un site Internet dans lequel il recense les bonnes pratiques, un certain nombre d'exemples de ce que l'on peut faire. La motion cite l'exemple de la Ville de Lucerne qui a travaillé avec son fournisseur eau-énergie, mais il y a des tas de solutions innovantes. Nous proposons que la Ville s'inspire de ce site et nous pouvons parfaitement accepter l'amendement qui veut que la Ville travaille avec le Canton.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Cette motion n'est pas combattue par le Conseil communal qui l'amende. Ensuite nous avons les motionnaires qui viennent dire qu'il s'agit de corriger ce qu'ils avaient dit dans la motion. Alors, si j'ai bien compris, vous n'avez pas beaucoup modifié la motion car vous déclarez qu'il faut faire une étude. Chez nous, cela n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions au sein du groupe. Nous allons la soutenir avec l'amendement. Il faut juste relever, c'est rigolo, je suis tout à fait pour cette motion à titre personnel parce que cela fait deux ans que j'essaye d'avoir Swisscom tv et c'est impossible car il y a des monopoles

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

Séance du Conseil général - Lundi 14 janvier 2013

et il faut les casser. J'aimerais juste attirer l'attention et je remercie le groupe PopVertsSol de dire qu'il faut casser le monopole et de reconnaître par là les bienfaits de l'économie de marché, j'apprécie !!!!

Mme Martine Docourt Ducommun, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera cette motion dans sa version amendée par le Conseil communal.

Le président, **M. Fabio Bongiovanni**, constate que la parole n'est plus demandée. Il demande à l'assemblée s'il y a des oppositions à l'amendement du Conseil communal. Comme ce n'est pas le cas cet amendement est **accepté. Quant à la motion amendée, elle est adoptée à l'unanimité, soit par 36 voix.**

Voici le texte définitif de la motion :

« Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home) ».

La séance est levée à 22h57.

Au nom du Conseil général

Le président,

Fabio Bongiovanni

La secrétaire,

Nicole Baur

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion 299 intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence »

(Du 31 août 2020)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le 14 janvier 2013, le groupe PopVertSol, par M. Christian van Gessel et consorts a déposé la motion intitulée « **Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence** ». (PV 2012, p.42, PV 2013, p.696,700).

Les motionnaires demandent au Conseil communal « d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home). »

2. Evolution des technologies

Depuis le moment où a été déposée la motion, les avancées technologiques et les outils mis à disposition de la population et des entreprises ont progressé à des rythmes soutenus.

Il est loin le temps où Swisscom avait le monopole téléphonique et où les premiers concurrents se frottaient au marché helvétique. En effet, le monopole sur le réseau a été aboli en 1998. Ainsi toute entreprise de télécommunication peut investir dans la construction d'un réseau de fibres optiques, après avoir obtenu l'aval de l'OFCOM.

Brièvement, il existe plusieurs types de connexion en fibre outre la FTTH, comme par exemple la « fiber to the street, FTTS, fiber to the building, FTTB, fiber to the office FTTO, soit une technique de câblage centralisé en fibre optique destiné à des environnements bureautiques ».

Outre la technologie, les grands opérateurs ont également cherché à renforcer leur position. On rappellera ici la tentative de fusion entre Sunrise et UPC puis le rapprochement entre Salt et Sunrise qui a vu la création d'une joint-venture Swiss Open Fiber. Ces exemples illustrent bien la compétitivité qui s'exerce dans ce secteur d'activité et où des offres d'accès à internet à très haut débit ne cessent de s'étoffer.

3. Coûts financiers

A l'échelle de la Suisse, l'installation de fibres optiques est surtout réalisée dans les grandes agglomérations que sont Zürich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève. En effet, en raison du coût des infrastructures, un milieu dense se prête mieux à ce genre d'équipement. Une cartographie du territoire suisse mise à jour par l'OFCOM illustre bien cette situation (www.map.geo.admin.ch rubrique Atlas large bande). Au niveau cantonal, la question de l'installation de la fibre optique était déjà une préoccupation (voir la question Alain Ribaux 10.366) et la réponse écrite 11.393 qui signalait déjà la volonté du Conseil d'Etat de réaliser un réseau de fibres optiques appelé FONE. A cet effet, les instances cantonales avaient sollicités Swisscom, Viteos SA (remplacé en 2018 par le Groupe E) et Vidéo 2000 pour réfléchir au concept. Comme le souligne la réponse écrite : « Chaque partenaire a fait sa propre analyse pour déterminer quels seraient les coûts d'investissements globaux et particuliers. Très rapidement, il a été mis en évidence qu'un tel projet se chiffrerait à 250 millions de francs à l'échelle du canton. Chaque partenaire devant

déterminer ensuite le montant d'investissement qui le concernait ».

Même si les partenaires mentionnés et le canton avaient adopté à ce moment-là une position de « wait and see », les opérateurs ne sont pas demeurés en reste. Swisscom annonce que d'ici à 2021, elle équipera les communes suisses des dernières technologies de fibre optique et articule un coût d'investissement annuel de 1,6 milliard de francs suisses. L'opérateur envisage ainsi de doubler sa couverture en fibre optique d'ici à 2025. De son côté, UPC est également très active puisque elle dit offrir des connexions réseau haut débit même dans les zones reculées et éloignées que ce soit tant avec la technologie de type cuivre que de type fibre optique. Le déploiement de ces réseaux permettra à notre Ville ainsi qu'aux différents acteurs du domaine de poursuivre sur la voie de l'innovation et de faire de Neuchâtel une « smart city » qui met le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement de l'humain. On ne traitera pas ici le déploiement de réseaux mobiles « 5G » qui rencontre de vives résistances et qui fait d'ailleurs l'objet de demandes de moratoire au niveau fédéral.

4. Conclusion

Lorsque l'on commençait à installer la fibre optique à l'intérieur des logements, les opérateurs pensaient que c'était la voie à suivre afin de permettre à la population de disposer de haut débit. Or, les avancées technologiques ont permis même avec un câble traditionnel en cuivre d'atteindre le haut débit sans devoir impérativement installer la fibre optique jusqu'au logement.

Rappelons que l'installation de la fibre optique est une opération financièrement coûteuse, voire parfois un gouffre financier pour les collectivités publiques. Ce n'est pas pour rien que Swisscom a dans certains cantons procédé à des alliances avec des fournisseurs d'électricité avec plus ou moins de bonheur. Néanmoins, fournir des réseaux performants est une nécessité. L'expérience vécue ce printemps dernier où la COVID 19 a conduit au confinement et à la mise en place du télétravail en est un exemple parlant.

En ville de Neuchâtel, la Section des infrastructures, lorsque cela s'avère nécessaire, fait en sorte lors de travaux de fouilles, de mettre à disposition des batteries de tuyaux indispensables aux opérateurs pour y installer la fibre optique. Mentionnons enfin l'offre d'un WIFI gratuit, NEuchâtel Mobile

(NEMO), réseau sans fil issu d'un partenariat public-privé réunissant le Canton, les Villes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, ello communications SA (anciennement Vidéo 2000 SA), Viteos SA et Arcantel SA. Cette offre sera par ailleurs étendue prochainement avec l'installation de bornes WIFI supplémentaires dans de nombreux sites touristiques de notre ville. Le public a ainsi la possibilité de se connecter à Internet dans divers lieux du canton.

La couverture du territoire communal en outils performants répond et répondra toujours davantage aux besoins de la population grâce entre autres aux principaux acteurs présents et de la concurrence qui s'y opère, sans oublier notre participation dans l'actionnariat ainsi qu'au Conseil d'Administration de ello communications SA et de Viteos SA.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et de classer la motion no 299.

Neuchâtel, le 31 août 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

20-025

Rapport d'information du Conseil communal, en réponse à la motion 299 intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence »

M. Baptiste Hurni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ne rien faire, attendre pendant huit ans, écrire quatre pages et dire : « Le train est passé »... Voilà, en résumé, ce que nous dit ce rapport d'information. Nous trouvons qu'il est quand même assez regrettable d'en arriver là. A ce prix-là, nous aurions presque préféré que le Conseil communal nous demande le classement de la motion, sans noircir quatre pages. Mais de ces quatre pages, il y a quand même deux-trois enseignements à tirer, deux-trois questions à poser et nous le ferons ci-après.

En premier lieu, on nous dit que la technologie a évolué et que cela ne vaut plus tellement la peine de se poser la question. Nous nous interrogeons sur cette affirmation, parce qu'il nous semble que, pour attirer les entreprises, notamment, la question de la fibre optique reste très importante. Nous nous posons d'ailleurs la question si la désindustrialisation – ou la non-réindustrialisation – du vallon de la Serrière n'est pas aussi liée au fait que cette région n'est pas équipée.

D'autre part, nous nous demandons pourquoi, si cette technologie est tellement dépassée, Swisscom met aujourd'hui véritablement énormément de moyens pour relier des quartiers entiers, comme Marin, par exemple. Et nous nous posons aussi la question de savoir si, au niveau scolaire, la fibre optique sera un jour d'actualité ou non.

Ensuite – et surtout, peut-être, puisque le train est passé – le groupe socialiste aimerait dire que pour lui, au-delà de la question de la fibre optique – l'enjeu aujourd'hui n'est peut-être effectivement plus totalement là – l'enjeu aujourd'hui – puisque c'est un sujet connexe – est plutôt lié à avoir un wifi performant dans l'espace public. Or, aujourd'hui, il nous apparaît que tel n'est pas tellement le cas. D'une part, ce wifi péclote de manière assez importante et, d'autre part, son nom – « NEMO » – n'évoque, pour les touristes, pas grand-chose d'autre qu'un petit poisson rouge...

Bref, le groupe socialiste prendra acte du présent rapport, acceptera de classer la motion, notamment – et peut-être surtout – pour ne pas infliger aux futures autorités de devoir refaire un texte de quatre pages et au futur Conseil général de l'accepter avec agacement. Et nous aurons ainsi contribué à nettoyer quelque peu les écuries des interventions oubliées par le Conseil communal.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe Vert'libéraux/PDC, déclare

- Nous sommes également d'avis que nous avons affaire à une réponse qui correspondrait – pourrait-on dire – au « service minimum ». Et cela en réponse à une motion qui aborde pourtant un sujet de première importance.

Oui, notre groupe a été frappé par la maigreur de la réponse, sans compter que les délais de celle-ci ont été largement dépassés.

Notre groupe aurait apprécié avoir trois précisions : l'état du réseau de fibre optique et les perspectives de son développement, ainsi que le type de bâtiments concernés par la pose de cette fibre optique. Puis, enfin, un quatrième point – et non des moindres : quel est le danger sanitaire encouru par cette technologie ?

Bref, notre groupe est d'avis qu'il manque un état des lieux de l'état de la fibre optique en réponse à cette motion, dont nous refuserons, bien entendu, le classement.

M. Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Neuchâtel est une ville de l'innovation et le groupe PLR se réjouit de voir que ce rapport contribue à pérenniser cette réputation. Toutefois, nous espérons que, vu l'éventualité d'un prix élevé pour la collectivité publique – comme énoncé au point 4, page 3, du rapport – le Conseil communal optera pour que des partenaires privés – tels que Swisscom, Salt ou UPC – puissent s'en charger.

Malgré ce doute, le groupe PLR prend acte de ce rapport à l'unanimité.

Mme Carol Chisholm, porte-parole du groupe PopVertSol, déclare :

- Si nous félicitons le Service de l'économie pour la brièveté de son rapport, nous ne sommes pas convaincus par son contenu et sommes extrêmement déçus qu'il ait fallu presque huit ans pour rédiger un rapport de deux pages, selon nos calculs, le reste n'étant simplement qu'une répétition de la question.

L'intention de la motion n° 229, en partie dépassée par l'évolution technique, était que votre Autorité assure un accès internet performant et abordable à la population entière de notre commune. Nous aurions apprécié quelques analyses permettant une évaluation et un suivi des prestations fournies par des acteurs privés

- Un pourcentage et une distribution, sur le territoire, des ménages et des bâtiments sans aucune connexion internet ou avec un internet à faible débit, ceci concernant tous les moyens de connexion.
- Une idée du nombre de ménages ayant seulement un accès mobile et leur distribution sur le territoire.
- Des solutions proposées par votre Autorité pour les personnes moins intégrées ou sans ressources techniques, voire financières, pour qu'elles puissent accéder à ces prestations digitales essentielles aujourd'hui.
- Et, surtout, une proposition de suivi de la situation, comme pour la vieillesse, la mobilité ou les places de parc. Avec la fusion des fournisseurs, il y a un risque que des quartiers, des habitants – voire des entreprises – moins rentables soient laissés de côté par les acteurs privés.

L'internet est ainsi indispensable aujourd'hui, avec le travail et l'école à domicile, mais aussi pour la recherche d'une place de crèche ou d'un home pour une personne âgée.

Ce n'est pas à nos autorités de fournir cet accès, mais, néanmoins, d'encadrer et de superviser les fournisseurs privés, afin que toutes et tous aient accès à ce moyen de communication incontournable.

Nous accepterons cependant le classement de cette motion, malgré son âge.

M. Fabio Bongiovanni, Directeur de l'économie, déclare :

- Lorsque Winston Churchill faisait des discours un peu trop longs, il s'excusait toujours, parce que, précisait-il, il n'avait pas eu le temps de faire plus court...

Vous constaterez donc ici, que le Conseil communal a pris beaucoup de temps pour faire très court. Il vous propose aujourd'hui de classer la motion, laquelle est effectivement un peu dépassée par le temps et les évolutions technologiques, mais aussi par la prise en charge du développement de cette technologie par les différentes sociétés privées actives sur le territoire communal, dont certaines sont propriétés de la Ville de Neuchâtel.

Je tiens à rassurer le porte-parole du groupe socialiste en lui disant qu'il ne s'agit pas de la technologie qui est dépassée. Ce sont les technologies que nous considérons, elles, comme dépassées, qui ont pu évoluer pour continuer, malgré tout, à fournir une certaine part de la prestation attendue : on pense au câble, par rapport à la technologie de la fibre optique.

Le Conseil communal a bien entendu les différentes remarques, les souhaits que des réponses auraient pu être trouvées par la motion. Il vous remercie d'accepter le classement de celle-ci et, cas échéant, de reposer les questions « du jour » – ou d'actualité – aux nouvelles autorités.

M. Baptiste Hurni intervient :

- Ce n'est pas parce que le rapport fait quatre pages que la réponse ne doit pas être exhaustive sur les questions que nous avons posées.

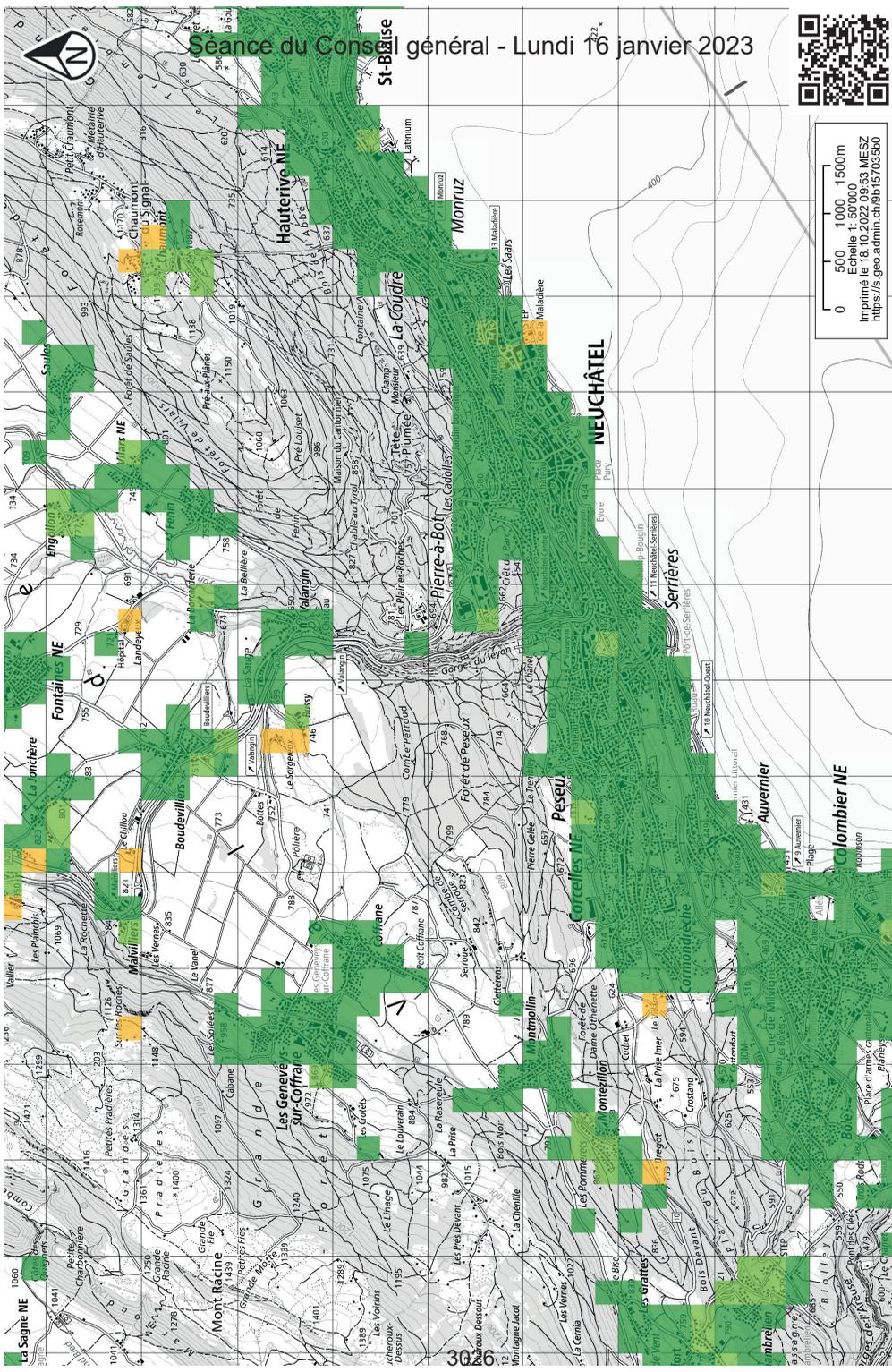
Alors, Monsieur le Conseiller communal, vous me voyez totalement rassuré quant au fait que cette technologie n'est pas encore *has been*. En revanche, peut-être allez-vous trop vite – vous êtes déjà passé à la fibre optique – mais je n'ai entendu aucune réponse s'agissant de la connexion des écoles à cette technologie, ni aucune réflexion – et comme vous êtes chef du Dicastère de l'économie, cela m'aurait fait plaisir d'en avoir une – sur l'aspect de conditions-cadres importantes pour l'implantation d'entreprises dans notre commune.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Brodard**, rappelle qu'il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement de la **motion**.

Le Conseil général **accepte de prendre acte du rapport d'information n° 20-025 par 20 voix contre 6 et 12 abstentions.**

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 299** intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the Home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence » est **refusé par 14 voix contre 12 et 12 abstentions.**

Seance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023



0 500 1000 1500m
 Echelle 1: 50'000
 Imprimé le 18.10.2022 09:53 MESZ
<https://s.geo.admin.ch/9b157035b0>

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale suisse. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page d'accueil du site. Les autorités fédérales ne peuvent engager aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à l'exhaustivité ou à l'intégrité de ces informations. Droits d'auteurs: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/informations_juridiques.html
 © swissstop, OFCOM

22-017

Rapport d'information complémentaire du Conseil communal au Conseil général concernant la motion no 299 intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (*Fiber to the home*) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence »

M. Camille Gonseth, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR remercie le Conseil communal d'avoir remis l'ouvrage sur le métier et de nous présenter un rapport qui, nous l'espérons, permettra de classer la motion n° 299. Une motion, dont la pertinence de la formulation, rappelons-le, avait été relativisée par les motionnaires eux-mêmes, lors de son dépôt en 2013.

Plus que l'adoption d'une technologie particulière – en l'occurrence « la fibre jusqu'au domicile » – ils l'avaient nuancée en indiquant que le véritable enjeu de la motion était celui de la réalisation sur le territoire communal d'un réseau de fibre optique performant. A l'époque, la motion avait aussi été amendée pour y inscrire le principe de la collaboration avec le Canton, mais pour beurre, pourrait-on dire avec le recul qui est le nôtre aujourd'hui, puisque celui-ci ne s'est toujours pas lancé dans la réalisation d'un réseau cantonal de fibre optique au vu, notamment, de son coût d'investissement élevé. S'en est encore suivi un rapport d'information anémique qui a suscité l'ire du précédent Conseil général et le rejet de son classement en 2020.

Voilà donc le drôle de destin de cette motion, presque répudiée à sa naissance par ses auteurs, laissée-pour-compte des travaux du Conseil

général pendant de nombreuses années, en passe d'être classée, puis ressuscitée par la grogne du Législatif, et qui nous préoccupe toujours à l'aube de cette année 2023.

Il n'en demeure pas moins que la question de la fibre optique reste d'actualité. Notre canton présente un important déficit en termes d'investissement dans cette technologie. Sur notre territoire, la technologie FTTH n'est encore que marginalement présente. Doit-on s'en inquiéter ? Les informations du Conseil communal se veulent rassurantes. Grâce à l'évolution technologique des moyens de connexion traditionnels, la très grande majorité des ménages de notre commune ont un accès à du haut débit. De plus, les entreprises avec des besoins particuliers trouvent des solutions auprès des fournisseurs de télécommunication en ville de Neuchâtel. L'attractivité ne s'en ressentirait donc pas.

Par ailleurs, Swisscom – qui maintient un ambitieux programme national d'investissements dans la fibre optique – semble enfin vouloir développer son réseau FTTH dans notre canton. Toutefois, les informations qui nous sont parvenues par voie de presse font état de travaux dans les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Val-de-Travers et du Landeron. Comment se fait-il que Neuchâtel ne figure pas dans cette liste ? Les démêlés de Swisscom avec la Commission de la concurrence concernant la fibre optique retarderaient-ils les projets allant dans ce sens ? Au vu des efforts auxquels il s'engage dans le rapport, nous aimerions également savoir si le Conseil communal a pris contact avec Swisscom pour comprendre sa position et l'inciter à investir sur le territoire de notre commune.

En conclusion, le groupe PLR prendra acte du rapport d'information et se prononcera favorablement pour le classement de la motion.

M. Morgan Paratte, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Cette motion, déposée en janvier 2013, posait d'excellentes questions aux mauvais destinataires, puisque, depuis 1998 déjà, toutes les entreprises de télécommunication peuvent investir dans la construction d'un réseau de fibre optique. Il en va de la concurrence ouverte en la matière, dont la Confédération est garante via l'OFCOM. Vingt-cinq ans plus tard, cette motion pose toujours de bonnes questions, mais toujours aux mauvaises personnes, respectivement pas à celles qui font autorité en la matière.

Sachant qu'aujourd'hui le canton de Neuchâtel compte le taux de ménages connectés à la fibre optique le plus bas de Suisse – 1 % contre 53 % en Valais – et que nous lisons, dans le procès-verbal de 2013, que le Canton planche sur une stratégie envisageant, à terme, la construction d'un réseau de fibre optique cantonal, on ne peut s'empêcher de penser à

« Retour vers le futur », où il était dit qu'en 2015 on aurait des voitures volantes...

Bref, les questions de cette motion demeurent sans fin si nous nous obstinons à penser que la Ville a une marge de manœuvre décisive en la matière. C'est la raison pour laquelle nous optons pour le classement de cette motion, en espérant qu'à l'échelle du Canton, de la Confédération et des distributeurs, des solutions efficaces pour notre région puissent être trouvées.

M. Romain Brunner, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol remercie le Conseil communal de ce rapport d'information et en prend acte sans questions particulières.

Nous accepterons donc le classement de la motion n° 299. Je vous remercie de votre attention, et espère ainsi éviter une remarque acerbe de notre président...

Le président, **M. Christophe Schwarb**, répond :

- La remarque, vous l'aurez : elle ne sera pas acerbe, mais je vous remercie infiniment de cette efficacité et je prie les autres membres de tout de suite en prendre... acte. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Je serai assez bref aussi... Le groupe vert'libéral remercie le Conseil communal pour le rapport, qui répond de manière entièrement adéquate aux questions complémentaires posées.

En effet, la fibre optique offre potentiellement un accès aux données à capacité ultra-haute aux ménages. Mais aujourd'hui déjà, la quasi-totalité des ménages est connectée par câble coaxial, qui donne accès à un débit d'un gigabit par seconde, ce qui répond à des besoins même très poussés. Par ailleurs, l'entreprise ello, maintenant propriétaire à part entière de ce réseau – et dont la ville est actionnaire – offre des places de travail locales, soutient l'activité événementielle et a des approches écologiques intéressantes. D'autres offres attractives existent en tout temps.

Si la fibre optique dans chaque ménage est, à terme, la solution optimale, notre ville et ses habitant-e-s ont tout à fait accès à l'internet rapide. Dire que les Neuchâtelois ont l'internet le plus lent de la Suisse – comme l'avait titré la presse locale en novembre dernier – est trop noircir le trait. Un regard sur l'atlas large bande de la Confédération – par exemple pour la vitesse descendante plus grande que 500 megabits par seconde – le confirme. Notre groupe prendra acte du rapport et acceptera le classement de la motion n° 299.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je vais essayer de rattraper le retard accumulé par mes collègues...
[Ndlr : rires de l'assemblée] déjà en remerciant les groupes de l'accueil réservé à ce rapport.

Comme nous l'avons écrit dans le rapport, nous ne relâchons pas nos efforts, puisque la Ville a activé ce que l'on appelle un « module de dialogue » avec Swisscom – c'est le nom officiel – qui nous permet d'avoir un espace officiel de rencontres et de discussions directement avec Swisscom. Nous avons de nombreuses discussions sur de nombreux sujets. Nous avons eu, encore la semaine passée, des contacts concernant la fibre optique, et une véritable séance est prévue ce mois pour traiter un certain nombre de problématiques.

Je ne peux pas m'exprimer au nom de Swisscom pour répondre à la question du groupe PLR. Mais je peux vous dire, concernant les informations qui ont été données dans la presse au sujet du différend entre Swisscom et la COMCO, que Swisscom a renoncé à recourir contre la décision de la COMCO. Swisscom a précisé que la COMCO voulait un autre mode d'installation des fibres optiques que ce que l'entreprise propose à l'heure actuelle. Cela veut dire qu'elle va devoir multiplier par quatre le nombre de fibres qui doivent être posées dans le cadre de ses raccordements.

Ce que Swisscom a signalé, c'est qu'elle prévoyait d'investir 500 à 600 millions par année, que cette enveloppe d'investissements restait la même et que, par conséquent, il risquait d'y avoir des retards dans la planification qu'elle avait prévue.

Aujourd'hui, ce que Swisscom dit, c'est que 400'000 de ses installations déjà en place ont été bloquées par la décision de la COMCO, et qu'elle pense arriver à 50 % des ménages raccordés à la fibre optique d'ici 2030, plutôt que les 60 % prévus avant la décision de la COMCO. C'est donc un ralentissement, mais pas si important que cela.

Concernant la Ville de Neuchâtel, les informations que nous avons obtenues auprès de Swisscom, c'est que celle-ci est toujours en discussion avec elle pour faire un travail en commun et, si tout se passe bien, le démarrage du projet fibre optique en ville de Neuchâtel est prévu dans les 24 prochains mois – donc 2025 – avec un terme de l'installation de la fibre optique en ville de Neuchâtel en 2030. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui selon les derniers contacts que nous avons eus avec Swisscom.

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement de la motion.

Le Conseil général **accepte à l'unanimité de prendre acte du rapport d'information n° 22-017.**

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 299** intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (*Fiber to the home*) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence » est **accepté à l'unanimité.**

Le président, **M. Christophe Schwarb**, relève :

- Dans le rapport, vous avez vu que plusieurs motions sont mises à la queue leu-leu, dont une qui se trouve en page 700, où vous aurez évidemment remarqué qu'à l'époque, les séances étaient levées à 22h57... Donc... je vous prie de ne pas vous plaindre, s'il vous plaît...



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA REPONSE AU POSTULAT N°186 DE L'ANCIENNE COMMUNE DE NEUCHATEL: «LA RUE DU CRÊT- TACONNET RETROUVERA-T-ELLE DU BON SENS?»

(Du 12 décembre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 8 juin 2020, le Conseil général de l'ancienne Ville de Neuchâtel a adopté un postulat amendé du groupe PLR, déposé par M. Yves-Alain Meister et consorts, intitulé «*La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens?*» dont le texte est le suivant: «*Le Conseil communal est prié de faire une analyse comparative de trois variantes – sens unique montant, sens unique descendant et interdiction à la circulation automobile – pour la rue du Crêt-Taconnet, en y intégrant la problématique de la mobilité douce, avec un trottoir élargi et un cheminement des cycles dans les deux sens de circulation, ainsi que l'intervention du SIS sur le plateau de la gare en cas d'incident.*»

Après un rappel du contexte dans lequel le réaménagement de la rue du Crêt-Taconnet s'inscrit, ce rapport présente à votre Autorité l'analyse et les démarches entreprises pour répondre aux questions du postulat et proposer une nouvelle variante, plus à même, aux yeux de notre Conseil, de répondre aux défis de la gestion du trafic dans le secteur concerné: il s'agit de réaménager non seulement la rue du Crêt-Taconnet, mais aussi l'entier de l'axe sud de la gare en zone de rencontre: cette organisation fait sens compte tenu de la configuration des lieux, et elle est la seule qui permette de répondre de manière satisfaisante à la globalité des enjeux.



Inscrit à la planification des investissements, le montant du crédit de réalisation du réaménagement de la rue du Crêt-Taconnet sera demandé à votre Autorité à l'hiver prochain (2023-2024), après le bilan de la phase test et l'affinage des coûts qui en résultera. Un co-financement fédéral à hauteur de 35% sera sollicité via le projet d'agglomération (PA1).

La rue du Crêt-Taconnet, qui relie l'est de la ville à l'entrée sud de la gare, a fait l'objet de nombreuses analyses depuis plus d'une vingtaine d'années. Son rôle essentiel d'accès à la gare nécessite une approche prenant en compte l'entier du périmètre qui y conduit. En effet, des problèmes récurrents d'engorgement du trafic sont constatés à différents endroits, sur tout le secteur qui va du rondpoint de Clos-Brochet à celui de la Gare, et en particulier au débouché du Crêt-Taconnet sur l'esplanade de l'Europe. Ces problèmes se sont accentués au fil du temps, en parallèle à l'accroissement sensible, ces dernières années, des activités sur le plateau de la gare: outre le trafic généré par la clientèle-voyageurs des CFF, le secteur est désormais caractérisé par diverses offres commerciales, hôtelière et de restauration, et il donne notamment accès aux bâtiments de la HE-ARC, de l'OFS, du Conservatoire, de la Haute école de musique et à de nouveaux immeubles résidentiels.

L'analyse présentée dans le cadre de ce rapport a donc considéré l'ensemble du contexte dans lequel le réaménagement de cette rue doit s'inscrire. Elle porte sur une vision d'ensemble qui sera coordonnée à l'horizon 2023-2024 dans le cadre d'un «masterplan», en partenariat avec les principaux acteurs concernés (CFF, OFT, Canton, TransN). Un programme d'actions permettra ainsi de déterminer les autres projets à développer et leur planification à futur sur l'entier du plateau de la gare, en lien notamment avec la réalisation de la ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds.

Dès lors, notre Conseil présente, par ce rapport d'information en réponse au postulat n°186, d'une part l'aménagement du Crêt-Taconnet (chapitre 2) et, d'autre part, le projet d'aménagement provisoire, au sud de la gare (chapitre 3), afin d'apporter une amélioration des circulations, de la sécurité et des espaces publics dans cette zone très importante pour notre commune: la gare constitue une des portes d'entrée et une «carte de visite» de la ville pour ses nombreuses visiteuses et visiteurs qui y arrivent par les transports publics. La réorganisation du secteur sera testée et, si elle donne satisfaction, fera l'objet d'un aménagement définitif. Quant au Crêt-Taconnet, au vu de l'état de la chaussée et de la présence du trottoir, qui est en contradiction avec la zone de rencontre prévue, un assainissement et un aménagement plus rapides, inscrits à la planification des investissements, seront réalisés à l'issue de la phase test d'une année.

1. Contexte

1.1 Bref historique

Jusqu'en 2009, la rue du Crêt-Taconnet était ouverte au trafic bidirectionnel pour tous les véhicules. En raison des problèmes de pollution de l'air et de bruit dus à la charge de trafic et à la configuration de la rue elle-même (très étroite, bordant un mur et en forte pente), un changement s'est avéré nécessaire.

À l'époque, plusieurs variantes d'aménagement et de gestion du trafic sur la rue avaient été analysées dans le cadre des procédures de révision des plans de quartiers. La mise en sens unique montant à titre temporaire, en 2009, a fait l'objet d'un consensus sur la base des critères suivants:

- Contrainte de l'horaire des trains: une arrivée rapide à l'heure sur les quais de la gare pour prendre le train est prépondérante sur le départ depuis la gare avec un autre mode de transport ou à pied.
- Nécessité de disposer d'un double accès à la gare pour les véhicules de secours (en cas d'obstruction d'un des deux parcours, à l'est ou à l'ouest, l'autre reste disponible).
- Circulation autour du quartier de la gare dans le sens des aiguilles d'une montre: cette rotation facilite la circulation par des mouvements de tourner à droite, limitant notamment le tourner à gauche Gibraltar – Fahys et au rondpoint de l'avenue de la Gare qui tendent à congestionner le trafic, selon les schémas ci-après n°2 et n°3.
- Amélioration de la situation quant au respect des normes limitant les émissions de pollution et de bruit.

Le 3 février 2009, un arrêté de circulation lié au chantier de la HE-Arc a sanctionné la mise en sens unique montant du Crêt-Taconnet, le marquage simple d'un espace piétons élargi, la limitation de la vitesse à 30km/h et la réalisation d'un giratoire provisoire à l'avenue de la Gare.

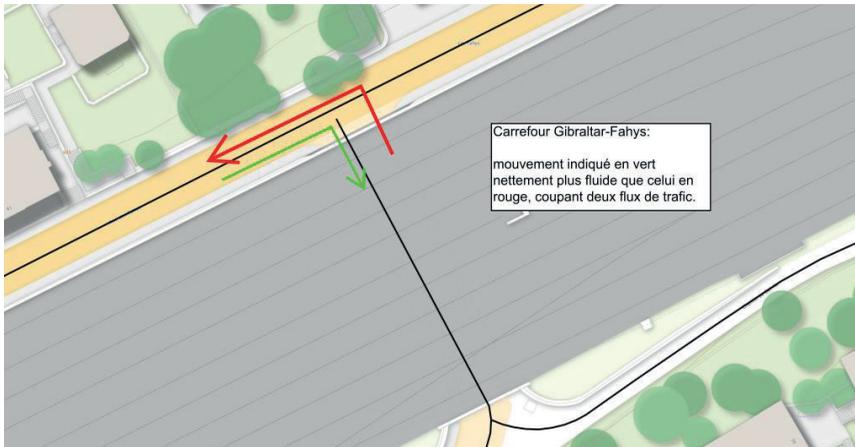
Un nouvel arrêté, publié le 15 juin 2011, a prolongé la durée de «l'essai» de 2009, dans le but de:

- vérifier la praticabilité à plus long terme des déplacements dans le quartier;
- vérifier l'accessibilité à la gare en fonction de l'évolution des activités aux alentours et sur le plateau de la gare;
- vérifier les conditions d'exploitation du réseau des transports publics;
- vérifier la sécurité et le confort des modes de déplacement «doux» (deux-roues et piétons), et

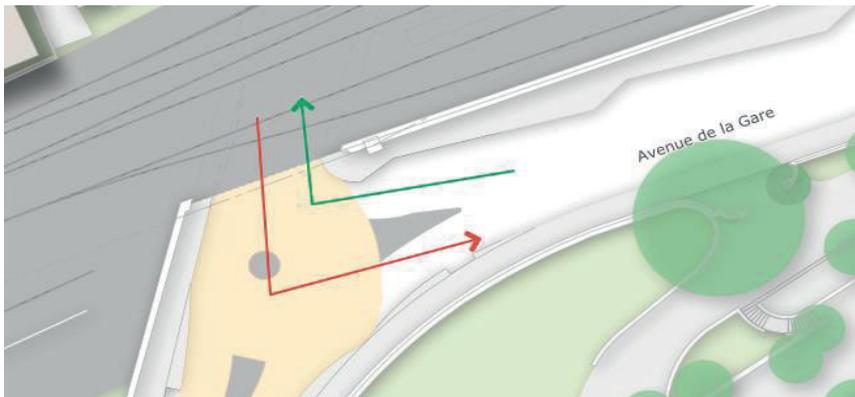
Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

- garantir le respect des exigences de qualité de l'air et de limite du bruit routier.

En 2012, la Ville a mandaté deux bureaux d'ingénieurs afin de tirer un bilan global de cette gestion du trafic. L'analyse a confirmé la pertinence de la mise à sens unique montant, avec les constats qui seront exposés au chapitre 2.



1 - Sortie problématique de la rue de Gibraltar sur la rue des Fahys pour les véhicules à destination de la gare en cas de mise à sens unique descendant de la rue du Crêt-Taconnet.



2 - Avec un sens unique descendant le Crêt-Taconnet, les flux en provenance de Gibraltar (flèche rouge) à destination de la gare coupent à nouveau les autres flux.

1.2 Variante proposée en 2019

Dans sa réponse du 4 novembre 2019 à l'interpellation écrite du groupe PLR intitulée «La rue du Crêt-Taconnet mérite mieux que des 'tacons'» (n°19-610), le Conseil communal annonçait que des travaux seraient entrepris sur cet axe en s'appuyant sur un projet autorisant le contresens cyclable, mais interdisant l'accès aux véhicules lourds.

En effet, l'étude mandatée à l'époque concluait que, dans les conditions de circulation en vigueur (vitesse 30km/h), l'aménagement nécessaire pour autoriser le contresens cyclable en garantissant les gabarits des voies piétonnes et cyclistes impliquait l'interdiction des

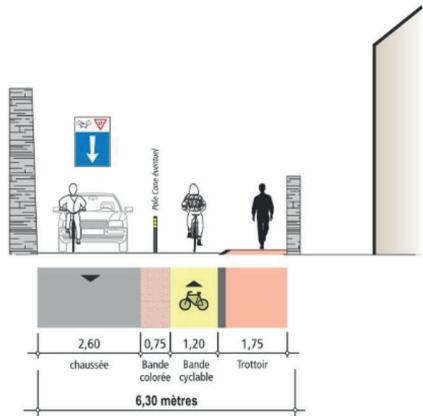
poids lourds de plus de 10 mètres de long sur cet axe. Les règles de circulation à 30km/h imposent en effet que chaque mode de déplacement bénéficie de son propre corridor, avec des gabarits à la fois déterminés par la réglementation et contraints par la topographie de la rue.

Dans ce cas de figure, l'é étroitesse de la rue ne permet pas de respecter le gabarit nécessaire au passage des véhicules lourds.

En considérant que le report du trafic de quelques poids lourds de plus de 10 mètres par jour sur le centre-ville pour accéder par l'ouest au plateau de la gare, sans être optimal, était néanmoins tolérable, les anciennes Autorités de la Ville de Neuchâtel avaient privilégié cette variante. Or, entretemps, certains éléments nouveaux, présentés au chapitre suivant, et les dernières analyses effectuées ont conduit le Conseil communal à écarter la variante choisie en 2019 et à proposer une solution permettant de mieux résoudre les problèmes liés à la configuration des lieux, en intégrant la réflexion concernant la rue du Crêt-Taconnet à celle, plus générale, qui considère l'ensemble du plateau de la gare.

1.3 Nouveau contexte

Les analyses en cours en lien avec l'arrivée en gare de la future ligne directe, dans la zone nord, ont confirmé l'importance d'une prise en considération de l'ensemble des flux de trafic du périmètre d'accès à la



3 - Ci-dessus: variante (30km/h) en circulation bidirectionnelle envisagées en 2019 par les anciennes Autorités de la Ville de Neuchâtel

gare et d'éviter les engorgements conduisant à des congestions, en particulier dus à la recherche de place et aux manœuvres de stationnement automobile en surface.

La réorganisation de l'espace au sud de la gare à l'occasion de la mise en place des bus de substitution pendant la réfection de la ligne ferroviaire historique Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds, en 2021, a quant à elle modifié de manière importante les habitudes des utilisatrices et utilisateurs. Durant les neuf mois de travaux, le parcours et la localisation provisoire des arrêts des bus ont en effet imposé une nouvelle configuration du stationnement et des circulations dans ce secteur.

La nouvelle répartition des espaces dédiés aux différents types de mobilité a permis d'observer l'évolution de leur cohabitation sur le site. Elle a également mis en exergue la permanence des faiblesses de l'aménagement actuel en matière d'attractivité du site, d'organisation du stationnement, de fluidité du trafic et de sécurité (pour les piéton-ne-s et pour les deux-roues). Enfin, divers réaménagements dans le périmètre élargi de la gare ont pu modifier les flux de circulation dans les abords de cette zone (réaménagement de la rue des Sablons, nouvelle bande cyclable sur l'avenue de la Gare, double giratoire de la Maladière, etc.).

Au vu de ces différents éléments, et pour répondre à la demande formulée par le postulat n°186, une étude a été mandatée, visant à réévaluer l'aménagement de l'ensemble du plateau de la gare, afin d'améliorer la sécurité (notamment des piéton-ne-s) et les flux de mobilité, tout en préservant l'accessibilité à la gare pour tous les modes de transports: les résultats de l'étude sont décrits au chapitre 3. Sur la base de cette étude et des analyses complémentaires qui en découlent, les conclusions principales sont les suivantes:

- l'accès au plateau de la gare par la rue du Crêt-Taconnet, aussi pour les véhicules lourds et les véhicules d'urgence, doit être maintenu;
- la circulation en bidirectionnel dans le secteur compris entre l'ouest du bâtiment de la gare et le débouché du Crêt-Taconnet doit en revanche être supprimée pour les voitures et les camions;
- l'accès à la gare par l'ouest reste toutefois possible pour tous les véhicules, moyennant une giration autour du «galet» du parking de la gare (et/ou l'utilisation du parking ouest lui-même, sans modification par rapport à la situation actuelle);
- l'ensemble du secteur compris entre le giratoire au bas de la rue du Crêt-Taconnet, à l'est, et celui en haut de l'avenue de la Gare, à l'ouest, sera réaménagé en zone de rencontre;
- ce régime de circulation est celui qui apparaît le mieux à même de répondre à la question de la cohabitation des différents modes de mobilité sur l'ensemble du secteur, dont la rue du Crêt-Taconnet,

permettant d'intégrer un contresens cyclable, dans le respect des impératifs de sécurité et compte tenu de la configuration très contraignante des lieux.

2. Propositions de circulation sur la rue du Crêt-Taconnet

2.1 Réponse au postulat n°186

Le postulat demande au Conseil communal d'analyser et comparer les trois variantes suivantes pour la circulation dans la rue du Crêt-Taconnet:

- a) sens unique montant (situation actuelle)
- b) sens unique descendant
- c) interdiction à la circulation automobile

Les sous-chapitres suivants résument les principaux constats des études sur le secteur, à la lumière du contexte nouveau du plateau de la gare.

Si l'aménagement actuel est celui qui présente le moins d'inconvénients compte tenu des contraintes du site, il ne permet pas de régler de manière satisfaisante la question de la descente des cycles vers le rond-point de Clos-Brochet: le passage autorisé le plus court passe par la passerelle du Millénaire, mais représente un détour si important pour se rendre à vélo vers le quartier de la Maladière qu'il n'est que très peu utilisé. En effet, il est nettement plus simple et rapide de descendre à contresens par le Crêt-Taconnet, quand bien même la manœuvre est interdite. Le *statu quo* n'est donc pas satisfaisant, ce que tout le monde s'accorde à reconnaître.

a) Sens unique montant

La situation actuelle offre deux possibilités pour rejoindre la gare: une par l'est et l'autre par l'ouest. Ce fonctionnement satisfait en particulier les besoins en termes d'accessibilité pour les services d'urgence, mais aussi ceux des usagers et usagères de la gare pour qui une arrivée rapide, à l'heure, sur les quais pour prendre un train est plus importante que le départ depuis la gare par tout autre moyen de transport ou à pied.

En 2012, la Ville avait mandaté deux bureaux d'ingénieurs afin de tirer un bilan global de cette gestion des circulations. L'analyse avait confirmé la pertinence de la mise à sens unique montant, avec les constats suivants:

- diminution de plus de la moitié des charges de trafic (2'200 véhicules/jour au lieu de 4'800 véhicules/jour précédemment);
- fluidité de la circulation à améliorer au sud de la gare;
- sécurité piétonne au sud de la gare et des deux roues à améliorer;
- introduction d'un contresens cyclable descendant envisageable, moyennant l'interdiction de circuler des poids lourds;
- respect des normes concernant le bruit et la qualité de l'air;

- stationnement de surface (trop) fortement utilisé avec un taux de rotation élevé, et parkings en ouvrage sous-utilisés l'après-midi et le soir;
- limitation de vitesse, passée à 30 km/h, respectée par la grande majorité des usagers-ères.

Cette option du sens unique montant avait aussi été soutenue par le Canton en 2009, tout comme en 2019: le Service des ponts et chaussées (SPCH) avait approuvé le maintien du sens unique de la rue pour autant que le sens montant soit retenu.

Les différentes analyses réalisées en 2019 dans le cadre de la réponse à l'interpellation précitée arrivent à la conclusion que l'autorisation des cycles à la descente en vitesse 30km/h poserait des problèmes en cas de croisements, liés au gabarit de la rue et potentiellement un danger pour les usagères et usagers.

Ce présupposé a conduit, jusqu'à présent, à maintenir l'interdiction du contresens cyclable à la descente sur le Crêt-Taconnet, quand bien même, dans les faits, cette interdiction est quotidiennement ignorée par des dizaines de cyclistes ou de trottinettistes depuis des années, sans toutefois que cette situation n'ait conduit à aucun accident connu à ce jour¹.

b) Sens unique descendant

Cette option a été écartée dès les études de 2003 (cf. tableau 1). Les analyses de 2022, dont les résultats sont présentés au chapitre 3, confirment son inadaptation, même dans le nouveau contexte, exposé précédemment (§ 1.3). La variante d'un sens unique descendant pour tous les véhicules (avec autorisation des cycles à la montée) offrirait certes une plus grande sécurité théorique pour les cyclistes, en raison d'un différentiel de vitesse entre les différents types de véhicules moindre qu'à la montée.

En revanche, l'accès à la gare pour les véhicules d'intervention serait péjoré de manière significative, dans la mesure où ceux-ci, qui partent de la caserne de la Maladière, devraient faire un détour en passant par le 1^{er}-Mars, les Terreaux et l'avenue de la Gare. Le passage via la rue des Fahys n'est pas possible pour certains véhicules en raison de la limite de hauteur imposée par le passage inférieur au droit de la rue de Gibraltar. De plus, la fluidité de la circulation en général (sécurité, transports publics, etc.) dans les alentours de la gare serait péjorée par la problématique des mouvements de tourner à gauche, présentés sur les figures 2 et 3 ci-

¹ Une analyse de l'accidentologie dans la période comprise entre 2011 et 2021 fait état d'un seul accident impliquant un cycle circulant à la descente en sens interdit sur le tracé en sens unique, qui a chuté en raison d'un défaut d'équipement, sans aucune implication de tiers.

dessus, au niveau de la rue des Fahys, puis au niveau du giratoire de l'avenue de la Gare.

c) Interdiction de la circulation automobile

Une interdiction complète du Crêt-Taconnet à la circulation motorisée permettrait un partage de l'usage de la chaussée entre les mobilités douces (cycles et piétons-ne-s) en toute sécurité. Cependant, la nécessité de maintenir des accès aux riverain-e-s de la rue du Crêt-Taconnet et les inconvénients majeurs évoqués pour l'option (b) seraient identiques dans ce cas de figure. Cette variante impliquerait une détérioration très significative de l'accès à la gare pour tous les types de mobilité et des reports de circulation de véhicules jusqu'au centre-ville.

2.2 Option retenue et régime de trafic prévu

Partant des analyses exposées et de leurs constats, une solution a été recherchée pour tirer parti de toute la surface de la chaussée, en veillant à préserver des conditions acceptables de sécurité pour l'ensemble des usagères et usagers de l'axe routier.

Une première variante consisterait à réaliser un trottoir mixte pour les cyclistes et les piéton-ne-s, d'une largeur de trois mètres, sur le modèle de celui réalisé l'an dernier le long de la «Ficelle» à Corcelles-Cormondèche. La pente du Crêt-Taconnet pourrait cependant conduire à un dépassement de la vitesse autorisée par les cyclistes et créer un danger, doublé d'un sentiment d'insécurité, pour les piéton-ne-s. Cette option a donc été écartée.

La seconde option étudiée consiste en l'aménagement d'une zone de rencontre sur l'entier de la rue du Crêt-Taconnet. Ce régime offre l'avantage de modifier l'ordre de priorité entre les différent-e-s usagères et usagers: l'espace est partagé et les piéton-ne-s sont prioritaires en tout temps par rapport à tous les types de véhicules, cycles compris, qui devront respecter la limitation de vitesse à 20 km/h, permettant de réduire les distances de freinage et ainsi d'améliorer la sécurité.

Cette variante présente le triple avantage d'autoriser le contresens cyclable, déjà largement pratiqué dans les faits de manière illégale; d'améliorer la sécurité, tant par la limitation de vitesse pour tous les véhicules que par une signalétique appropriée, et de réduire le bruit. L'aménagement de la rue du Crêt-Taconnet en zone de rencontre permettra l'atténuation du caractère typiquement routier de l'aménagement actuel, notamment grâce à la suppression du trottoir. L'espace ainsi remodelé renforcera son caractère piéton et favorisera le respect des règles spécifiques aux zones de rencontre, notamment la priorité aux piéton-ne-s et une vitesse modérée.

Le problème identifié en 2019 relatif à la circulation des poids lourds se situait dans un contexte de vitesse à 30km/h, avec une séparation des flux: le gabarit disponible est insuffisant pour permettre le croisement dans un virage d'un camion articulé (ou d'un bus de substitution), d'un piéton et d'un vélo tous côte-à-côte. Le principe de la zone de rencontre prévoit quant à lui que chacun adapte sa vitesse et s'attend à trouver un-e piéton-ne, un-e cycliste ou un autre véhicule sur la chaussée. Puisqu'aucun marquage au sol ne délimite les voies de circulation, tous les usager-ère-s sont potentiellement mélangé-e-s et s'attendent à en rencontrer d'autres.

En outre, quelques éléments de marquage ou de mobilier urbain définiront des espaces plus protégés, en particulier pour les piéton-ne-s les plus vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées. La suppression du trottoir, en plus de clarifier le caractère piétonnier de la zone de rencontre, résoudra en outre une problématique d'obstacle pour les personnes à mobilité réduite. Dans le cas où un camion devait croiser un piéton et un cycliste dans un virage, le camion roulant déjà à vitesse très modérée (20km/h) est tenu de ralentir. La même remarque s'applique aux cyclistes, les personnes à pied étant prioritaires.

Relevons enfin qu'après 14 ans «d'expérimentation à titre provisoire», la question d'une remise en trafic bidirectionnel ne se pose plus, au vu de l'évolution des circulations piétonnes et des gains apportés en terme de sécurité par la mise en place du sens unique.

Les analyses de deux bureaux d'ingénieurs et des services de la Commune ont confirmé en 2022 que le maintien du sens unique montant apparaît comme le régime de circulation le plus adapté à la situation très particulière des lieux, un régime qui a permis en outre de réduire les niveaux de bruit et de pollution.

Les modifications induites par le passage en régime de zone de rencontre seront attentivement monitorées lors de la phase test d'une année. Si elles s'avèrent concluantes, la solution sera pérennisée par une demande de crédit de réalisation à l'hiver 2023-2024, et l'aménagement définitif, inscrit à la planification des investissements, fera l'objet d'une demande de cofinancement fédéral via le projet d'agglomération (PA1).

3. Extension de la réflexion sur tout l'axe sud de la gare

Comme indiqué plus haut, les CFF ont procédé, au cours de l'année 2021, à d'importants travaux de réfection sur le tracé historique du chemin de fer entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. L'interruption de la ligne durant environ neuf mois a nécessité la mise en place d'un important système de bus de substitution et à une réorganisation du stationnement ainsi que des

circulations au sud de la gare de Neuchâtel (cheminement piétonniers, arrêts de bus, zone taxis, livraisons, dépose-minute, stationnement automobile, etc.).

Ces aménagements provisoires liés au service des bus de substitution ont entraîné une réduction de 26 places en surface pour les véhicules motorisés, qui a eu pour corolaire une modification de certaines habitudes et une amélioration de la fluidité du trafic dans les secteurs concernés. Celle-ci est due à la diminution du nombre de voitures manœuvrant pour stationner, le secteur à proximité du magasin Coop restant toutefois problématique en raison du stationnement sauvage fréquent à cet endroit.

Ces changements ont été globalement bien acceptés et respectés. Ils ont répondu aux attentes, notamment par un usage accru des deux parkings souterrains disponibles sur le site². L'analyse des taux d'occupation des parkings en question (P+R 1+2), basée tant sur la période avant 2020 que sur celle des deux dernières années, montre qu'ils disposent d'une capacité suffisante pour absorber l'entier de la demande en stationnement de courte durée actuellement offerte en surface. Il est à relever que les 20 premières minutes sont gratuites, et que la première heure est offerte à un tarif abordable (CHF 1.50). En revanche, compte tenu de leur vocation de parking d'échange pour les clients CFF, le tarif pour les autres types d'utilisation devient plus élevé dès la 2^e heure.

À la lumière de cette expérience, et en lien avec les réflexions sur la rue du Crêt-Taconnet présentées plus haut, une analyse approfondie a été réalisée afin d'améliorer l'organisation générale du secteur, notamment les éléments touchant la sécurité, la fluidité du trafic et les aménagements, en prenant en considération tous les besoins liés à la desserte de la gare.

Une étude spécifique portant sur l'entier du tronçon compris entre le Crêt-Taconnet et le giratoire situé au nord de l'avenue de la Gare a été confiée à un bureau d'ingénieur. Les résultats de l'étude, les analyses et les observations effectuées tout au long de la période durant et après l'interruption de la ligne CFF Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, ainsi que les réflexions présentées au chapitre précédant concernant le Crêt-Taconnet, ont conduit notre Conseil à proposer une nouvelle gestion des flux de trafic de tout le secteur: l'introduction d'une zone de rencontre sur l'entier des 840 mètres qui séparent le giratoire de la gare et celui de Clos-Brochet, en lieu et place du 30km/h en vigueur actuellement.

Afin de vérifier la pertinence des modifications prévues, un aménagement test du secteur compris entre le «galet» et la rue du Crêt-Taconnet sera mis en place pour la durée d'une année. À noter que les riverains et toutes les parties intéressées ont été consultées, dans certains cas à plusieurs

² Les chiffres précis ont été communiqués aux services communaux à titre confidentiel.

reprises, durant le processus d'élaboration du projet (CFF, TransN, taxis, hôtel, Poste, commerces, ECAP, OFS, HE-Arc, etc.). Le projet a également été présenté aux associations actives dans le domaine de la mobilité (ACS, ATE, Mobilité Piétonne, Pro Vélo et TCS), qui ont toutes accueilli très favorablement les mesures proposées.

Le temps de parcours théorique estimé s'allonge d'une minute à cause de l'abaissement des vitesses, ce qui paraît négligeable au vu des nettes améliorations escomptées, détaillées ci-dessous.



4 - Aménagement d'une zone de rencontre (Z20) au sud de la gare

3.1 Contexte de l'espace situé au sud de la gare

Selon les études et les observations effectuées par le passé dans ce secteur, la situation avant septembre 2020 posait les problèmes récurrents suivants:

- fluidité du trafic entre le «galet» et le giratoire de l'Espace de l'Europe perturbée par les véhicules manœuvrant pour se garer latéralement;
- 30% du trafic des véhicules qui arrivent de l'ouest rebrousse au giratoire de l'Espace de l'Europe, généralement à la recherche de stationnement en surface;
- places de «dépose-minute» limitées à 5 minutes difficiles à contrôler: les dépassements de temps sont systématiques;
- «dépose-minute» fréquemment utilisés plutôt pour des courses dans le secteur commercial de la gare que pour leur fonction dédiée;
- traversées piétonnes n'offrant pas les distances de visibilité légales à cause des véhicules stationnés;
- piétons et cyclistes entravés par l'omniprésence des véhicules automobiles dans le secteur aux heures de pointe (trafic dense bidirectionnel, manœuvres, stationnement sauvage, etc.).

3.2 Aménagement «test» pour le secteur Sud de la Gare

La Gare est l'une des portes d'entrée principales de notre ville pour ses visiteurs et visiteuses, ainsi que pour ses résident-e-s. De plus, de nombreux piétons transitent actuellement par cet espace dans des

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

conditions sécuritaires qui ne sont pas acceptables, en termes de distance de visibilité et en raison des manœuvres incessantes des véhicules automobiles en lien avec le stationnement en surface.

Fort de ces différents constats et sur la base des études effectuées ces derniers mois, un groupe de travail interservices a été mis en place pour élaborer et évaluer les différentes variantes d'aménagement visant à résoudre les problèmes identifiés, tout en garantissant l'accessibilité au secteur et aux services qui y sont liés. Les objectifs suivants ont été posés:

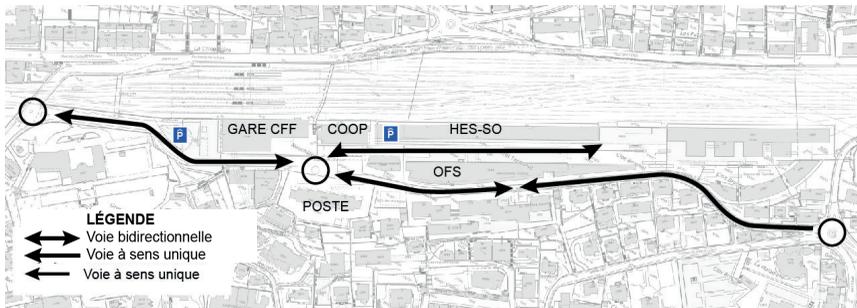
- accessibilité pour tous les modes de transport
- amélioration de la sécurité des usagers et usagères
- attribution de plus d'espace en surface pour la mobilité douce, en particulier pour les piétons-ne-s
- fluidification du trafic au sud de la gare
- maintien d'une offre en stationnement suffisante pour les automobiles et amélioration de l'offre en stationnement pour les deux-roues
- contresens cyclable dans tout le secteur, y compris la rue du Crêt-Taconnet

Les variantes ont été comparées via une grille d'analyse multicritères permettant d'apprécier les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. La variante retenue à l'issue du processus, résumée par les schémas 6 et 7 ci-dessous, présente les caractéristiques suivantes:

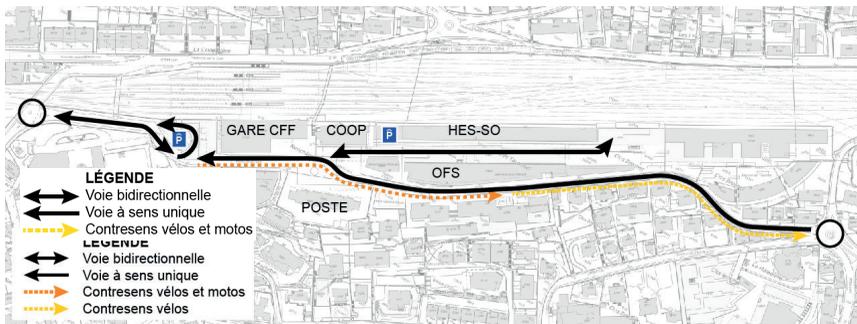
- mise à sens unique du tronçon entre le «galet » du P+R 1 et la rue du Crêt-Taconnet, avec contresens autorisé pour les deux-roues et les triporteurs de la Poste, pour supprimer les flux parasites en provenance de l'ouest qui font demi-tour au giratoire de l'espace de l'Europe à la recherche d'une place de stationnement en surface, et qui saturent le secteur;
- aménagement d'un couloir «Kiss&Rail», sur le modèle éprouvé utilisé par exemple dans les aéroports, qui permet le dépose-minute, mais pas le stationnement du véhicule;
- maintien du stationnement en surface pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les fonctions particulières telles que les livraisons, le «Kiss&Rail», etc.;
- augmentation d'une vingtaine de places de stationnement pour les deux-roues (18 places vélos et 5 places scooters/motos);
- dans un rayon de 150 mètres autour de la gare, stationnement de courte ou moyenne durée systématiquement redirigé vers les parkings en ouvrage existants (au-delà de ce rayon, douze cases payantes en surface sont maintenues à l'est et à l'ouest du plateau de la gare, tout comme les quarante places payantes vers la HE-Arc).

Les études menées tendent à démontrer que la variante retenue fonctionne dans le système complet de circulation autour de la gare et garantit son accessibilité. Elle permet d'offrir une lisibilité claire du secteur et de fluidifier la circulation de tous les modes de transports, notamment grâce à la suppression du trafic parasite et des manœuvres sur la chaussée.

La période-test d'une année permettra, comme pour la rue du Crêt-Taconnet, de vérifier le fonctionnement des aménagements, de les affiner, voire d'y apporter au besoin des adaptations rapides en fonction des constats. Enfin, des mesures de la qualité de l'air seront menées pendant la phase de test afin de vérifier que les limites légales ne sont pas dépassées.



5 – Schéma de circulation actuel



6 – Schéma de circulation futur (cf. agrandissement en annexe p.18)

4. Planification

- Printemps 2023: Mise en place de la zone de rencontre sur l'axe du Crêt-Taconnet et au sud de la Gare, avec aménagements provisoires
- Printemps 2024: Bilan de la phase test. En fonction du résultat, pérennisation des aménagements au sud de la gare; assainissement et aménagement définitif de la rue du Crêt-Taconnet

5. Conclusion

Le secteur de la gare est en évolution constante depuis des années, ce qui a conduit à une situation actuellement peu satisfaisante, tant en ce qui concerne l'organisation du trafic, que de la sécurité et de l'attractivité d'une des principales portes d'entrée de notre ville. Cette évolution est amenée à se poursuivre, notamment en lien avec les projets CFF prévus, qui s'étaleront sur des années jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne directe vers La Chaux-de-Fonds, à l'horizon 2035. Ces constats ont conduit le Conseil communal à élargir sa réflexion au-delà de la rue du Crêt-Taconnet et à procéder à des analyses approfondies sur l'ensemble du secteur. Il propose donc des aménagements qui prennent en compte à la fois l'évolution future du périmètre et la nécessité de répondre aux défis actuels, dont ceux qui concernent la rue du Crêt-Taconnet, objet du postulat n°186.

Le projet présenté dans ce rapport vise à apporter une amélioration sensible des circulations, des espaces publics et de la sécurité dans cette zone-clé du territoire communal. Les besoins propres aux personnes vulnérables (enfants, personnes âgées), aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malvoyantes seront considérés (bancs, bandes podotactiles, etc.). Ces enjeux et la place dédiée aux mobilités douces ont été envisagés en prenant en compte l'offre en stationnement pour les automobilistes et pour les deux-roues dans le secteur. L'extension de la zone de rencontre du giratoire de l'avenue de la Gare jusqu'à celui de Clos-Brochet permet de traiter d'un seul tenant les espaces publics du sud de la gare et de régler la problématique posée par la rue du Crêt-Taconnet en toute cohérence avec l'ensemble du plateau.

Les études et les analyses effectuées doivent être testées dans la réalité du terrain, raison pour laquelle une phase-test d'une année est prévue. Si les solutions proposées donnent satisfaction, elles seront pérennisées en deux temps, avec une différenciation entre la rue du Crêt-Taconnet et le reste du plateau de la gare, dont le projet s'inscrira dans le cadre du «masterplan» qui sera élaboré en 2023-24.

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

La rue du Crêt-Taconnet, quant à elle, au vu de l'état de sa chaussée et de la présence du trottoir, qui est en contradiction avec les aménagements prescrits pour une zone de rencontre, sera assainie et réaménagée dès l'issue de la phase test à l'hiver 2023-2024.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et classer le postulat n°186.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

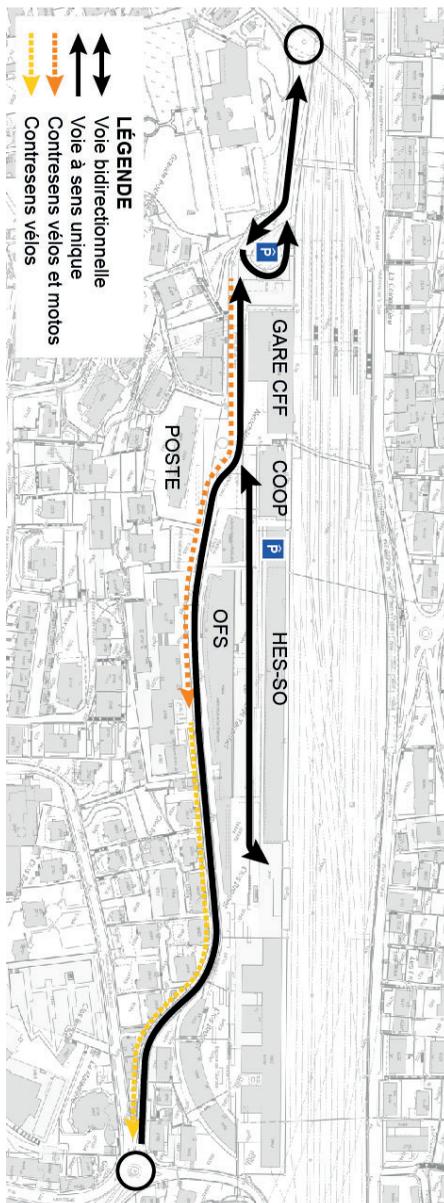
La présidente,

Le chancelier,

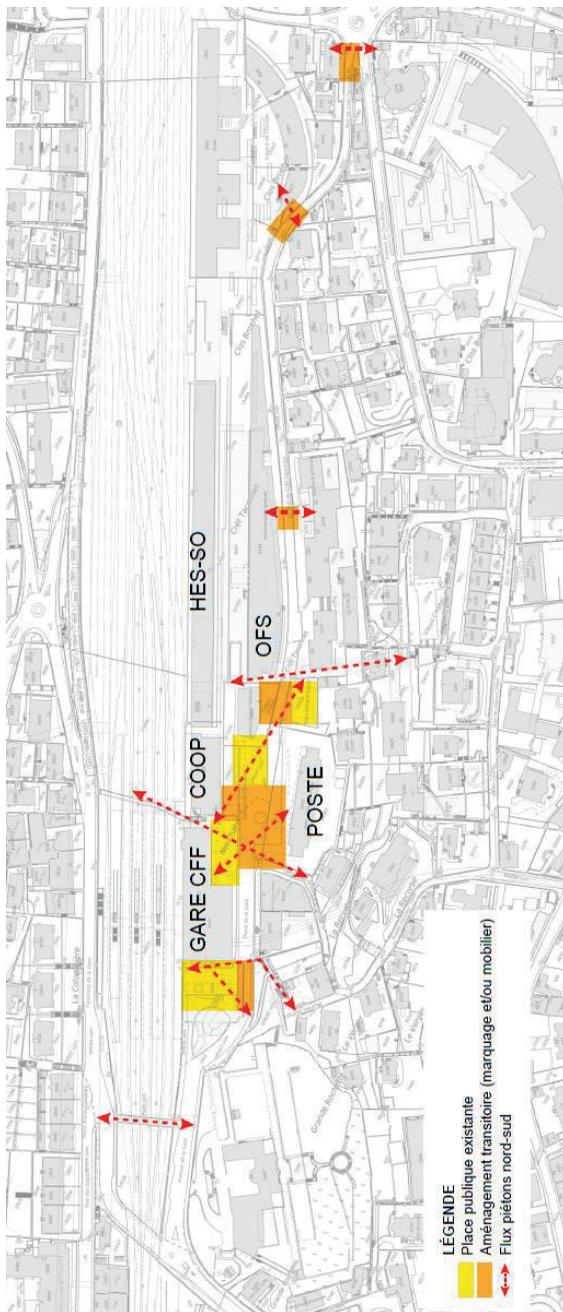
Nicole Baur

Daniel Veuve

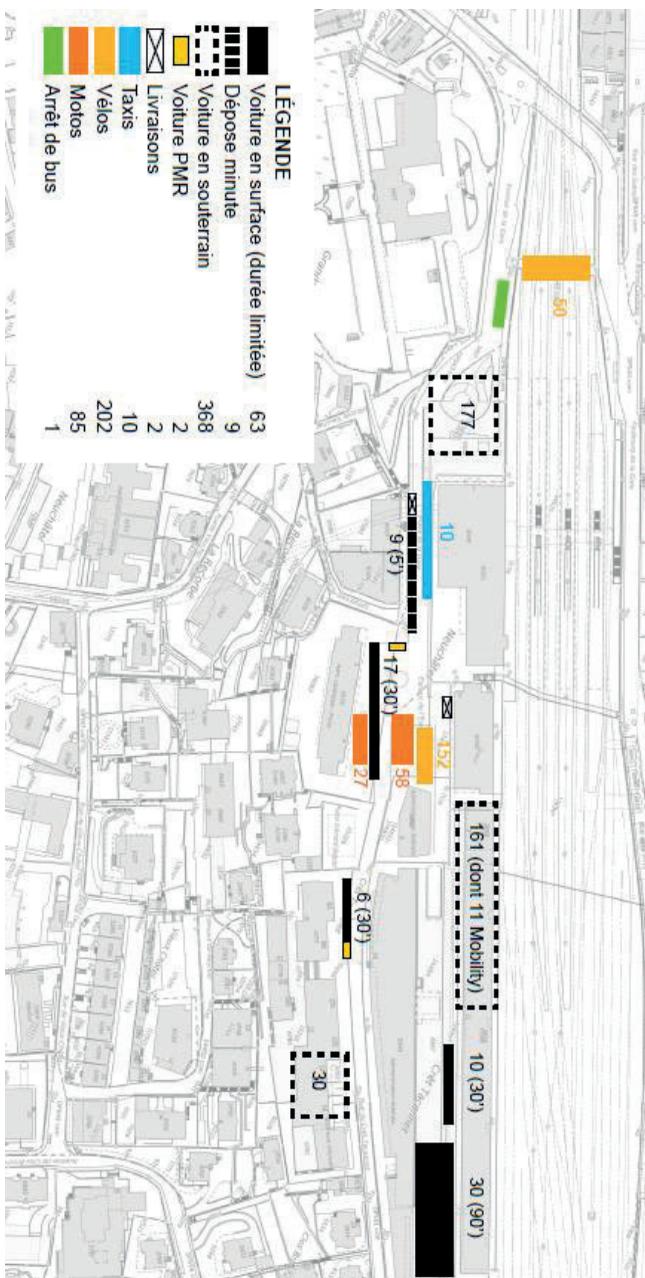
6. Annexes



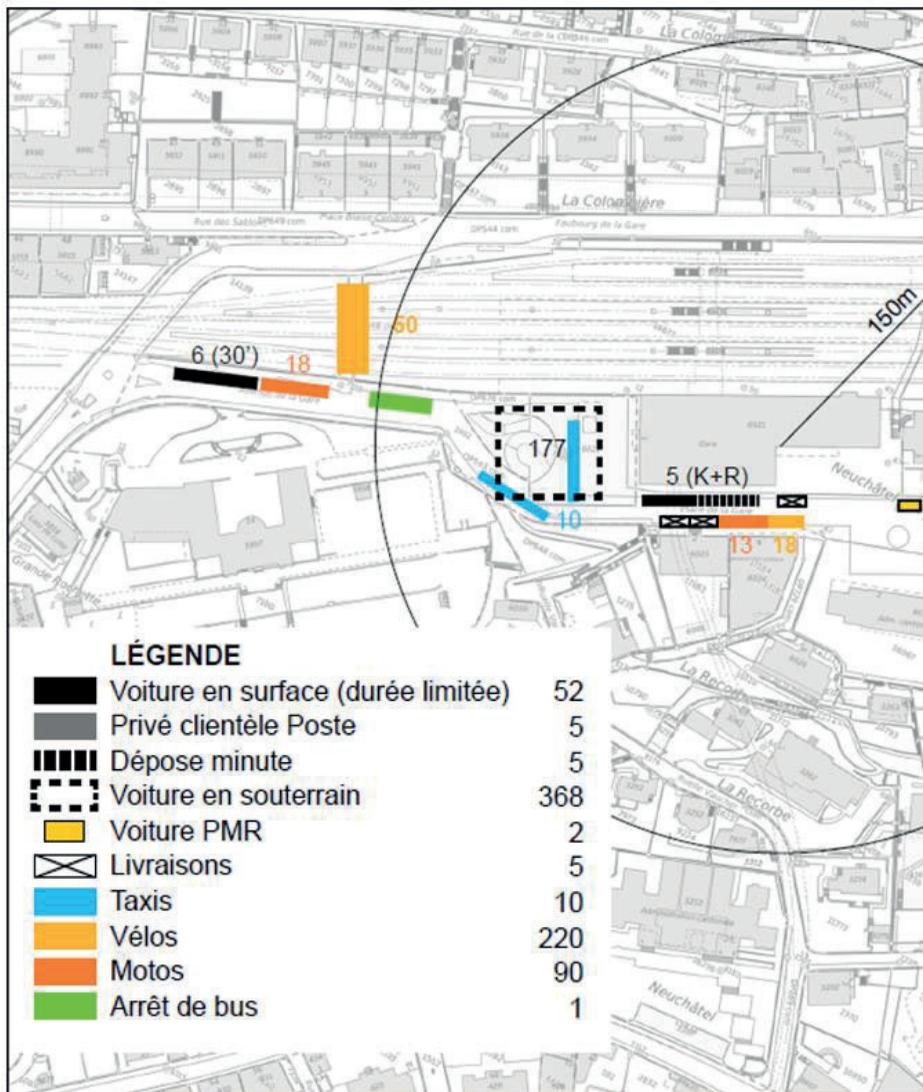
7 - Schéma de circulation testé



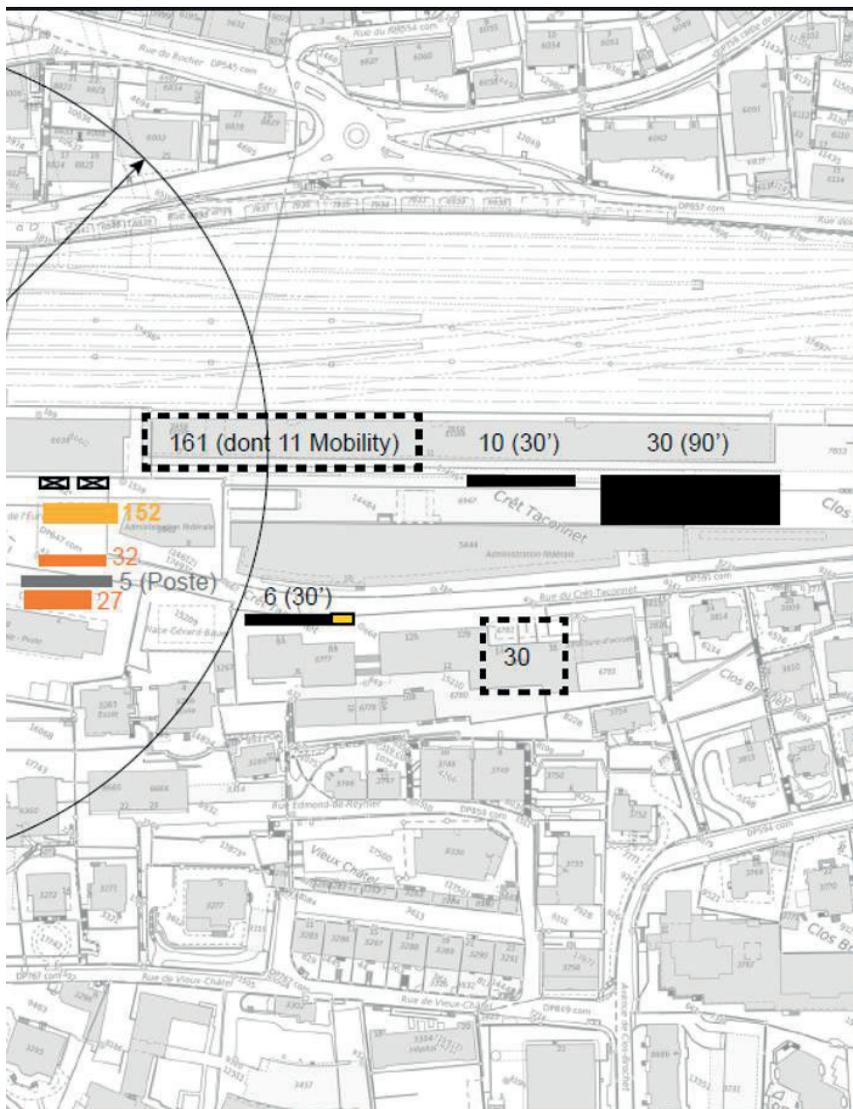
8 - Espaces publics existants complétés par des aménagements transitoires
(marquage au sol et/ou mobilier urbain)



9 - Offre en stationnement actuelle pour le secteur sud de la gare



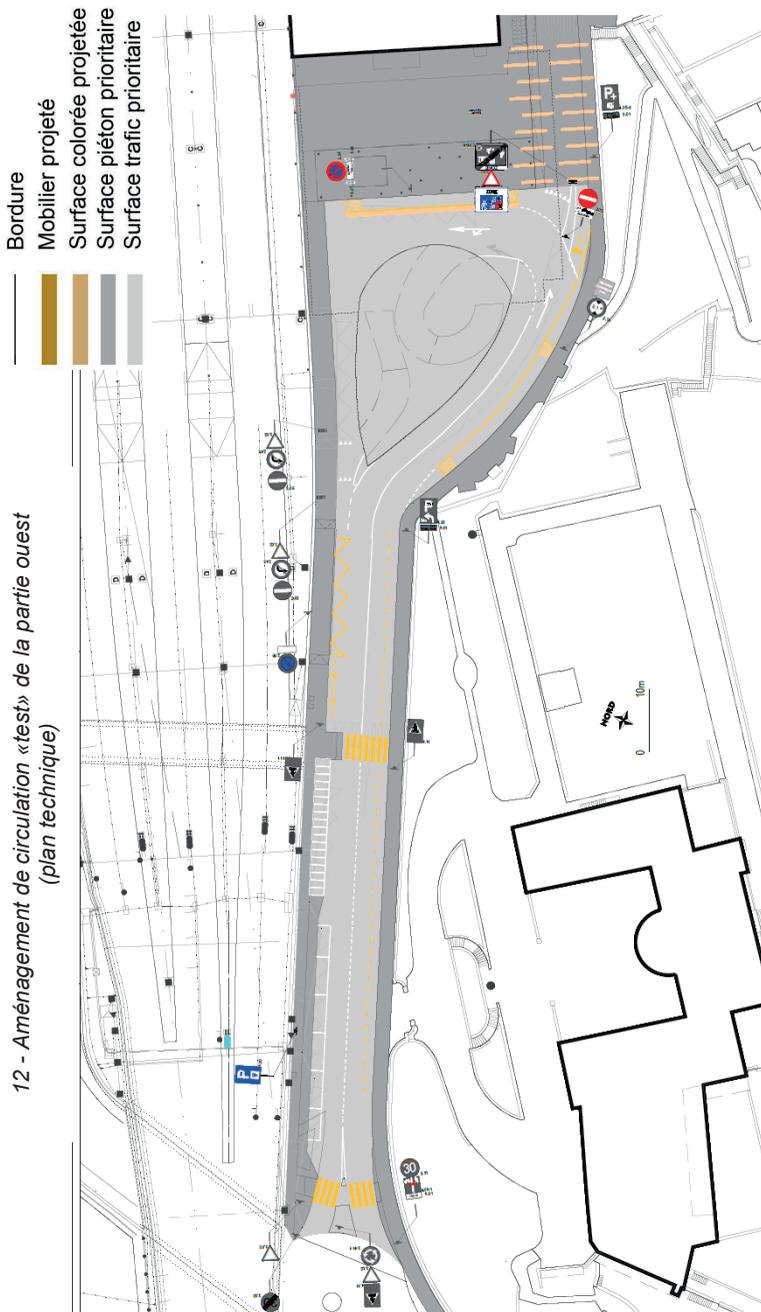
10 - Partie 1 - Offre en stationnement future pour le secteur sud de la gare



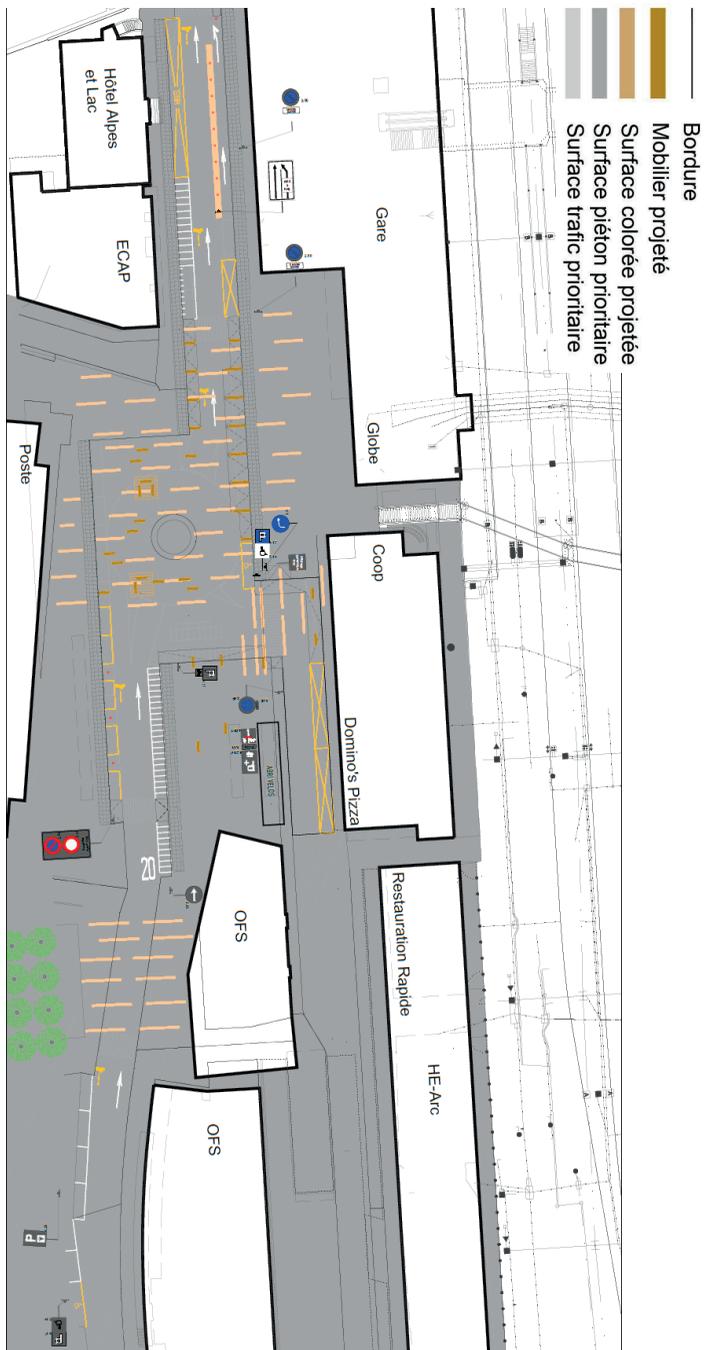
11 - Partie 2 - Offre en stationnement future pour le secteur sud de la gare

Dans un rayon de 150m, l'offre répond aux besoins spécifiques (livraisons, PMR, Kiss&Rail, 2-roues, taxis, etc.). Le stationnement de courte ou moyenne durée est redirigé vers les parkings en ouvrage (20 minutes gratuites).

12 - Aménagement de circulation «test» de la partie ouest
(plan technique)



13 - Aménagement de circulation «festi» de la partie centrale
(plan technique)



22-023

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse au postulat n° 186 de l'ancienne commune de Neuchâtel : « La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? »

M. Yves-Alain Meister, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Je tiendrai 15 minutes et pas plus... L'interpellateur n'est pas du tout satisfait de la réponse du Conseil communal, car ce dernier ne répond pas à la question de base, soit « de faire une analyse comparative de trois variantes – sens unique montant, sens unique descendant et interdiction à la circulation automobile ».

A nulle part, dans le rapport, un tableau d'évaluation multicritères de ces trois variantes n'est mentionné. Seule une étude a été confiée à un bureau spécialisé. Toutefois, celle-ci – qui a été transmise à la Commission DDMIE après demande – fait mention d'un tableau multicritères, mais basé sur différents aménagements de requalification du plateau de la gare et non pas de la direction du trafic sur Crêt-Taconnet.

En préambule, il faut tout de même relever que le Conseil communal a étendu l'étude de l'organisation de l'entier de l'axe, allant du giratoire de l'avenue de la Gare à celui de Clos-Brochet.

Dans le cadre de cette étude, il faut aussi féliciter l'autorité communale d'oser proposer de tester la mise en place d'une zone de rencontre sur le plateau de la gare. Elle se justifie pleinement par le flux suffisamment important de passants traversant la chaussée. Les deux passages piétons, situés de part et d'autre du bâtiment de la gare, sont hyper dangereux, même équipés de bastions – surfaces permettant d'avancer et de se faire voir des automobilistes – et ils pourront ainsi être supprimés, la priorité incombant de fait aux piétons. La sécurité en sera ainsi fortement augmentée, car, aujourd'hui, avec les places de parcs taxis et

dépose-minute, on ne voit pratiquement pas les piétons s'engager sur la chaussée.

Si la zone de rencontre se prête parfaitement à cette situation proche de la gare, car il y a un flux suffisamment grand de piétons et une transversalité de l'axe – c'est-à-dire que les piétons traversent la chaussée – c'est beaucoup moins le cas sur le reste du plateau de la gare, et entre le giratoire de l'avenue de la gare et le galet à l'entrée du P+R. Même si cela n'était pas forcément nécessaire dans ces deux zones, cela peut encore se comprendre.

Par contre, la rue Crêt-Taconnet est confinée entre deux murs, et l'ensemble des usagers l'empruntent longitudinalement pour se rendre sur le campus du CPNE et du CSEM ou, éventuellement, au RHNE. Il n'y a pas de traversée nombreuse de flux de piétons. Il faut donc traiter cet axe de chaussée en affectant les voies à chaque usager.

La mise en place d'une zone de rencontre sur cette rue, avec un trafic motorisé montant et des cyclistes à la descente, serait de la pire inconscience – je n'ose pas utiliser le terme que j'avais mis initialement – car la distance de visibilité effective est bien trop insuffisante. Cette distance, prescrite par les normes VSS – SN 640 090B et 640 280 art. 6 – sert à pouvoir s'arrêter dès que l'on aperçoit un obstacle. Elle est de 35 m pour un vélo à 20 km/h et une voiture venant à contre-sens à 20 km/h, alors que, dans le virage inférieur, la distance effective est au maximum de 20 m. Ceci à la condition que le cycliste à la descente freine pour ne pas dépasser les 20 km/h – ce dont je doute – et que le véhicule arrivant en sens inverse, voiture ou camion, respecte également la vitesse prescrite de 20 km/h. C'est donc la collision assurée, si un cycliste ou une trottinette dépasse un groupe de piétons en se déportant sur le milieu de la chaussée, et qu'un véhicule arrive en face.

La mise en place d'une telle mesure va à l'encontre de l'accroissement de sécurité de l'ensemble des usagers de la route et est donc à proscrire. En cas d'accident, la responsabilité de l'autorité communale serait engagée par le non-respect des normes VSS.

Pourquoi l'autorité refuse-t-elle délibérément de tester l'inversion du sens de circulation du Crêt-Taconnet? Les cyclistes et les voitures emprunteraient la chaussée descendante d'une largeur de 3,30 m. Un trottoir mixte surbaissé – piétons et cycles – à la montée, de 3 m de large, compléterait l'aménagement. Chaque usager aurait ainsi sa voie affectée, même si elle doit être partagée. Il n'y aurait plus de conflit de contre-sens, puisque les cyclistes descendraient sur la voie routière, dans le même sens que les voitures. Les cyclistes à la montée, plus lents qu'à la descente, partageraient le trottoir avec les piétons, comme cela se fait régulièrement : allez voir à Genève, Berne ou à Lausanne, en particulier.

Sans être une zone de rencontre, si l'autorité veut calmer le jeu, une limitation à 20 km/h peut également être mise en place pour avoir une unité de vitesse sur l'ensemble de l'axe sud de la gare.

L'avantage d'inverser le sens de circulation du Crêt-Taconnet est de permettre à bon nombre d'usagers de quitter la gare en direction de l'autoroute ou en sortie de ville. Vous ne ramenez pas l'entier du trafic au centre-ville comme le propose le projet du Conseil communal. Cela va aussi dans le sens de vouloir réduire les véhicules de 5 % annuellement au centre-ville, comme l'a proposé le groupe VertsPopSol.

Un autre avantage déterminant d'inverser le sens de Crêt-Taconnet, c'est que vous avez un seul accès à la gare par l'ouest et deux sorties. Avec cette configuration, vous évitez les cisaillements de flux et vous n'avez plus d'engorgement. L'idéal serait même de permettre uniquement aux usagers du P+R 1 – c'est-à-dire à l'ouest de la gare – de sortir en direction de la ville, mais tous les autres usagers ayant dépassé le galet et son rebroussement autour de celui-ci, seraient obligés de ressortir par Crêt-Taconnet. Vous n'auriez plus qu'un sens privilégié ouest-est, une facilité accrue d'accéder à l'ensemble des commerces, hôtel, poste, Haute-Ecole Arc, OFS et, surtout, au deuxième P+R.

Car, que se passera-t-il, Monsieur le Conseiller communal, avec la solution du Conseil communal, si le P+R sous le galet est complet ? Y aura-t-il des places réservées de courte durée en nombre suffisant ?

Sinon, les personnes ne trouvant pas de place devront rebrousser chemin, et les modestes six places en surface servant à accueillir, à certaines heures, des personnes souhaitant juste faire une course, acheter un billet ou des fleurs seront largement insuffisantes. Ces usagers n'auront plus que la solution de retourner en direction du centre-ville et d'accéder à la gare par les Fahys, Gibraltar et Crêt-Taconnet. Pensez-vous réellement qu'ils vont faire ce détour ?

Avec l'inversion de Crêt-Taconnet subsiste encore le problème des feux bleus pour accéder au plateau de la gare. Mais ce n'en est pas un, car il suffit d'installer un feu éteint au sommet de Crêt-Taconnet, qui est actionné par le SIS en cas de nécessité. Le temps qu'il sorte de la caserne pour arriver à Clos-Brochet, le tronçon Crêt-Taconnet sera vide. Et cette situation est bien meilleure que si le SIS rencontre un encolonnement sur la montée de cette rue, ce qui arrive assez souvent en fin de journée.

En conclusion, et comme le Conseil communal n'a pas répondu au postulat, le groupe prendra acte de cette non-réponse, mais refusera de classer le postulat n° 186. Nous enjoignons les autres groupes à en faire de même.

J'annonce déjà le dépôt d'une interpellation pour tester l'inversion de Crêt-Taconnet, que je déposerai soit au nom du groupe, soit à titre personnel, le sujet de la sécurité routière m'étant particulièrement cher.

Mme Jacqueline Oggier Dudan, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- C'est avec beaucoup d'intérêt et une certaine impatience que nous avons pris connaissance du rapport n° 22-023. Il faut dire que la situation est tout sauf idéale pour les nombreux piétons qui empruntent le Crêt-Taconnet, et qu'une amélioration était attendue depuis des années. Au moins l'attente en valait-elle la peine, puisque le nouvel aménagement proposé donne justement la priorité aux piétons. C'est donc avec satisfaction que notre groupe a découvert qu'une zone de rencontre sera créée dans ce lieu stratégique.

D'ailleurs, nous attendons avec tout autant d'impatience la réponse à la motion « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité », déposée en 2018 déjà, qui demande des zones de rencontre, voire de petites zones piétonnes, dans les cœurs de tous les quartiers.

L'avantage du temps qui passe, c'est que les mentalités évoluent et que nous nous retrouvons aujourd'hui avec des propositions courageuses. N'empêche que, face à l'urgence climatique, le temps presse. Nous nous réjouissons donc de pouvoir enfin découvrir toutes les propositions d'avenir qui seront faites dans la stratégie sur la mobilité, promise depuis des mois.

Dans le cas concret du Crêt-Taconnet et du plateau de la gare, le Conseil communal a néanmoins su résoudre une situation complexe avec des propositions très intéressantes. Le concept des zones de rencontre – soit la priorité absolue aux piétons et le respect mutuel de tous les usagers, à pied, à vélo, en trottinette, en chaise roulante ou encore en voiture – n'est toutefois encore que peu connu. Il sera donc très important que l'introduction de cette zone de rencontre au sud de la gare fasse l'objet d'une information détaillée et répétée auprès du public.

Même si nous sommes conquis-e-s par le projet et que nous nous réjouissons de sa réalisation, il a également soulevé quelques questions dans notre groupe :

- Les emplacements des voitures Mobility se trouvent actuellement dans le parking sous la HES et, de ce fait, ne seraient accessibles qu'en passant par le Crêt-Taconnet. Est-ce qu'il est prévu de les déplacer ?
- Selon les plans dans le rapport, les places dépose-minute « Kiss & Rail » semblent n'être accessibles qu'en venant de l'est.

L'accès en venant depuis l'ouest, sans devoir passer par le Crêt-Taconnet, sera-t-il garanti ?

- Il y a quelques années, il était question de développer une ligne pour un petit bus, qui ferait une boucle entre l'Uni, Microcity et la gare. Où en est la réflexion et cette ligne pourrait-elle encore se réaliser après l'aménagement définitif du Crêt-Taconnet ?

Lorsqu'il sera question de l'aménagement définitif, nous demandons au Conseil communal d'en profiter pour végétaliser cette zone actuellement très minérale. Nous l'invitons également à limiter la circulation des poids lourds durant les heures de fort trafic de piétons et de vélos dans le sens descendant, si ce n'est pas déjà le cas.

Notre groupe salue le fait que ces points évoqués et d'autres points seront discutés en commission, mais regrette que le temps ait manqué pour le faire en amont.

En conclusion, le groupe VertsPopSol prendra acte du rapport et acceptera à l'unanimité le classement du postulat n° 186.

M. Aël Kistler, porte-parole du groupe vert libéral, déclare :

- Pour le groupe vert libéral, la promesse faite par le Conseil communal en 2008 de pouvoir descendre le Crêt-Taconnet à vélo semble enfin être à bout touchant, ce qui réjouit la majorité du groupe et, tout particulièrement, un de ses membres, amendé il y a près de 10 ans – au mois de mai 2013 – précisément pour cette infraction... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Humour mis à part, notre groupe est satisfait de voir se concrétiser une modification de l'usage de l'espace sud de la gare, qui engendre actuellement un certain lot de situations désagréables, voire carrément dangereuses, pour la mobilité douce.

La proposition d'une phase-test nous paraît tout à fait pertinente. Nous soutenons donc l'acceptation du rapport et, respectivement, le classement du postulat n° 186 de l'ancienne Commune de Neuchâtel.

Mme Ariane Huguenin, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le rapport qui nous est présenté est complet et inscrit, de manière judicieuse, la question posée dans son contexte. De plus, nous y comprenons bien les problématiques. Ce secteur, au-delà du cas de la rue du Crêt-Taconnet, pose de multiples défis inhérents à sa vocation multifonctionnelle.

Le quartier de la gare de Neuchâtel s'est mué, au fil des décennies, en un lieu cumulant le transit de personnes, lié à la présence de cafés, de restaurants et de commerces, de la Haute-Ecole, du Conservatoire, de

nombre de logements, sans oublier l'OFS et la Poste. Il en résulte une intensification du trafic tous azimuts.

Notre groupe soutient dès lors clairement l'axe retenu pour ce projet, à savoir mettre l'accent sur la mobilité douce le long de la rue du Crêt-Taconnet et sur la place de l'Europe. En voulant rendre cette zone plus hospitalière et, *a priori*, plus sûre pour les piétons, notre Conseil communal va clairement dans le bon sens. De plus, s'il est résolument tourné vers le futur, ce projet n'en est pas moins pragmatique. Il servira de test « grandeur nature » avant de faire l'objet d'une pérennisation en cas de succès. La phase-test nous semble d'ailleurs particulièrement opportune en ce qui concerne le dépose-minute.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur le fait qu'il faudra veiller à bien penser l'aménagement, pour permettre une bonne cohabitation entre piétons et cyclistes. Par ailleurs, il s'agira de rendre plus visible la gratuité des 20 premières minutes de parking en souterrain. En outre, nous aimerions en savoir plus concernant trois points :

- Qu'est-il envisagé, du point de vue financier, pour cette transformation : quel est le montant budgété ?
- L'hôtel a-t-il été consulté ?
- Les taxis devront-ils faire un plus grand tour ?

Bref, ce rapport a le mérite de nous proposer ce qui semble être le meilleur aménagement possible, face à l'impossibilité de déplacer la gare, dont l'emplacement constitue ici, somme toute, le plus gros problème.

Notre groupe a pris acte de ce rapport et accepte le classement du postulat.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Merci aux groupes de cet accueil, un peu contrasté en fonction des lectures qui ont été faites. Mais je pense que les réactions sont compréhensibles et je dirais, jusqu'à un certain point, assez légitimes.

Si les solutions avaient été faciles, je pense qu'il n'aurait pas fallu pratiquement un quart de siècle pour arriver avec la solution qui vous est proposée aujourd'hui. Cependant – comme quelqu'un l'a relevé de manière tout à fait opportune – il est vrai que les choses qui n'étaient pas satisfaisantes dès le début se sont peut-être encore complexifiées avec le temps. Ceci notamment avec les usages beaucoup plus diversifiés, et l'offre en commerces, en hôtellerie, en restauration et en services, également, qui n'a fait qu'augmenter pendant toutes ces années, alors que l'espace à disposition, lui, n'a pas augmenté.

J'ai bien entendu plusieurs fois l'appel et l'impatience de pouvoir découvrir enfin ce merveilleux rapport sur la stratégie de mobilité pour la ville de Neuchâtel, que l'on vous promet depuis tellement longtemps et que vous allez peut-être, un jour, enfin avoir...

Blague à part, rendons à César ce qui est à César : il y a déjà eu une multitude d'études qui ont été faites depuis les années 2000. Toutefois, depuis 2021, un vrai travail de fond a été fait, pour évaluer tous les sens de circulation. Je suis désolé de vous contredire un peu, Monsieur Meister, mais il faut vraiment examiner honnêtement toutes les variantes possibles.

On peut toutes les imaginer, pour être totalement honnête. Néanmoins, à un moment donné, on fait une matrice – que vous trouvez dans le rapport – et l'on envisage les avantages et les inconvénients. L'honnêteté est d'admettre qu'il n'y a aucune solution idéale, qui résolve – *de manière optimale* – tous les enjeux. Toutefois, une ou deux se sont quand même distinguées. Elles allaient les deux dans le même sens – et pas dans le sens du contre-sens qui vous était cher – et une des deux paraissait plus jouable en termes de faisabilité. Ceci, bien sûr, avec la nécessité de faire une période d'essai.

Le Conseil communal ne peut pas dire aujourd'hui qu'il est certain à 100 % que tout fonctionnera. Le Conseil communal peut vous dire aujourd'hui qu'il l'estime, en son âme et conscience, en l'état des analyses poussées et des réflexions qui ont été faites par vraiment beaucoup de monde. Tous les utilisateurs, tous les acteurs du quartier ont aussi été très largement consultés. D'ailleurs, vous avez pu en avoir l'écho dans la presse la semaine dernière et c'était aussi une préoccupation exprimée dans les groupes. Quelques-uns sont enthousiastes, beaucoup sont un peu perplexes, se demandent si cela va fonctionner et si cela va vraiment améliorer les choses. Par contre, ils sont tous unanimes sur un point : la situation telle qu'elle est aujourd'hui n'est pas satisfaisante.

Quatre objectifs ont été fixés principalement. Premièrement, l'amélioration de la sécurité, ce qui été relevé par la plupart des groupes. Aujourd'hui, il y a une situation pratiquement illégale en ce qui concerne les passages piétons.

Deuxièmement, l'amélioration de la fluidité, qui concerne avant tout le trafic automobile : aujourd'hui, le problème principal est que la plupart des véhicules à quatre roues, notamment les camions et les voitures, perdent beaucoup de temps à chercher une place de parc en surface, surtout aux heures de pointe. Avec les propositions qui sont faites, nous espérons pouvoir rendre la vie un peu plus simple aux différents types d'utilisateurs, pour autant qu'ils s'approprient assez rapidement les différentes solutions proposées.

Cela me permet de passer, sans trop de transition, aux réponses aux différentes questions qui ont été posées. Je commence par les questions du groupe VertsPopSol, qui se demandait ce qui se passe lorsque l'on vient depuis l'ouest, et s'il est possible d'être déposé.

La réponse est clairement oui : il y a au minimum trois possibilités pour les gens qui viennent de la ville, et cela répond aussi, en partie, au PLR. Pour du dépose-minute, ils peuvent descendre dans le parking, et c'est la version qui est privilégiée. Une partie des usagers le fait déjà. En plus, en cas de pluie, il y a un accès direct de plain-pied protégé pour pouvoir accéder aux quais depuis l'intérieur du parking, lequel est gratuit durant les vingt premières minutes. Et oui, nous allons bien sûr le rappeler et le marteler : il n'y a pas seulement un parking, mais deux parkings, qui permettent la même option de 20 minutes gratuites.

La deuxième possibilité offerte aux personnes qui viennent de la ville est une espèce de dépose-minute informel. Nous ne le marquerons pas, mais il fonctionne déjà aujourd'hui en partie comme tel : lorsque l'on tourne du côté nord de ce que l'on appelle le galet, il y a un endroit relativement serré avant d'arriver à la sortie du parking, où il est possible de déposer assez rapidement des passagers. Il s'agit du même principe que le dépose-minute : on peut s'arrêter, déposer quelqu'un avec ses bagages, mais on ne peut pas stationner, car il faut s'en aller rapidement.

La troisième option qui existe – peut-être un petit peu plus risquée – ce sont les six places à 30 minutes, tout à l'ouest du secteur. Si ces places sont libres – on peut imaginer qu'en dehors des heures de pointe, certaines d'entre elles le seront – elles peuvent également être utilisées.

Concernant la ligne de bus envisagée par Crêt-Taconnet, je dois honnêtement avouer que j'ignorais qu'il y avait ce projet. Aussi, je me suis renseigné et cela avait effectivement été évoqué. Actuellement, à court et moyen termes, ce projet n'est pas poursuivi. Il faut dire aussi que la prestation proposée est assez similaire à celle du Fun'ambule.

Le groupe socialiste avait posé la question des consultations. ArclInfo de la semaine dernière – l'édition de vendredi, sauf erreur – donne la réponse, puisque les journalistes sont allés demander aux gens du quartier ce qu'ils en pensaient. La réponse est oui : comme je l'ai dit précédemment, tous les acteurs ont été consultés, y compris Mobility.

Cette question avait été formulée en séance de préparation sans être répétée ici : Mobility est cliente du parking de la gare et des CFF, et c'est à travers les CFF qu'elle a été consultée. En réalité, elle pourrait se trouver dans l'un ou l'autre des deux parkings. C'est assez récemment que Mobility s'est installée dans le parking 2 – soit celui qui est sous la

HE-Arc – en raison des bornes électriques qui y ont été installées, Mobility entendant électrifier entièrement son parc de véhicules à l’avenir.

Concernant le financement des aménagements, il y a deux réponses. Premièrement, pour l’aménagement provisoire, il n’est pas prévu de grands investissements : l’argent est pris dans le budget de fonctionnement, pour une bonne partie en tout cas. Un petit crédit sera probablement réservé – ce qui est déjà prévu – pour une signalisation un peu améliorée, notamment pour indiquer la disponibilité des places de parking. Ceci afin d’éviter que les gens montent inutilement si, par exemple, le parking qui se trouve en ouest est déjà plein, et qu’ils puissent passer par l’autre côté.

Par contre, au-delà de la première année, le budget prévu figure déjà aux investissements pour 2024 : un aménagement pas trop important, mais quand même un peu marqué pour donner l’impression d’une zone de rencontre. Cela me permet d’admettre que, vu sa configuration, la rue du Crêt-Taconnet en zone de rencontre n’est pas une conception très habituelle. Habituellement, une zone de rencontre est une zone où l’on peut jouer dans la rue, où l’on peut traverser. Mais là, il s’agit de la dénomination utilisée pour une zone dans laquelle le piéton est entièrement prioritaire. Cela nous permettra de faire disparaître le trottoir, et ce sera probablement l’aménagement le plus important, qui enlèvera d’ailleurs une barrière pour les personnes à mobilité réduite.

Le troisième point est la limitation de la vitesse. A ce sujet, j’aimerais quand même signaler deux choses. Premièrement, nous nous sommes évidemment renseignés sur l’accidentologie des dix dernières années. On a beau dire et savoir qu’il est interdit aux vélos de descendre à contresens, il suffit que vous passiez une demi-journée sur place pour vous rendre compte que si l’interdiction est bien réelle, le respect de celle-ci, par contre, est assez théorique.

En plus de dix ans, il n’y a eu qu’un seul accident recensé impliquant un vélo, lequel était d’ailleurs seul impliqué. Ce qui ne veut pas dire que cela ne pourrait pas arriver demain, car nous ne sommes jamais à l’abri de ce genre de choses. Cela dit, je rappelle que, dans la loi sur la circulation routière, il est aussi précisé que n’importe quel conducteur est censé pouvoir s’arrêter dans un virage sur la moitié de la distance de freinage. Cela signifie que, si ce n’est pas 20 km/h, ce sera 10 km/h. Quant à descendre à 50 km/h, ce n’est ni souhaité, ni souhaitable pour la personne elle-même.

Il n’empêche – je le dis encore une fois – que le Conseil communal est tout à fait conscient qu’il subsiste un certain nombre d’inconnues par rapport à ce qui est proposé. N’importe laquelle des variantes comportait des inconnues. Nous allons tester, et nous essaierons de bien

accompagner et d'informer. Comme toujours, le Conseil communal est plutôt optimiste. Cependant, il faudra peut-être aussi faire preuve d'un peu de tolérance si les choses ne fonctionnent pas tout de suite de manière parfaite – notamment les deux ou trois premières semaines – les premiers à devoir s'habituer à ces différents aménagements étant, bien sûr, les utilisatrices et utilisateurs eux-mêmes.

M. Yves-Alain Meister intervient :

- J'ai quand même une remarque par rapport à ce que vous disiez concernant Crêt-Taconnet et l'accidentologie. La situation actuelle est différente de ce qu'elle sera par la suite, puisqu'il y a aujourd'hui des affectations de voies : un trottoir est marqué, les cyclistes qui descendent à contresens, et qui n'ont pas l'autorisation, descendent sur la bande jaune. Elle n'est pas réservée aux cyclistes, mais il s'y trouve quand même des pictogrammes piétons. Les voies sont donc affectées.

Je rappelle qu'une zone de rencontre est une surface plane, où vous pouvez vous balader n'importe où, à pied comme à vélo. Vous allez pouvoir rencontrer des problèmes de contresens, puisqu'un cycliste pourrait devoir éviter des piétons, un groupe de piétons en train de descendre, alors qu'en face arrive un camion ou une voiture.

La situation de l'accidentologie est complètement différente, et vous avez très justement dit qu'il faut s'arrêter sur une certaine distance. C'est ce que j'ai dit : la distance de visibilité à 20 km/h est de 35 m, alors que l'on n'a que 20 m de distance de visibilité. C'est là que vous encourez le plus grand risque. Par contre, vous n'avez pas répondu à la question : qu'en est-il de la responsabilité du Conseil communal en cas d'accident ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Je vais répondre très rapidement : nous n'allons pas faire du ping-pong, nous aurons encore des occasions de rencontres bilatérales et certainement dans le cadre de la commission.

Vous avez raison de dire que ce n'est pas la même chose, mais par définition, puisque je vous parle d'une situation qui est illégale. La situation sera donc forcément différente.

Cela dit, il faut savoir que, dans une zone de rencontre, vous êtes tenus, en tant que cycliste, automobiliste ou camionneur, d'anticiper ce qui peut arriver. Quand vous êtes dans une zone de rencontre, vous savez que vous pouvez rencontrer un autre utilisateur en face de vous.

Et je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure : même si vous circulez sur une route limitée à 60 km/h, lorsque vous vous trouvez dans un virage, vous

n'êtes pas censés rouler à 60 km/h n'importe où. Ce que dit la loi sur la circulation routière, c'est que vous avez l'obligation d'anticiper et donc de réduire votre vitesse. On peut aussi imaginer une situation de brouillard ou une chaussée mouillée, c'est parfaitement possible. Le risque zéro n'existe pas. Et ce n'est pas ce que le Conseil communal vous dit. Ce que dit le Conseil communal, c'est que, premièrement, la loi sur la circulation routière s'applique pleinement et, deuxièmement, qu'il y a quand même une responsabilité de tous les utilisateurs.

Et je craque un peu... J'avais un ami qui travaillait à Berne, dans le domaine de la mobilité, et ils avaient un concept, lorsqu'il fallait ralentir le trafic, qui disait de mettre les piétons au milieu du trafic : ils appelaient cela la *Fleischbremse*. Je n'irais pas jusque-là, mais le concept rend bien l'idée : si l'on ne fait pas attention, cela peut vraiment mal se terminer... Et je crois que nous sommes entièrement d'accord là-dessus, Monsieur Meister.

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement du postulat.

Le Conseil général **accepte** de **prendre acte du rapport d'information n° 22-023 par 35 voix contre 5 et 0 abstention.**

Soumis au vote, le **classement du postulat n° 186** intitulé « La rue du Crêt-Taconnet retrouvera-t-elle du bon sens ? » est **accepté par 28 voix contre 10 et 2 abstentions.**



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL EN RÉPONSE À LA MOTION 319 « HÔTEL DUPEYROU : UN HÔTEL QUI N'EN A MALHEUREUSEMENT QUE LE NOM »

(Du 19 décembre 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 septembre 2016, votre Autorité a adopté à l'unanimité la motion n° 319 du groupe PLR, par M. Jérôme Bueche et consorts intitulée « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom » dont le contenu est le suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de la création et de l'exploitation d'une infrastructure hôtelière de moyenne capacité par des professionnels de la branche dans les murs actuels de l'Hôtel DuPeyrou et de ses dépendances ».

Après avoir rappelé l'importance patrimoniale de l'Hôtel DuPeyrou et son utilisation actuelle, ce rapport d'information présente à votre Autorité les démarches entreprises pour concrétiser la volonté exprimée par la motion n° 319 et la planification des prochaines étapes.

1. Préambule

L'Hôtel DuPeyrou est l'une des plus remarquables maisons de maître de XVIII^e siècle en Suisse. Il s'agit d'un hôtel particulier construit de 1764 à 1772 sous la direction de l'architecte bernois de renom international Erasme Ritter. Le programme répond aux goûts de son propriétaire, Pierre-Alexandre DuPeyrou, héritier de plantations esclavagistes au Suriname. Le corps de logis, la cour d'honneur, les jardins, les pavillons



et les dépendances comme les aménagements intérieurs sont conçus et réalisés par Erasme Ritter. Seule l'annexe à l'est a subi une altération postérieure à sa construction.

Différents propriétaires privés se succèdent avant que le bâtiment passe en 1858 en mains de la Bourgeoisie de Neuchâtel. Dès 1860, le bâtiment accueille un cercle littéraire – le Cercle du Musée – qui propose de la restauration à ses hôtes ainsi qu'un musée de peinture. Un premier restaurant lui succède à partir de 1955. Ainsi, l'hôtel particulier a été ouvert de manière continue au public de 1860 jusqu'à aujourd'hui.



Figure 1 Vue de la façade du bâtiment principal depuis le Sud

Bien que les nombreux changements de propriétaire, l'évolution de son affectation et les diverses transformations ont marqué le bâtiment principal au fil du temps, celui-ci a conservé son unité d'origine dans son apparence extérieure, dans la distribution intérieure et dans le décor de plusieurs pièces.

La mise en valeur de l'un des plus beaux édifices de Neuchâtel par une offre hôtelière tel que proposé par la motion n° 319 est un projet complexe sur les plans architecturaux, patrimoniaux et économiques. En effet, l'Hôtel DuPeyrou est un bâtiment mis sous protection de la Confédération depuis 1970 (valeur 0 RACN, Recensement architectural du canton de Neuchâtel dès 1905) ce qui signifie que toute intervention demande l'assentiment préalable de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et de l'expert fédéral en matière de bien patrimonial historique. Le projet doit également être viable sous l'angle économique et compléter l'offre touristique existante.

Par conséquent, de nombreuses études préalables sont nécessaires afin d'évaluer la faisabilité de cette transformation et d'en établir le programme

ainsi que le cahier des charges. Des études ont été entreprises en ce sens dès 2017. Le présent rapport d'information présente ainsi les intentions du Conseil communal ainsi qu'un point de situation sur ce projet en cours de développement.

2. Situation actuelle

Le corps de logis de l'Hôtel DuPeyrou comporte trois niveaux principaux : le rez-de-jardin, le bel étage et l'étage supérieur. Combles et sur-combles trouvent place dans la toiture. De plus, le bel étage comporte des entresols dans les travées latérales est et ouest.

L'accès principal du bâtiment se fait depuis la cour d'honneur au nord, de plain-pied au niveau du bel étage. Un second accès trouve place sur la façade orientale et un accès de plain-pied a été réalisé afin de relier le restaurant et le jardin au sud.

Deux pavillons de jardin au sud définissent l'enceinte à ses angles. Des dépendances à l'est et à l'ouest ferment la cour d'honneur au nord. L'implantation de l'ensemble tire avantage de la pente et met en valeur la façade sud du bâtiment principal qui s'ouvre sur le jardin récemment rénové.

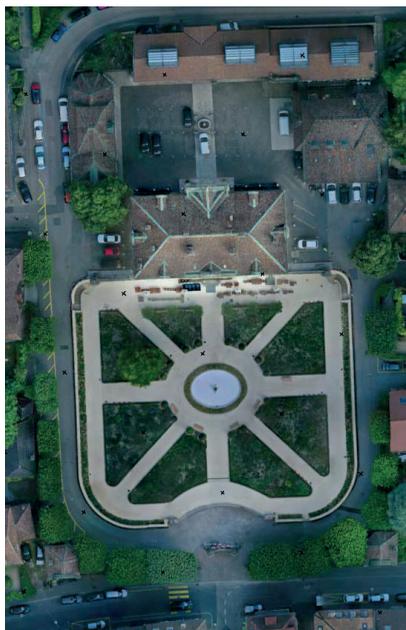


Figure 2 Vue aérienne de l'Hôtel et de ses dépendances

2.1 Utilisation actuelle des bâtiments

Le rez-de-jardin et le bel étage accueillent un restaurant et ses salles de réception. Après avoir assuré pendant près d'un quart de siècle l'exploitation de ce restaurant gastronomique, qui compte parmi les plus prestigieux de la ville, Craig et Françoise Penlington ont décidé de passer le témoin. Le site a été repris dès le 1^{er} juillet 2022 par un trio d'exploitants accompagnés d'un chef renommé avec lesquels la Ville a conclu un bail pour une durée de 10 ans.

À l'étage supérieur se trouvent les bureaux du Centre international d'étude du sport (CIES), lié à l'Université de Neuchâtel. Issu d'un partenariat entre la Fédération internationale de football association (FIFA), l'Université de Neuchâtel, la Ville et le Canton de Neuchâtel, celui-ci développe des activités de recherche, de formation et de consulting au service de la communauté sportive. Les combles sont utilisés comme galetas.

La dépendance à l'est de la cour d'honneur est occupée par les Caves de la Ville au rez-de-chaussée. A l'étage, un espace est loué à un bureau d'architecture. La dépendance à l'ouest abrite une salle de séminaire entièrement rénovée dont l'exploitation est assurée par le restaurant de l'Hôtel DuPeyrou. Les deux pavillons de jardin en contrebas sont loués à des particuliers.

Le bâtiment au nord de la cour d'honneur abrite les Galeries de l'histoire, une annexe du Musée d'art et d'histoire, ainsi que le siège des Archives de la Ville de Neuchâtel. Cet espace accueille en particulier sept maquettes historiques illustrant le développement de la ville de Neuchâtel entre l'an 1000 et 2000. Ce bâtiment propriété de la Ville ne fait historiquement pas partie de l'ensemble de l'Hôtel DuPeyrou.

2.2 Etat d'entretien

Des travaux d'entretien a minima ont été réalisés depuis la construction du bâtiment, ce qui a permis de maintenir une exploitation adéquate des lieux. Au cours de l'histoire, plusieurs transformations de pièces en vue de nouvelles affectations ont été réalisées. La dernière restauration du bâtiment date de la mise sous protection par la Confédération en 1970. Les travaux effectués ces dernières années ont porté principalement sur la mise à niveau des installations de cuisine, ainsi que la restauration du salon vert.

Après plus de cinq décennies, le bâtiment principal et ses annexes comme les intérieurs nécessitent une restauration globale. L'usure du temps a altéré de manière importante les pierres et crépis en façades, engendré

des infiltrations en plusieurs points dont le balcon sud et par les fenêtres et dégradé la ferblanterie en toiture. Plusieurs mises aux normes sont en outre nécessaires, de même que l'assainissement énergétique du bâtiment. Le document principal, qui guidera les aspects liés à l'énergie, ainsi que l'autosuffisance énergétique, sera le rapport CECB Plus. D'où l'intérêt de réaliser cette étude le plus tôt possible afin d'évaluer dans les détails l'assainissement énergétique. En particulier, il faudra aussi faire attention à réduire le plus possible l'impact des émissions de CO₂ du chantier.

Selon le crédit accordé par votre Autorité en mai 2021, le jardin de l'Hôtel DuPeyrou fait l'objet d'une réhabilitation complète conduite par le Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines. Ces travaux seront entièrement aboutis au printemps 2023 et permettront de redonner son lustre à ce jardin à la française, avec un accent nouveau mis sur la biodiversité et la résistance au changement climatique. Un nouvel accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisé.

3. Projet de transformation en hôtel

Comme relevé dans le développement de la motion, l'exceptionnel potentiel notamment d'un point de vue touristique de l'Hôtel DuPeyrou est aujourd'hui largement sous-exploité.

Le Service du patrimoine bâti (SPB) mène actuellement des études de faisabilité pour la création d'un site d'hébergement touristique au 2^{ème} étage de l'Hôtel DuPeyrou qui pourrait également inclure l'étage supérieur du bâtiment des Caves de la Ville ainsi que les deux pavillons au sud du jardin. Cette transformation permettrait de proposer une offre hôtelière originale et attractive basée sur la mise en valeur de notre patrimoine historique exceptionnel tout en améliorant la rentabilité du patrimoine financier de la Ville auquel appartient l'Hôtel DuPeyrou.

3.1 Etudes déjà réalisées

Les études déjà effectuées portent sur trois aspects principaux :

- a) L'analyse du bâtiment sous l'angle historique et patrimonial. A ce titre, une étude approfondie « analyse historique, architecturale et sanitaire de l'Hôtel DuPeyrou » a été réalisée par l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) entre 2019 et 2020.
- b) L'analyse de la faisabilité du projet sous l'angle architectural. Un mandataire architecte de la place a ainsi étudié en 2021 le potentiel

et la faisabilité d'une transformation du deuxième étage du bâtiment principal ainsi que du premier étage du bâtiment des Caves de la Ville en chambres d'hôtel.

- c) La documentation du bâtiment par des relevés architecturaux. Un bureau spécialisé a ainsi effectué le relevé de la façade sud et des jardins après rénovation en 2022. Le relevé des autres façades reste à réaliser dans le cadre des études préparatoires.

3.2 Etudes à réaliser et crédit d'ouvrage

3.2.1 Crédits d'études préparatoires

La complexité d'une pareille opération est très élevée. Les études préliminaires à la mise en concurrence des mandats d'architecte et d'ingénieurs spécialistes feront l'objet d'une demande en 2024 de crédit d'études à l'Autorité compétente en fonction des priorisations retenues.

Ce premier crédit d'études devra couvrir les études préparatoires suivantes, obligatoires pour un bâtiment de cette qualité en étroite collaboration avec l'OPAN et la Confédération :

- a) celles relatives aux normes de conservation et à la qualité patrimoniale du bâtiment :
- Analyse des fonds d'archives de la construction du bâtiment.
 - Etude historique de la pierre de taille.
 - Etude historique de la charpente.
 - Etude historique des serrureries.
 - Etude historique des boiseries intérieures.
 - Etude historique des décors intérieurs peints et des tapisseries.
- b) celles relatives à la physique du bâtiment :
- Etude concernant l'efficacité énergétique et les pistes d'assainissement (CECB Plus).
 - Etude concernant les polluants (amiante, polychlorobiphényles, plomb, radon).
 - Etude concernant l'infestation par des agents de dégradation biologiques du bois.
 - Etude statique et géologique.
 - Etude concernant la dégradation constructive.

- c) celles relatives aux spécificités d'un établissement hôtelier :
- Etude statique en vue d'identifier les contraintes techniques liées à la réalisation de chambres d'hôtel.
 - Etudes CVCSE (Chauffage, Ventilation, Climatisation, Sanitaire et Electricité) pour l'exploitation d'un restaurant et d'un hôtel.
 - Etude sur la protection contre l'incendie.
 - Etude des mises aux normes nécessaires (Bureau prévention contre les accidents (BPA), Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)).
 - Etude de marché et de viabilité économique du projet, qui sera pilotée par le Service de la gérance et du logement (SGL) avec le soutien des délégués à l'économie et au tourisme. Les réflexions vont se poursuivre, afin de déterminer le programme hôtelier qui pourrait être envisagé dans cet espace et son périmètre définitif.
- d) Celles relatives à la définition du périmètre d'intervention, des mesures de mobilité et d'aménagement de la cour d'honneur.
- e) Celles relatives à la mise en concurrence, selon les marchés publics, pour les mandats d'architecte et d'ingénieurs spécialistes. A ce stade, la procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) devrait être privilégiée en regard du caractère exceptionnel de ce bien-fonds historique et partant de la nécessité d'avoir un dialogue entre le maître de l'ouvrage et les architectes concurrents.

3.2.2 Crédits d'études projets

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et afin d'engager les études d'avant-projet, de projet définitif, de demande de permis de transformer et d'effectuer la majorité des appels d'offres concernant la réalisation, une deuxième demande de crédit d'études devra être présentée à l'Autorité compétente début 2027.

3.2.3 Crédit d'ouvrage

Au terme de l'ensemble des études préparatoires, d'avant-projet et de projet, une demande de crédit d'ouvrage sera soumise à l'Autorité compétente.

3.3 Planification

A ce stade et compte tenu de la complexité des études et du fait qu'il sera difficile de réaliser des travaux de transformation du bâtiment en hôtel en présence du restaurant gastronomique en exploitation (bail échu en 2032), le planning prévisionnel est le suivant :

| | |
|---|-------------|
| Demande de crédit d'études préparatoires | 2024 |
| Etudes préparatoires et procédure marchés publics mandats architecte et ingénieurs | 2024 – 2027 |
| Demande de crédit d'études | 2027 |
| Etudes avant-projet, projet définitif et appels d'offres | 2027 – 2031 |
| Demande de crédit d'ouvrage | 2031 - 2032 |
| Fin bail restaurant gastronomique | Juin 2032 |
| Chantier | 2032-2034 |
| Mise en service restaurant et hôtel | 2035 |

4. Consultations

La liste des études préparatoires à réaliser a été élaborée en coordination avec l'OPAN et toutes les études et le suivi du chantier seront effectués en étroite collaboration avec l'OPAN et l'expert fédéral en monuments historiques.

5. Impacts du rapport

5.1 Impact sur l'environnement

L'assainissement énergétique du bâtiment sera pleinement intégré au projet de transformation en hôtel (voir chapitre 3.2.1). Une attention particulière sera portée à la gestion du chantier en matière d'émissions carbone.

5.2 Impact sur les finances

Les premières études effectuées à ce jour (voir chapitre 3.1) ont été assurées à l'interne de l'administration et les mandats financés par le budget de fonctionnement du Service du patrimoine bâti (SPB) entre 2019

et 2022. Les études préparatoires (voir chapitre 3.2.1) feront l'objet d'une demande en 2024 de crédit d'étude à l'Autorité compétente en fonction de la priorisation des investissements.

5.3 Impact sur le personnel communal

Actuellement, le projet est pris en charge au sein du SPB pour la coordination des travaux préparatoires.

6. Conclusion

L'Hôtel DuPeyrou est à la fois un joyau du patrimoine architectural de notre ville et un témoin de son histoire. Son premier propriétaire, Pierre-Alexandre DuPeyrou, l'a fait construire pour s'établir en fin du XVIII^e siècle « hors de la Ville ». Rappelons qu'il doit son immense fortune au travail servile des plantations que possède sa famille en Amérique du Sud, fortune qu'il a su faire prospérer par ses activités de financier. En même temps, Pierre-Alexandre DuPeyrou est en phase avec le mouvement des Lumières. Anticlérical, déiste et franc-maçon, il se lie d'amitié avec le philosophe Jean-Jacques Rousseau dont il fut l'un des éditeurs des œuvres complètes. A ce titre, DuPeyrou fait prévoir dans les plans de l'Hôtel un appartement pour Jean-Jacques Rousseau dans le cas où celui-ci voudrait se retirer à Neuchâtel, après avoir quitté Môtiers pour l'île Saint-Pierre puis la Suisse pour l'Angleterre quelques années auparavant, ce qui ne se produira finalement pas.

Une fois sa construction achevée, « la vaste et riche demeure, dont DuPeyrou fait d'emblée présent à sa jeune épouse Henriette Dorothee de Pury, se transforme en un lieu de vie, de débat, de réceptions et de fêtes »¹. L'Hôtel est par la suite proposé comme résidence au maréchal d'Empire Louis-Alexandre Berthier, également prince de Neuchâtel et de Valangin, qui ne pourra au final jamais en prendre possession.

Après l'acquisition de l'Hôtel par la Bourgeoisie de Neuchâtel, celui-ci accueille tour à tour un musée de peinture, les activités du Cercle du Musée, un restaurant ouvert sur réservation, des bureaux privés et des salons de réceptions, un musée animalier, une chapelle anglaise, des caves privées qui deviendront plus tard les Caves de la Ville et finalement l'atelier et les cours de l'Académie Maximilien de Meuron avant qu'elle ne déménage dans la partie est de l'ancienne brasserie Müller en 2002.

¹ Jean-Pierre Jelmini, Neuchâtel 1011-2011 « Mille ans – mille questions – mille et une réponse », ouvrage qui est la source principale des éléments historiques de ce rapport.

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

Ce lieu emblématique de notre ville mérite une mise en valeur et une affectation à la hauteur de sa riche histoire et de ses qualités sur les plans architecturaux, patrimoniaux et culturels. Aux yeux du Conseil communal, l'offre actuelle d'un restaurant gastronomique devrait idéalement être complétée par une offre hôtelière adaptée. Les étapes avant la concrétisation d'une telle transformation, si celle-ci devait s'avérer réaliste notamment sur le plan économique et architectural, sont encore nombreuses. Le Conseil juge néanmoins nécessaire de poursuivre les études préparatoires entre 2024 et 2027 qui permettront de déterminer la faisabilité du projet sous un angle patrimonial et financier et d'avoir ainsi tout en main pour permettre une pesée d'intérêts quant à la demande d'un crédit d'ouvrage à l'horizon 2031-2032.

Au vu de ce qui précède, notre Conseil vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent et d'accepter le classement de la motion no 319 « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom ».

Neuchâtel, le 19 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

22-024

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 319 « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom »

M. Thomas Perret, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Un ami de M. DuPeyrou, le sieur Rousseau Jean-Jacques, a écrit un jour : « Le luxe peut être nécessaire pour donner du pain aux pauvres ; mais s'il n'y avait point de luxe, il n'y aurait point de pauvres. »

Voilà un joli trait à l'encontre de la fameuse théorie du ruissellement, qui voudrait que la fortune acquise par les plus aisés finisse par profiter, par percolation – voire par miracle – à l'ensemble de la société, y compris les plus démunis. Théorie dont on peut constater la totale ineptie jour après jour, crise après crise, chiffres du SMI après chiffres du SMI.

Il nous semble que cette phrase de Rousseau pourrait aussi nous servir de guide dans les réflexions autour de l'usage futur de ce Palais DuPeyrou. Bien sûr, non pas en se disant qu'il faut supprimer le luxe de ce palais et le raser. Mais bien plutôt en se disant que la beauté de ce bâtiment ne devrait pas être envisagée comme réservée à quelques *happy few*, mais, au contraire, être visible par le plus grand nombre, pauvres ou non.

Alors non, notre groupe n'est désormais pas favorable à faire de la moitié de ce bâtiment un établissement de luxe, réservé à une très petite minorité sociale, qui, de plus, ne fait que passer à Neuchâtel. Car c'est bien ainsi que nous comprenons l'intention du rapport lorsqu'il est dit que : « Aux yeux du Conseil communal, l'offre actuelle d'un restaurant gastronomique devrait idéalement être complétée par une offre hôtelière adaptée. »

La seule piste qui mériterait vraiment que l'on s'y attarde serait peut-être de profiter d'établir dans ces murs et ces lambris dorés la fameuse auberge de jeunesse attendue depuis si longtemps dans notre ville. *[Ndlr : rires de l'assemblée]* L'idée peut sembler un peu saugrenue, je le concède, mais je vous assure que bon nombre d'auberges suisses alémaniques ont été installées dans de superbes bâtiments historiques.

En fin de compte – et même indépendamment de ce premier regard un tantinet idéologique, j'en conviens – il ne nous paraît vraiment pas pertinent de chercher aujourd'hui à poser les prémices de l'utilisation future de ce bâtiment.

Tout d'abord, le destin des Caves de la Ville à cet endroit ne paraît vraiment pas très assuré. Ensuite – et sans vouloir se faire peur inutilement – le destin de l'Université et de ses instituts, comme l'est partiellement le CIES, n'est, hélas, pas non plus des plus garantis. Enfin, on peut légitimement penser que le déménagement des archives communales à Tivoli va faire évoluer l'usage de la partie Galeries de l'histoire.

Alors non : penser à l'avenir du Palais DuPeyrou sans tenir compte de l'ensemble de ce complexe immobilier sur le moyen terme ne nous semble vraiment pas judicieux. Certes, la rénovation des jardins a déjà été entamée – et de fort belle manière, d'ailleurs – mais son implication sur l'usage de l'ensemble du site est somme toute vraiment minime.

En résumé, nous inclinons à nous abstenir sur la prise d'acte de ce rapport d'information, parce que, de toute façon, refuser un tel rapport n'a guère de sens, et, surtout, parce que cela nous permet ensuite de classer la motion n° 319.

Mais nous incitons vivement l'Exécutif à, quant à lui, prendre acte de notre opposition à l'implantation d'un hôtel de luxe dans ce dit hôtel particulier, et à explorer d'autres pistes pour l'utilisation de cette si belle maison.

Enfin, je ne peux m'empêcher de conclure, avec Rousseau encore, pour l'édification de notre Conseil communal : « L'une des fonctions les plus importantes du gouvernement est de prévenir l'extrême inégalité des fortunes. »

Mme Stéphanie Gérard Mattsson, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a lu avec grand intérêt le rapport n° 22-024. La mise en valeur du patrimoine historique de notre commune, ainsi que son ouverture au public trouvent un écho favorable auprès de notre groupe.

Si, dans un premier temps, la longue liste d'études à réaliser nous a questionnés, nous comprenons néanmoins que, pour un bâtiment d'une

telle valeur, n'ayant pas fait l'objet d'une grande rénovation depuis 1970, celle-ci sera majeure au vu des planifications du changement d'affectation des locaux.

Réaffectation que nous soutenons, car il est effectivement dommage qu'un si beau bâtiment abrite des bureaux et des archives. Alors, un hébergement de luxe ? Dans notre commune, nous avons davantage besoin d'hôtels trois étoiles ou d'une auberge de jeunesse, comme déjà évoqué.

Néanmoins, nous pouvons comprendre que cet Hôtel DuPeyrou soit plus adapté pour des chambres de haut standing. Les travaux et les défis sont majeurs pour la rénovation de ce joyau patrimonial. Cependant, cela ne semble pas prioritaire dans nos investissements.

Alors, est-ce qu'un exploitant pourrait financer les travaux ? Si l'on améliore la rentabilité de ce patrimoine financier qu'est l'Hôtel DuPeyrou, le montant des études peut-il être intégré dans un crédit d'investissement du patrimoine administratif ? Telles sont nos questions.

Planifier ces travaux à l'horizon 2035 en le liant au calendrier du bail nous semble judicieux. Notre groupe souligne aussi la pertinence d'initier un processus de rénovation aujourd'hui, pour avancer de manière mesurée dans le moyen et le long terme. Nous accepterons donc ce rapport à l'unanimité.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert-libéral, déclare :

- Intéressant, ce rapport ! Nous remercions le Conseil communal pour cette information, qui esquisse une certaine vision du futur de ce bâtiment emblématique. Dans cette perspective, le rapport a soulevé différentes réflexions et questions que nous partageons brièvement ici.

Une première interrogation porte sur le degré d'urgence de certaines interventions. Je cite : « L'usure du temps a altéré de manière importante les pierres et crépis en façades, engendré des infiltrations en plusieurs points, dont le balcon sud et par les fenêtres, et dégradé la ferblanterie en toiture. » On se dit ici qu'il est urgent d'agir pour éviter une dégradation rapide et importante du bâtiment. Qu'en est-il réellement ?

Une deuxième question est celle des coûts actuels d'amortissement et de charges de fonctionnement, en particulier d'énergie, de ce bâtiment. Respectivement, quels sont les loyers perçus et comment les locataires assument-ils ces charges ?

Par ailleurs, concernant l'assainissement énergétique, pour atteindre les objectifs de zéro émission dans les deux ou trois décennies à venir, il faudra diminuer la demande énergétique de ce bâtiment d'un facteur 3 ou 4. C'est un défi très important dans un bâtiment soumis à de très

nombreuses contraintes patrimoniales. Nous estimons que l'aspect énergétique devrait primer dans la réflexion sur les usages futurs du bâtiment, et il n'est pas certain que l'hôtellerie apparaisse comme la solution la plus adéquate. Une évaluation grossière des possibilités et coûts approximatifs devrait probablement précéder les études esquissées, qui nous semblent nombreuses et très détaillées, de plus, fortement orientées vers un usage prédéfini que celui de l'hôtellerie.

Le quatrième point concerne l'aspect financier. Avec une limitation des investissements à hauteur de 50 ou 40 millions par année, il n'est vraiment pas certain que les travaux esquissés dans le rapport puissent être mis en œuvre dans les délais espérés. Par conséquent, il nous semble important de ne pas temporiser des travaux d'entretien potentiellement urgents dans l'espoir d'une rénovation complète dans un proche avenir.

Une cinquième question est celle de savoir si c'est vraiment à la Ville de devenir patron d'hôtel ou, du moins, investisseur pour un hôtel. Ne devrait-on pas plutôt imaginer – si cette option d'hôtel s'avérait défendable – que la Ville assume les investissements liés à l'enveloppe, et qu'un futur exploitant de l'hôtel assume les investissements liés à l'aménagement hôtelier ?

Nous remercions donc le Conseil communal de ce rapport, qui nous donne l'occasion d'exprimer nos pensées relatives à l'avenir de ce pilier de notre patrimoine. Ce « pointage » permettra ainsi au Conseil communal et à l'administration de mieux inclure ces éléments de réflexion dans sa planification.

A nos yeux le rapport répond à la motion n° 319, dont nous soutenons le classement.

M. Yves-Alain Meister, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Comme j'ai la langue particulièrement déliée ce soir, je vais aussi prendre ce rapport, Monsieur le Président, et j'aimerais, une fois, ce soir être dans la majorité... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour le côté historique évoqué dans ce rapport, et qui traite d'un bâtiment remarquable inscrit d'ailleurs au recensement architectural.

Il est aussi inscrit au recensement du Gault & Millau par le fameux établissement qui y réside et dont le précédent chef vient de passer la main en 2022.

Ce bâtiment est un atout touristique pour la ville de Neuchâtel et nous ne pouvons qu'encourager une transformation afin de créer aussi un lieu d'hébergement.

La planification générale montre que la première demande financière pour des études préparatoires n'arrive qu'en 2024. Pour l'heure, nous pouvons soutenir ce projet qui va se dérouler jusqu'en 2035, par la mise en service d'un hôtel et d'un restaurant.

Le groupe PLR se demande si l'actuel locataire a été approché, puisqu'il vient de prendre ses appartements l'année dernière, et qu'un bail commercial de longue durée a sûrement dû être signé.

Une seconde question de détail se pose, le libellé d'une phrase n'étant pas clair, il est difficile de voir ce qui se cache là-derrrière : en page 5 du rapport, il est écrit : « (...) il faudra aussi faire attention à réduire le plus possible l'impact des émissions CO₂ du chantier ».

Le groupe PLR prendra acte du présent rapport et acceptera le classement de la motion n° 319.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- L'Hôtel DuPeyrou, dont nous avons le plaisir de discuter ce soir est, sans nul doute, l'un des plus beaux édifices patrimoniaux du territoire communal, voire cantonal, voire fédéral.

Construit initialement comme demeure hors de la ville pour son premier propriétaire, Pierre-Alexandre DuPeyrou, ce bâtiment et ses jardins sont aujourd'hui des marques incontournables du paysage urbain de notre ville.

La motion n° 319 du groupe PLR, acceptée par le Conseil général en 2016 déjà, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer une infrastructure hôtelière dans ce bâtiment. Cette nouvelle affectation nécessiterait, évidemment, une transformation importante, et plusieurs démarches ont déjà été entreprises, afin d'en évaluer la faisabilité technique, dans le respect du patrimoine et de nos finances.

Le présent rapport permet ainsi de faire un point de situation sur ce dossier, et de vous présenter la planification envisagée. Sur le principe, le Conseil communal est convaincu de la nécessité de valoriser notre patrimoine historique par des affectations cohérentes, avec la qualité et l'histoire de nos bâtiments. Les investissements nécessaires à préserver et à développer leur valeur s'inscrivent ainsi dans une logique de gestion durable de notre patrimoine.

En l'occurrence, il est clair, pour le Conseil communal, que l'offre actuelle d'un restaurant gastronomique dans l'Hôtel DuPeyrou serait idéalement complétée par une offre hôtelière adaptée, qui pourrait prendre place au

deuxième étage du bâtiment principal, mais également inclure d'autres bâtiments de cet ensemble architectural de renom.

Néanmoins, la complexité d'une pareille opération est très élevée. Plusieurs études ont déjà été menées, notamment sous les angles historique, patrimonial et architectural. De nombreux aspects, dont vous trouvez la liste détaillée dans le rapport, restent encore à évaluer dans le cadre des études préparatoires, afin d'avoir tout en main pour permettre une réelle pesée d'intérêts quant à la réalisation ou non de ce projet.

La planification actuelle de ce projet prévoit, il est vrai, la sollicitation de pas mal d'études : premièrement, un crédit d'étude préparatoire en 2024, puis un crédit d'étude en 2027 et, cas échéant, un crédit d'ouvrage en 2031, pour un début des travaux en 2032, si tout va bien.

Il serait de toute manière difficile de réaliser des travaux de transformation et d'assainissement en présence du restaurant gastronomique en exploitation, dont le bail, vous l'avez bien compris, se renouvellera – pour autant que les travaux ne se fassent pas – en 2032, ou s'arrêtera si nous devons commencer des travaux lourds. En effet, nous pensons que la faisabilité et l'opportunité du projet sous les angles patrimonial et financier ne peuvent être compatibles avec la possibilité de maintenir le restaurant pendant les travaux.

J'en viens aux questions des groupes et, en premier lieu, celle du groupe vert/libéral concernant les charges de fonctionnement. Aujourd'hui, les charges d'électricité, d'eau et du raccordement au chauffage à distance du bâtiment principal s'élèvent à un total d'environ CHF 50'000.- par année, selon les estimations faites sur les dernières années, en prenant une moyenne qui mettait un peu de côté la période Covid qui n'était pas très adéquate en réponse à votre question. Je peux vous rassurer, ces frais sont entièrement couverts par l'encaissement des forfaits versés par les locataires.

Concernant l'état d'entretien global du bâtiment, je précise que le rapport commandé par l'OPAN – l'Office du patrimoine et de l'archéologie cantonal – est uniquement axé sur l'analyse patrimoniale et historique, et non sur l'état d'entretien. Dès lors, au vu de nos connaissances du bâtiment, le Service du patrimoine bâti de la commune estime que l'état d'entretien est vétuste, mais que le bâtiment est dans un état correct. L'entretien courant est assuré par le Service de la gérance et du logement, et ne nécessite pas, actuellement, d'intervention urgente.

Les infiltrations d'eau évoquées dans le rapport ne nécessitent pas non plus d'intervention urgente, selon les informations en notre possession, mais sont suivies de manière très régulière. Les études à venir permettront d'affiner l'analyse de ces éléments. Nous relevons également que des

infiltrations d'eau ont été constatées dans le bâtiment des Caves de la Ville et devront, elles, par contre, faire l'objet d'une intervention. Peut-être aussi parce que je n'aime pas mettre de l'eau dans mon vin... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Concernant la question du groupe socialiste sur la nature du crédit d'ouvrage qui pourrait être demandé le moment venu, l'Hôtel DuPeyrou appartient, selon la réglementation communale, au patrimoine financier historique. A ce titre, un crédit d'ouvrage pour ce bâtiment relèverait bien du patrimoine financier, même si, au vu du montant demandé et de l'aspect patrimonial d'un des plus beaux bâtiments de la ville de Neuchâtel, un rapport à votre Autorité paraît évidemment adéquat et nécessaire.

Finalement, suite à la remarque plus que sceptique du groupe VertsPopSol sur l'opportunité de transformer ce bâtiment en hôtel, je me permets de souligner qu'une gestion durable et cohérente de notre patrimoine sur le long terme passe nécessairement par des investissements permettant de le valoriser. En l'occurrence, la création d'une offre hôtelière originale permettrait de renforcer, selon nous, l'attractivité de notre ville, tout en améliorant la rentabilité de notre patrimoine auquel appartient l'Hôtel DuPeyrou, ainsi que de répondre à un besoin avéré en matière touristique, n'en déplaise à Rousseau et aux inégalités relatives.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, la faisabilité économique et financière de ce projet devra encore être analysée lors des différentes étapes, et le Conseil général en sera régulièrement informé, notamment par la commission du dicastère en question. J'espère avoir ainsi répondu à vos questions et préoccupations, qui sont aussi celles du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, il appartient préalablement à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information avant de se prononcer sur le classement de la motion.

Le Conseil général **accepte** de **prendre acte du rapport d'information n° 22-024 par 29 voix contre 0 et 11 abstentions.**

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 319** intitulée « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom » est **accepté à l'unanimité.**



REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 22-612 DU GROUPE PLR CONCERNANT LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA NOUVELLE COMMUNE DE NEUCHATEL

(Du 12 septembre 2022)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 09 juin 2022, le groupe PLR, par M. Alain Rapin, a déposé l'interpellation 22-612 relative à la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel. Inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 13 août 2022, son développement écrit à la teneur suivante :

Le groupe PLR souhaiterait connaître la vision stratégique et opérationnelle du Conseil communal concernant le stationnement futur des voitures (électriques ou non) sur le domaine public du territoire communal, s'il a une telle vision.

En effet, la mise en place du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), qui pour Neuchâtel comprend 2 axes principaux reliant l'ouest à l'est de la commune, les différentes suppressions de places de parc au profit de places de stationnement pour deux-roues au centre-ville ou sans remplacement, ainsi que la suppression à venir du parking à ciel ouvert des Jeunes-Rives laissent songeurs concernant les possibilités futures de parquer dans la commune de Neuchâtel.

En outre, le plan de stationnement en zone bleue de la ville a été mis en commun avec celui de Peseux sur le site internet de la commune et



comprend à présent les 13 zones de Neuchâtel et les 2 de Peseux (nord et sud), mais pas Corcelles-Cormondrèche.

Dans cette commune, une étude avait été demandée à un bureau spécialisé et des travaux avaient été effectués dans le but d'effectuer un décompte des places de stationnement en secteur public et privé. Un plan de stationnement avait été esquissé. À l'approche de la fusion, le Conseil communal de l'époque avait toutefois reporté l'introduction de macarons pour la création de zones de stationnement réglementées.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il une vision d'ensemble de plan de stationnement automobile futur permettant d'absorber les besoins en place de stationnement du trafic pendulaire et de compenser la suppression des places de parc nécessaires à la mise en œuvre du PDCMC et de celles résultant de la fermeture (fin 2024) du parking des Jeunes-Rives? Si oui, laquelle?*
- Quand le Conseil communal envisage-t-il d'introduire des zones bleues et une réglementation idoine sur l'ancien territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche ?*
- Plus généralement, une uniformité de système et de règlement sera-t-il appliqué à l'ensemble de la nouvelle commune? Si oui dans quel délai ?*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Contexte

La question du stationnement sur la territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel est traitée en étroite coordination entre les services de la mobilité, des infrastructures et de l'environnement (SMIE), de la protection et de la sécurité (SPS) ainsi que du développement territorial (SDT). Elle est intimement liée aux questions de mobilité et de planification du territoire, qui font l'objet actuellement de travaux, de consultations et d'analyses dans le cadre de la stratégie de mobilité, que le Conseil communal entend présenter à votre Autorité au cours du second semestre 2023. Cette stratégie doit être nécessairement cohérente avec la vision et les instruments liés au Plan d'aménagement local, dont les travaux de réalisation, avec l'accompagnement du mandataire désigné, ont commencé cet été.

Elle permettra également de répondre aux motions de l'ancienne commune de Neuchâtel n°329, intitulée « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité », n°330 « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente » et n°335 « Pour un développement urbain qui s'articule autour des déplacements à pied et à vélo ».

La vision globale prendra en compte l'ensemble des modes de transports, en incluant bien entendu l'aspect du stationnement.

Compte tenu de ce qui précède, les réponses aux questions posées dans le cadre de la présente interpellation sont données de manière succincte.

2. Réponses aux questions

Question 1 : *Le Conseil communal a-t-il une vision d'ensemble de plan de stationnement automobile futur permettant d'absorber les besoins en place de stationnement du trafic pendulaire et de compenser la suppression des places de parc nécessaires à la mise en œuvre du PDCMC et de celles résultant de la fermeture (fin 2024) du parking des Jeunes-Rives? Si oui, laquelle?*

En préambule, il convient de préciser que la notion de « besoin » est très subjective, chaque catégorie d'utilisateurs et utilisatrices pouvant revendiquer des « besoins » entrant en conflit direct avec ceux des autres catégories : dans le cas du stationnement, et d'une manière générale, la place occupée de manière quasi hégémonique par les automobiles depuis des décennies est aujourd'hui revendiquée de manière toujours plus forte pour d'autres usages, dont la demande peut aussi être qualifiée, avec au moins autant de légitimité –s'agissant de l'utilisation de l'espace public et d'une meilleure qualité de vie pour la collectivité dans son ensemble– de « besoin ».

Ainsi, la demande d'accessibilité à proximité des centralités est importante, avec pour corollaire une forte pression sur l'utilisation de l'espace public : la circulation par transport individuel motorisé (TIM), le stationnement - qu'il s'agisse de voitures ou des différents types de véhicules deux roues, la circulation de bus, de motos, de vélos, électriques ou non, et de piétons, les terrasses de restaurants, les espaces de jeux et de rencontre, les jardins, les espaces logistiques nécessaires aux livraisons, les besoins en matière d'arborisation, de verdure, de perméabilité, etc., sont autant d'usages dont la demande en espace tend à croître, tandis que l'espace disponible reste le même, voire diminue en fonction des affectations spécifiques qui lui sont dévolues. Un arbitrage

dans l'usage du domaine public est donc nécessaire, et il est parfois même imposé par la législation supérieure, comme dans le cas du PDCMC mentionné dans la question.

Les mesures qui seront proposées dans le cadre de la stratégie de mobilité du Conseil communal viseront à augmenter l'attractivité de la ville tout en améliorant son accessibilité pour les différents modes de transports. Il s'agira de veiller à l'usage parcimonieux de l'espace public en surface, d'offrir des alternatives efficaces au déplacement en TIM, de renforcer les espaces partagés, et de donner une priorité à la mobilité douce ou partagée, ainsi qu'aux transports publics.

Les mesures prioritaires devront tendre à éviter le transit à travers les centralités, à dissuader le stationnement des pendulaires au cœur de la ville et à réduire le stationnement en surface, au profit d'un report vers les parkings en ouvrage. Les P+R devront être mieux utilisés par les pendulaires par l'amélioration de leur desserte en transport public ou en deux-roues. Une bonne coordination au niveau cantonal et régional, notamment en matière de tarification, ainsi qu'un accompagnement adéquat des pendulaires dans la recherche et, cas échéant, de la mise à disposition de solutions alternatives, sont nécessaires à cette fin.

Ces mesures doivent permettre de diminuer l'impact du TIM, d'arriver à un trafic résiduel plus fluide pour les personnes se rendant au centre-ville pour leurs achats, les services qui y sont offerts ou leurs loisirs, et une disponibilité adéquate du stationnement en ville, en priorisant les besoins des résident-e-s, puis des prestataires de services et les livraisons et enfin les client-e-s et utilisateurs/-trices des services et prestations offerts en Ville.

La fermeture prévue du parking des Jeunes-Rives, occupé en semaine majoritairement par des pendulaires, ainsi que celle du parking de Panespo avec le projet UniHub, auront pour effet de réduire la disponibilité de stationnement en surface à bas prix pratiquement au cœur de la ville, ce qui offre l'opportunité de repenser les flux automobiles actuels.

Dans ce sens, il s'agira d'une part de reporter le stationnement des pendulaires sur les parkings d'échange, actuels et à venir, en conformité avec la politique cantonale, et d'utiliser les réserves offertes notamment par le parking de la Maladière, dont le taux d'occupation moyen en semaine montre un potentiel de report important.

En outre, un autre potentiel important sous-utilisé se trouve dans la capacité moyenne d'absorption globale des trois parkings majeurs en ouvrage existants en ville, qui comptent un total de 1260 places).

Les autres mesures prévues pour le centre-ville comprennent notamment :

- la meilleure utilisation, déjà mentionnée, des P+R périphériques par les pendulaires ;
- celle des parking privés, qui disposent également d'un potentiel d'absorption additionnel ;
- l'agrandissement éventuel du parking souterrain du Port sous la place Alexis-Marie-Piaget, par le même accès : les modalités précises de sa réalisation et sa capacité restent encore à définir (pour compenser la réaffectation des places de stationnement vouées à disparaître sur le domaine public) ;
- la révision de la tarification du stationnement, en la modulant en fonction notamment du statut (résident ou non du secteur, par exemple), de la situation du parking (par exemple : P+R à tarif attractif), etc.

Question 2 : *Quand le Conseil communal envisage-t-il d'introduire des zones bleues et une réglementation adéquate sur l'ancien territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche ?*

L'introduction de zones bleues à Corcelles-Cormondrèche sera mise en œuvre par étape dès 2023, en fonction des besoins, en particulier dans les secteurs touchés par la problématique du stationnement abusif de pendulaires.

L'étude menée sur Corcelles-Cormondrèche avant la fusion pour la mise en place de zones bleues, avec un système de vignettes comme à Neuchâtel sera bien, sûr reprise.

Question 3 : *Plus généralement, une uniformité de système et de règlement sera-t-il appliqué à l'ensemble de la nouvelle commune? Si oui dans quel délai ?*

Il est prévu d'uniformiser la réglementation début 2023. D'ici là, les anciens règlements d'avant fusion restent applicables pour chaque localité.

3. Conclusion

La question du stationnement est indissociable de celle de la mobilité et de la planification de notre territoire, dont les principes, esquissés ici, seront détaillés dans le cadre des rapports correspondants à venir.

L'argument est d'autant plus sensible qu'il touche directement à la répartition des usages de l'espace public, qui est aujourd'hui revendiqué, à juste titre, par de multiples autres utilisateurs et utilisatrices que les automobilistes, qui sont cependant elles et eux-mêmes souvent aussi acquis à l'idée de disposer de plus d'espace public pour d'autres usages que le stationnement, notamment au centre-ville.

Au-delà des projets spécifiques, il s'agira donc de trouver les bons équilibres, par définition évolutifs, permettant d'assurer une transition vers une répartition plus adéquate des espaces en Ville, d'améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s, en prenant en compte les besoins légitimes des prestataires de services et des commerces qui contribuent à la faire vivre.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède, que nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 22-612.

Neuchâtel, le 12 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

22-612

Interpellation du groupe PLR intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel »

La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.

En voici le texte :

Le groupe PLR souhaiterait connaître la vision stratégique et opérationnelle du Conseil communal concernant le stationnement futur des voitures (électriques ou non) sur le domaine public du territoire communal, s'il a une telle vision.

En effet, la mise en place du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), qui pour Neuchâtel comprend 2 axes principaux reliant l'ouest à l'est de la commune, les différentes suppressions de places de parc au profit de places de stationnement pour deux-roues au centre-ville ou sans remplacement, ainsi que la suppression à venir du parking à ciel ouvert des Jeunes-Rives laissent songeurs concernant les possibilités futures de parquer dans la commune de Neuchâtel.

En outre, le plan de stationnement en zone bleue de la ville a été mis en commun avec celui de Peseux sur le site internet de la commune et comprend à présent les 13 zones de Neuchâtel et les 2 de Peseux (nord et sud), mais pas Corcelles-Cormondrèche.

Dans cette commune, une étude avait été demandée à un bureau spécialisé et des travaux avaient été effectués dans le but d'effectuer un décompte des places de stationnement en secteur public et privé. Un plan de stationnement avait été esquissé. À l'approche de la fusion, le Conseil

communal de l'époque avait toutefois reporté l'introduction de macarons pour la création de zones de stationnement réglementées.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il une vision d'ensemble d'un plan de stationnement automobile futur permettant d'absorber les besoins en places de stationnement du trafic pendulaire et de compenser la suppression des places de parc nécessaires à la mise en œuvre du PDCMC et de celles résultant de la fermeture (fin 2024) du parking des Jeunes-Rives ? Si oui, laquelle ?
- Quand le Conseil communal envisage-t-il d'introduire des zones bleues et une réglementation idoine sur l'ancien territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche ?
- Plus généralement, une uniformité de système et de règlement sera-t-il appliqué à l'ensemble de la nouvelle commune ? Si oui dans quel délai ?

A la question du président, M. Christophe Schwarb, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Alain Rapin** répond par la négative, demande l'ouverture de la discussion et déclare :

- Le groupe PLR n'est pas satisfait de la réponse du Conseil communal trop dogmatique à son goût et pas assez pragmatique.

A la question « Quand le Conseil communal envisage-t-il d'introduire des zones bleues et une réglementation idoine sur l'ancien territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche ? », la réponse du Conseil communal est la suivante : dès 2023, en fonction des besoins pour résoudre le stationnement abusif des pendulaires.

Eh bien, je peux informer l'Exécutif que le parking de Porcena, en zone blanche limitée à 12 h, permet d'apposer un disque de stationnement, ce qui rend le parcage illimité. Je peux vous garantir que, si vous devez vous rendre à la gare et prendre un train, un P+R serait nettement plus pratique et correspondrait mieux à la stratégie de l'Exécutif.

A l'inverse, le parking construit sous la nouvelle salle de gym comprenant 60 places est souvent désert, mis à part quelques jeunes – dont mon fils, qui y va de temps en temps squatter – pour quatre à cinq places louées et occupées.

Concernant l'autre question, « Le Conseil communal a-t-il une vision d'ensemble d'un plan de stationnement automobile futur permettant d'absorber les besoins en places de stationnement du trafic pendulaire et

de compenser la suppression des places de parc nécessaires à la mise en œuvre du PDCMC et de celles résultant de la fermeture du parking des Jeunes-Rives ? » : le 1^{er} janvier 2025 – donc dans un peu moins de 2 ans, selon décision des autorités législatives de la précédente législature, arrêtée le 29 juin 2020 – le parking des Jeunes-Rives sera définitivement fermé.

Le parc de voitures, de 300 places, apprécié des automobilistes pour son emplacement et son bas prix, disparaîtra au profit d'un parc verdoyant de 7 hectares au total. Mais seulement lors de la seconde étape du réaménagement qui prévoit également la création d'un emplacement pour accueillir les manifestations.

Qu'en est-il du timing ? Une rubalise fermera-t-elle l'accès au nouvel an 2025 ? Quid du second parking du bord du lac, celui de Panespo, qui compte 198 places et qui disparaîtra avec la création d'UniHub ? Pour rappel, UniHub accueillera, entre autres, un grand auditoire de 800 places. Mais pas de parking... J'espère que le Fun'ambule ne sera pas en panne...

Parmi les solutions proposées par l'Exécutif, il y a, bien sûr, le report sur les parkings d'échange du Nid-du-Crô – 337 places – et de Serrières – 217 places – ainsi que Pierre-à-Bot – 73 places – qui sont déjà en partie bien occupés, avec une desserte en transports publics limitée pour ces lieux. Pour rappel, le changement des P+R et l'amélioration des dessertes en transports publics dépendent du Canton, ce qui prendra encore quelques années avant d'avoir des modifications significatives.

L'autre solution proposée est de prendre une des places encore disponibles dans l'un des trois parkings du centre-ville, lesquels comptent, au total, 1'260 places, seul chiffre exhaustif de la réponse du Conseil communal. Aujourd'hui, à 14 h, le chiffre de référence des places disponibles des trois parkings était de 153. Sur les 1'260... et à CHF 330.- par mois, si jamais...

Le parking du centre commercial de la Maladière, qui est le plus proche des deux parkings supprimés, doit, à notre avis, conserver sa vocation en journée pour les commerces et activités du centre.

En résumé, vous l'aurez compris, deux sortes de pendulaires : les plus aisés, qui pourront réserver rapidement leur abonnement dans l'un des trois parkings encore disponibles, ou ceux qui auront plus de temps et qui prendront, tôt le matin, une des rares places dans les P+R, avant de se rendre en bus au travail.

A moins que... cela ne soit une mesure radicale pour la domiciliation sur le territoire communal, qui permettra ensuite aux usagers de prendre uniquement un abonnement Onde Verte à CHF 73.-.

Pour le groupe PLR, le Conseil communal doit également améliorer sa communication sur sa vision de la mobilité automobile en ville. En effet, les suppressions de places de stationnement à répétition ou, plus dernièrement, la forte hausse du prix des macarons, nous imposent d'informer la population, les commerçants et les pendulaires sur les mesures décidées.

M. Philipp Niedermann, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Les vert'libéraux se battent pour une mobilité sans nuisances pour le climat, un aménagement routier propice aux vélos et aux piétons, et des transports publics plus attractifs.

La réponse du Conseil communal relève, à juste titre, que le stationnement ne peut être considéré de manière isolée. En effet, de nombreuses demandes sont en concurrence pour l'utilisation du domaine public routier si précieux, ce qui nécessite une pesée d'intérêts judicieuse.

Autrement dit, il y a le besoin, mais est-ce que la Ville doit s'adapter à un besoin qui est apparent ou est-ce que le besoin doit finalement un peu s'adapter à la place disponible ?

Dans ce contexte, les demandes de surface de stationnement ne doivent pas systématiquement dominer les autres. N'oublions pas que, si une place de parc pour voiture est transformée en sept places pour vélos – comme cela a été fait dernièrement à quelques endroits au centre-ville, par exemple – c'est aussi du stationnement.

Nous saluons les principes esquissés dans la réponse, à savoir : utiliser l'espace public de manière parcimonieuse, je cite, « d'offrir des alternatives efficaces au déplacement en trafic individuel motorisé, de renforcer les espaces partagés, et de donner une priorité à la mobilité douce ou partagée, ainsi qu'aux transports publics. »

Le Conseil communal est encore sur la bonne voie en visant des mesures prioritaires pour éviter le transit à travers des centres habités, et de passer du parcage en surface au parcage souterrain, tout en sachant qu'il y a encore la capacité sous-utilisée à la Maladière.

Notre groupe attend également avec intérêt la stratégie de mobilité annoncée pour cette année. La mobilité future devra être plus douce, plus intelligente, plus efficace en utilisation d'énergie, davantage partagée, devenant ainsi plus rationnelle et moins gourmande en place dans notre ville.

Mme Alice Dudle, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe salue globalement la réponse du Conseil communal et soutient sans réserve tous moyens permettant de réduire le trafic motorisé

individuel en ville de Neuchâtel et de dissuader le stationnement des pendulaires en ville.

Comme déjà dit et répété ce soir, nous nous réjouissons de recevoir le rapport concernant la stratégie de mobilité et de découvrir les autres mesures proposées par le Conseil communal pour atteindre l'objectif de notre motion, soit de diminuer de 5 % par an le trafic motorisé individuel sur le territoire communal, dans le but de le réduire de moitié d'ici 2035. Objectif qui a été repris dans le Livre de la fusion.

Toutefois, nous nous inquiétons de lire que le Conseil communal envisage de compenser les places de stationnement perdues aux Jeunes-Rives par un agrandissement du parking du Port, alors que la capacité de stationnement dans notre ville est déjà nettement surdimensionnée. En effet, comme relevé par le rapport lui-même, les parkings du Port, du Nid-du-Crô et de la Maladière sont actuellement tous utilisés bien en dessous de leurs capacités. Un tel agrandissement n'apparaît donc pas nécessaire, surtout au vu de l'objectif de réduction du trafic motorisé individuel. De plus, un tel projet implique des coûts environnementaux et financiers très importants et ne saurait trouver sa place dans les investissements prioritaires au vu de la situation financière de la Ville et de l'urgence climatique.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La réponse de septembre 2022 du Conseil communal nous semble bien complète, avec une vision qui va dans la bonne direction. Le groupe socialiste se montre étonné du temps qui est pris pour harmoniser la situation sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune, spécialement sachant qu'une étude avait été réalisée sur l'ancien territoire de Corcelles-Cormondrèche – étude payée – et que tout semblait prêt, en 2020, pour le déploiement de la politique de stationnement.

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Il semblerait qu'un rapport soit attendu, mais je n'ai pas bien compris lequel, vous me le répétez tout à l'heure... Surtout que j'ai envie de dire que nous n'avons rien fait entre deux...

Nous avons entendu qu'il y a quand même encore des visions assez contrastées sur cette question, ce qui n'est pas spécialement étonnant, la question du stationnement, dans le cadre de la mobilité, étant souvent clivante. Même si je donne acte aux groupes qui ont mentionné que la situation va dans la bonne direction, l'idée serait d'éviter des guerres de tranchée dans cette ville, si nous le pouvons, et d'essayer de trouver des solutions équilibrées.

Qu'avons-nous fait depuis le 1^{er} janvier 2021 ? Comme indiqué dans la réponse écrite, différentes analyses et des consultations, nombreuses et complexes, sont en cours. Elles doivent notamment prendre en compte – et cela a été dit – la décision du Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel de fermer le parking des Jeunes-Rives au 1^{er} janvier 2025, ainsi que, peu après – en lien avec la construction de UniHub – le parking situé sur l'emplacement de l'ancien Panespo. Il est à noter qu'il y aura déjà une réduction partielle de quelques dizaines de places dès le début des travaux aux Jeunes-Rives, liée au chantier.

Des analyses ont aussi été effectuées avec d'autres villes comparables, de même que des comptages systématiques, ces deux dernières années, en particulier après la période Covid, celle-ci n'étant pas la plus significative en termes de comportements et d'usages de stationnement.

Ces comptages montrent qu'un potentiel de réserve suffisant existe aujourd'hui dans les parkings en ouvrage pour absorber la disparition des places en surface et, en particulier, grâce au parking de la Maladière, qui est situé à proximité immédiate du site de UniHub et très près des Jeunes-Rives. En revanche, ce parking est un peu plus loin de la zone piétonne.

Ainsi, concrètement, cela signifie que, si l'on ne considère que les chiffres, il n'est pas nécessaire de « compenser ». En revanche, il est clair que ce n'est pas la même utilisation, la même localisation – cela a été souligné – et que ces parkings sont souvent payants.

En semaine, durant la journée, c'est essentiellement le trafic pendulaire qui utilise le parking des Jeunes-Rives. Ce stationnement devra être reporté, notamment vers les trois P+R situés aux entrées de la ville, et actuellement sous-utilisés, notamment en raison de la disponibilité du stationnement très bon marché au centre-ville.

Le samedi, les résidents et les personnes qui viennent en ville pour leurs achats ou leurs loisirs se partagent l'espace de stationnement. C'est ici avant tout le report vers le stationnement en ouvrage et les transports publics qui sera visé.

Il est important de souligner qu'il n'est de toute façon matériellement pas envisageable de compenser les places amenées à disparaître. On ne peut pas créer de nouvelles places en surface au centre-ville, pour les raisons – par ailleurs, assez évidentes – qui sont détaillées dans la réponse écrite.

On l'a vu, on l'a dit : pour le stationnement en ouvrage, le potentiel d'absorption de la demande actuelle est suffisant. On peut toutefois imaginer, à terme – et c'est une remarque qui a été faite – qu'un agrandissement du parking du Port puisse être envisagé. Il faut se rendre compte, quand même, que dans une zone aussi compliquée et sensible que le centre-ville, cela prendra passablement de temps, et la garantie

d'aboutir n'est pas certaine. Par exemple, on a vu que l'option envisagée sous la place au sud du Collège latin a été abandonnée, en raison des contraintes du secteur et des coûts excessifs.

Néanmoins, une extension du parking du Port sous la place Alexis-Marie-Piaget est envisageable : en cas de réalisation – si tout va bien – ce serait, au mieux, à l'horizon 2025-2026. Elle permettrait aussi de compenser la disparition d'autres places en surface dans le périmètre concerné, de prolonger le Jardin anglais, voire d'étendre la zone piétonne dans le secteur des faubourgs.

En même temps que les analyses ont été faites, le Conseil communal s'est attelé à travailler, tous azimuts, dès le 1^{er} janvier 2021, pour s'assurer que des mesures d'accompagnement adéquates – et c'est peut-être le point le plus important – pourront être mises en place pour préparer et accompagner le changement qui interviendra le 1^{er} janvier 2025. Il s'agit, en particulier, de la coordination avec le Canton, que ce soit dans le cadre du projet UniHub ou dans la planification et l'organisation des P+R.

Concernant UniHub, des groupes de travail sont opérationnels depuis au moins deux ans. Un dialogue régulier se fait d'ailleurs également avec les responsables du Centre de la Maladière, ce qui est important.

S'agissant des parkings d'échange, c'est effectivement le Canton qui est chargé de la mise en place du système au niveau global, au niveau cantonal. Le Conseil d'Etat a lancé, l'automne dernier, un groupe de travail technique et a mis sur pied, à la fois un comité technique et un comité politique de pilotage.

Une coordination importante doit aussi être faite avec les communes, notamment de la région du Littoral, car on ne peut pas simplement admettre que c'est à la Ville de Neuchâtel, sur son territoire, de régler l'entier du problème. Quand on parle de mobilité et de stationnement, il y a toujours un véhicule qui va d'un point A à un point B. Il est donc important que l'ensemble du système, dans l'ensemble de la région qui prend en compte le déplacement concerné, soit coordonné.

J'ai parlé de la Région Neuchâtel Littoral, et il existe des conseils régionaux des transports, au sein desquels ces thématiques sont aujourd'hui évoquées. Certaines communes ont aussi des intérêts particuliers à bien se coordonner avec nous : je pense, en particulier, à la Commune de Val-de-Ruz, étant donné qu'une bonne partie des pendulaires qui viennent stationner, notamment au parking des Jeunes-Rives, provient de cette commune-là.

Le dialogue est aussi en place avec les sociétés de transport, en particulier TransN et les CFF, que le Conseil communal rencontre régulièrement, d'ailleurs, concernant la desserte en transports publics,

notamment en lien avec les parkings d'échange. Il est clair que, pour que cela fonctionne, il faut s'assurer que l'offre soit attractive pour les pendulaires en termes de temps et de coûts.

A terme – mais ce ne sera pas pour un horizon de deux ou trois ans – des possibilités intéressantes pourraient aussi se développer : le Canton a informé avoir conclu une convention avec les CFF, où il était fait état du potentiel des gares urbaines des Deurres et de Corcelles-Peseux.

Un dialogue très constructif est également en cours avec les associations de mobilité – notamment le TCS, l'ATE, Pro Velo, l'ACS ou Mobilité piétonne – ainsi qu'avec les associations de quartier. Ce dialogue porte sur l'ensemble des problématiques en lien avec la mobilité, donc aussi le stationnement, bien entendu. Je peux vous assurer que nous entendons aussi, dans le cadre de ces consultations, les différentes opinions exprimées ce soir. Cela signifie qu'il est prudent d'avoir un échange – et peut-être aussi une préparation importante du terrain, j'ai envie de dire – avant de venir avec des mesures concrètes.

Par ailleurs, le Conseil communal est également en contact régulier avec les associations des commerçants du centre-ville, notamment en lien avec la gestion de la zone piétonne et les questions d'accessibilité et de stationnement, qui sont évidemment des enjeux importants pour les acteurs du centre-ville. Ce dialogue, sur les questions spécifiques liées au stationnement en ville au-delà de la zone piétonne, sera, bien sûr, intensifié dans les prochains mois.

Enfin, un point n'a pas été évoqué maintenant, mais c'est une question qui nous avait été posée en amont : il est prévu de mettre en place une application pour informer les utilisateurs sur l'offre et les tarifs de stationnement en ville de Neuchâtel. Les réflexions en ce sens sont en cours au Service de la sécurité, qui nous annonce qu'une application pourrait être disponible avant la fin de cette année.

En d'autres termes, le Conseil communal n'a pas chômé ces derniers mois, et ne chômera pas ces prochaines années. De son point de vue, il est raisonnable de chercher le dialogue d'une manière très large avant de prendre des décisions, plutôt que de les imposer unilatéralement. Il s'agit de décisions et d'une évolution qui ne concerneront pas que les deux prochaines années, et j'insiste vraiment beaucoup sur ce point.

Avec la mise en place de la nouvelle ligne directe vers La Chaux-de-Fonds, c'est toute la mobilité cantonale qui est appelée à se repenser dans les 15 ans à venir. L'évolution en cours en termes de prise de conscience environnementale, de sécurité, de qualité de vie dans l'espace urbain amènera, sans doute, des changements d'habitudes importants dans les prochaines années, qu'il sera de notre responsabilité d'accompagner et

d'anticiper au mieux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'approfondir très prochainement la thématique, dans le cadre du rapport sur la stratégie de mobilité qui sera finalisé ces prochaines années... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Pardon ! ces prochains mois...

M. Benoît Zumsteg intervient :

- Une question n'a pas reçu de réponse ce soir, et je pense me faire le porte-parole d'une partie de la population : cela concerne la nouvelle facture pour la vignette de parcage adressée en début d'année. Toutes les augmentations ont été plus ou moins expliquées, que ce soit Viteos, les caisses maladie, etc. Cependant, l'augmentation à CHF 240.- de la fameuse taxe de stationnement n'a pas été expliquée : est-ce que c'était une volonté ? N'aurait-il pas fallu faire une communication en expliquant que c'était une décision de la majorité du Conseil général ?

M. Mauro Moruzzi, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Le Conseil communal est évidemment solidaire sur la question. Nous faisons un travail qui est partagé, notamment avec mon collègue Didier Boillat en charge de la sécurité. C'est le Service de la sécurité qui vend les vignettes.

Je n'ai pas de réponse très claire concernant la communication qui a été faite. Je peux seulement dire que la décision a été prise en toute fin d'année et que des gens ont commencé à acheter la nouvelle vignette de stationnement au tout début de cette année. Et il y a encore eu les vacances entretemps. Il n'y a certainement pas eu de volonté de cacher quoi que ce soit, ceci d'autant moins que c'est pratiquement l'information qui a été la plus médiatisée, je pense, suite au débat sur le budget au mois de décembre.

Cela étant dit – et tout en étant bien conscient que la réponse que je vous donne maintenant n'est probablement que très partiellement satisfaisante – la volonté de transparence est là, car je pense qu'il est effectivement de notre devoir de communiquer les choses. Nous essaierons d'être attentifs à cet aspect-là dans les années à venir, sachant qu'en principe, le tarif de la vignette ne devrait pas évoluer dans les six mois qui viennent.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 22-612 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**



REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 22-613 DU GROUPE VERTSPOP SOL « LES PIETONS, PARENTS PAUVRES DE LA MOBILITE DOUCE ? »

(Du 12 septembre 2022)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 22 juin 2022, le groupe VPS, par Mme Johanna Lott Fischer et consorts, a déposé l'interpellation 22-613 intitulée « Les piétons, parents pauvres de la mobilité douce ? ». Inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 27 juin 2022, son développement écrit à la teneur suivante :

Le piéton est le parent pauvre de la mobilité de manière générale, et même celui de la mobilité douce. Dans l'édition 2021 de la brochure « Mobile en Ville », la marche à pied n'est nullement mentionnée, bien que l'on passe en moyenne, selon les dernières statistiques de la Confédération, autant de temps à pied que dans sa voiture. Il existe de nombreux chemins pour piétons, mais ceux-ci sont très souvent mal indiqués. Aussi, rare sont les projets favorisant la marche à pied dans notre commune ; la création de la Ficelle est une heureuse exception.

En attendant les travaux qui seront réalisés dans le cadre du PAL, le groupe Vert-e-s-POP-SolidaritéS aimerait connaître l'avancement des projet favorisant la marche à pied initiés il y a quelques années déjà :



Question 1 : *Comment ont été concrétisés les résultats des démarches participatives « Centre et rives » (2014) et « Centre et gare » (2015/2016), qui préconisaient, soit à l'unanimité des personnes présentes sinon à une large majorité, des améliorations pour les piétons ? Il a notamment été question de diverses phases de test, par exemple pour une traversée piétonne de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des Brasseurs.*

Question 2 : *Un groupe de travail « signalisation » a été créé il y a quelques années. Où en est-il dans ses réflexions ? Est-ce qu'il sera également prévu d'y indiquer les temps de marche vers les lieux clés comme la gare, le lac ou p. ex. la bibliothèque, et de créer un plan pour piétons ?*

Question 3 : *Des marches diagnostiques avec des personnes âgées ont été menées dans quelques quartiers de la ville avant la fusion. Cette démarche sera-t-elle étendue à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ?*

Question 4 : *Il existe seulement 5 lignes de pédibus dans la commune de Neuchâtel ; les quartiers de la Coudre, de Vauseyon ou de Serrières ne sont par exemple pas desservis. Que propose la commune pour favoriser le déplacement des élèves à pied ?*

Question 5 : *Est-ce que la Ville prévoit de mener des actions de mise en valeur des liaisons piétonnières, comme cela se fait par exemple à Tramelan (Les Traverses de Tramelan) ou à St-Gall.*

Dans le cadre de la mise en consultation du « Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre », le Canton s'est intéressé uniquement aux chemins de randonnée pédestre. Concernant les chemins pour piétons, les communes sont responsables de l'élaboration et la réalisation d'un réseau piétonnier à l'intérieur de leur localité.

La commune de Neuchâtel doit faire ce travail dans le cadre de la révision du PAL, prévu pour 2023. Or, il existe déjà un grand nombre de liaisons piétonnières, en dehors du trafic et souvent dans un axe vertical, qui permettent aux piétons d'atteindre leur but sans détour. Seulement, ces chemins sont très souvent mal indiqués et ne sont pas du tout mis en valeur. Par la création d'un réseau sûr et confortable, la population peut être motivée à se déplacer à pied, pour le plus grand bien de la santé et de la qualité de vie de chacun-e.

Pour favoriser, voire augmenter la part modale de la marche à pied, ce mode de mobilité doit recevoir une plus grande attention de nos autorités.

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Contexte

Le piéton est à la base des déplacements : pour prendre les transports publics, une voiture ou aller chercher son vélo, l'usager effectue quotidiennement de courts déplacements à pied. Il est vrai que la marche présente un potentiel intéressant puisqu'une grande partie de la population réside à moins de dix minutes à pied d'une centralité de quartier, constituée généralement d'une école, de commerces et de services.

La commune de Neuchâtel présente une morphologie différenciée en termes de topographie et de structure urbaine. Certains quartiers sont séparés les uns des autres par un vallon, une voie ferrée ou encore une jonction autoroutière. On constate également un maillage plus ou moins fin du réseau piéton selon les secteurs : alors que l'ancienne commune de Neuchâtel offre des conditions globalement favorables pour les piétons – elle a d'ailleurs reçu un prix « Brosse à chaussure d'Or » décerné en 2020 à 5 villes suisses par l'association Mobilité Piétonne, même si des progrès restent à faire – on observe que certains quartiers, par exemple au nord de la H10 à Peseux, sont peu attractifs.

Consciente des enjeux importants en termes de mobilité et notamment de mobilité piétonne, la Ville a créé un nouvel Office de la mobilité, dont la mise en place progressive se poursuit, qui a pour mission d'y répondre. Cet Office travaille à la fois sur les mesures à court terme et sur des planifications stratégiques à plus long terme. Il convient de préciser que certaines tâches spécifiques à la mobilité piétonne relèvent également de la responsabilité de la déléguée au tourisme ainsi que de la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé. Des partenaires externes sont également régulièrement impliqués dans les analyses et la recherche de solutions, notamment pour des piéton-n-es avec des besoins particuliers : c'est par exemple le cas de Centrevue (pour les personnes malvoyantes ou aveugles), Pro Infirmis, Foyer handicap, et d'autres.

2. Réponses aux questions

Question 1 : *Comment ont été concrétisés les résultats des démarches participatives « Centre et rives » (2014) et « Centre et gare » (2015/2016), qui préconisaient, soit à l'unanimité des personnes présentes sinon à une large majorité, des améliorations pour les piétons ? Il a notamment été question de diverses phases de test, par exemple pour une traversée piétonne de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des Brasseurs.*

En effet, les démarches participatives précitées ont mis en lumière la volonté d'améliorer l'attractivité des itinéraires piétons. Dans le rapport de synthèse de la démarche participative « Centre et gare », le Conseil communal de l'ancienne commune de Neuchâtel s'était alors engagé à étudier la mise en place de mesures simples et à court terme telles que :

- Libérer l'espace public de la rue du Seyon pour compléter son aménagement par l'ajout de bancs et de végétation ;
- Améliorer la signalétique pour tous les modes de déplacement et en particulier les informations sur les transports publics et les parkings ;
- Rendre les espaces au sud de la gare (place de la Gare et Espace de l'Europe) plus attractifs pour la mobilité douce.

Ces engagements ont été mis en œuvre ou sont en voie de l'être :

- Depuis 2019, les bus ne circulent plus dans la zone piétonne les samedis. De la végétation est installée dans le canal de cette rue pendant la belle saison. Toutefois, l'espace disponible en zone piétonne limite les possibilités d'y augmenter le nombre de bancs. Cependant, des installations provisoires végétalisées (pergolacs) sont installées en différents endroits du territoire communal à la belle saison, dont le Centre-ville.
- Pour les piétons, une signalétique destinée aux activités touristiques sera mise en place l'année prochaine, comme indiqué dans la réponse à la question 2.
- Une proposition sera présentée cet automne au Conseil général concernant le schéma de circulation à la gare. Le sud de la gare fera l'objet d'un aménagement transitoire, initialement prévu pour l'été 2022, dès le printemps 2023, dans le but notamment de rendre les espaces plus sûrs et plus attractifs pour les piétons.

Dans le rapport de synthèse de la démarche participative « Centre et rives », il est demandé que des dispositifs de circulation soient testés à l'aide d'aménagements provisoires avant la réalisation définitive, en particulier par un abaissement de la vitesse et une meilleure mixité des

usagers sur la rue des Terreaux et l'avenue du Premier-Mars. Une étude dans ce sens est en cours pour l'ensemble du secteur de la place Numa-Droz et ses abords, incluant la rue des Terreaux et une partie de l'avenue du Premier-Mars. Il est également proposé de tester la fermeture de la rue de la Place-d'Armes. Ce point sera traité dans le cadre du plan directeur de mobilité, mené en coordination avec la révision du PAL.

La réalisation d'une traversée piétonne à la hauteur des Brasseurs figure également dans le rapport de synthèse « Centre et rives ». Cela répondrait en effet à un réel besoin puisque cet endroit systématiquement utilisé par les personnes qui se rendent à la zone piétonne en provenance du Faubourg du Lac et inversement. Toutefois la réalisation d'un passage pour piétons à cet endroit ne serait, dans la configuration actuelle, pas conforme à la Loi sur la circulation routière (LCR) souhaitable, car il se situerait à seulement 20 mètres du carrefour Numa-Droz régulé par feux. Ajouter un passage piétons si près perturberait le fonctionnement de tout le carrefour : la priorité donnée en tout temps à la traversée piétonne péjorerait de manière importante la fluidité du trafic induite par les phases vertes des feux et pourrait provoquer des remontées de véhicules dans tout le secteur.

Des réflexions sont cependant en cours avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs pour améliorer les traversées piétonnes dans l'ensemble du secteur. Les contraintes sont nombreuses : feux de circulation, lignes de bus aériennes onéreuses à modifier, flux importants de tous les modes de transport sont autant de paramètres à prendre en compte qui limiteront vraisemblablement les possibilités d'amélioration à court terme.

Question 2 : *Un groupe de travail « signalisation » a été créé il y a quelques années. Où en est-il dans ses réflexions ? Est-ce qu'il sera également prévu d'y indiquer les temps de marche vers les lieux clés comme la gare, le lac ou p. ex. la bibliothèque, et de créer un plan pour piétons ?*

- Depuis plusieurs années, la Ville de Neuchâtel prépare une révision de ses dispositifs d'affichage et de signalétique sur le territoire communal. De 2018 à 2021, une étude a été réalisée par un mandataire afin de dresser un état des lieux des différents types d'affichage et de signalétique existants et de proposer une stratégie d'amélioration. L'objectif du volet signalétique est d'améliorer les dispositifs en place en matière d'orientation (notamment touristique) dans l'espace public, de valoriser les sites marquants du territoire de la commune fusionnée et de faciliter l'accès aux différents équipements. Ce nouveau dispositif, attendu courant 2023 et

actuellement en cours d'élaboration, devrait indiquer les temps de marche d'un point à l'autre afin d'encourager la mobilité douce et de démontrer qu'à Neuchâtel rien n'est jamais trop éloigné, même à pied.

- Il existe par ailleurs d'ores et déjà une brochure touristique « Neuchâtel à pied » qui est largement distribuée à nos visiteurs et qui offre de découvrir le centre en 2h de marche.

Il convient de mentionner que la Neuchâtel Tourist Card est remise aux touristes passant au moins une nuit dans le canton et payant une taxe de séjour. Cette carte promeut la mobilité douce et les transports publics puisqu'elle offre l'accès gratuit à tous les TP du canton, aux vélos Neuchâtelroule et à une croisière sur le lac. C'est dans cet esprit qu'il est prévu de mettre en place un dispositif d'orientation touristique piétonne.

Question 3 : *Des marches diagnostiques avec des personnes âgées ont été menées dans quelques quartiers de la ville avant la fusion. Cette démarche sera-t-elle étendue à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ?*

En effet, des balades-diagnostic ont été effectuées avec des personnes âgées dans les trois quartiers suivants : à Serrières en 2016, à La Coudre en 2017 et au Vallon de l'Ermitage en 2019. Par la suite il n'y a pas eu d'autres balades, notamment à cause du Covid. Le Conseil communal entend toutefois les reprendre, par quartier, sur l'ensemble du territoire communal. Elles seront planifiées par le dicastère concerné en cohérence avec la révision du PAL et le plan directeur communal des cheminements piétons. L'idée serait d'élargir ces balades à toute la population du quartier concerné et de ne pas la limiter aux personnes âgées.

Question 4 : *Il existe seulement 5 lignes de pédibus dans la commune de Neuchâtel ; les quartiers de la Coudre, de Vauseyon ou de Serrières ne sont par exemple pas desservis. Que propose la commune pour favoriser le déplacement des élèves à pied ?*

- Les lignes de pédibus sont le fruit de l'initiative de parents qui s'organisent entre eux pour accompagner à tour de rôle un groupe d'enfants sur un itinéraire précis menant à l'école. L'ATE fournit à ces parents du matériel pour aider les parents à la mise en place de ces lignes.
- Dans le cadre du déménagement temporaire du collège des Parcs vers les collèges de Beauregard et des Sablons, la Ville a approché l'ATE qui a réalisé un flyer spécifique pour encourager les parents à mettre sur pied des lignes de pédibus, avec l'aide de l'ATE. Ce flyer

a été envoyé aux parents des élèves scolarisé-e-s au collège des Parcs au printemps dernier.

L'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche avait mis en place un concept de signalisation de « chemins des écoliers » intéressant : il ne s'agit pas de pédibus car personne n'accompagne les enfants, mais les itinéraires sécurisés sont balisés sur le terrain et un plan est remis aux familles lors de la journée « À pied à l'école ». La Ville envisage de reprendre et de généraliser sur l'ensemble du territoire communal ce concept de signalisation.

Question 5 : *Est-ce que la Ville prévoit de mener des actions de mise en valeur des liaisons piétonnières, comme cela se fait par exemple à Tramelan (Les Traverses de Tramelan) ou à St-Gall.*

- La Ville prévoit en effet de valoriser des liaisons piétonnes mais aussi mixtes piétons/vélos afin d'offrir une meilleure continuité pour la mobilité douce à travers le territoire communal. Dans cet esprit, deux réalisations concrètes seront mises en place d'ici l'automne dans le quartier de Serrières, où deux tronçons de rue (la rue de Beauregard et le chemin des Écoliers) seront fermés au trafic afin de sécuriser la mobilité douce. À plus long terme, d'autres cheminements piétons seront réalisés ou améliorés notamment dans le cadre de plans de quartier tels que Les Arniers, Beauregard, Tivoli ou encore Monruz, qui prévoient des liaisons piétonnes supplémentaires en site propre. De plus, à la suite de la révision du PAL il est prévu d'actualiser le plan des alignements. Ce sera donc l'occasion de réserver des espaces pour de nouvelles liaisons piétonnes dans les secteurs où cela est justifié.
- Des actions spécifiques de mise en valeur des chemins piétons, par des expositions culturelles par exemple, ne sont pas prévues à ce jour. En revanche une valorisation par la promotion de la marche pour se rendre sur des sites touristiques ou pour aller à l'école sera développée, comme expliqué dans les points précédents.

3. Conclusion

Notre Conseil accorde une grande importance aux usagers et usagères les plus vulnérables de notre ville, avec une attention toute particulière pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. En effet, des itinéraires sûrs et attractifs pour les piéton-ne-s contribuent à renforcer le lien social et à réduire les nuisances liées aux déplacements tout en améliorant la santé publique par l'encouragement à une activité physique au quotidien.

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède, que nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 22-613.

Neuchâtel, le 12 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

22-613

Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Les piétons, parents pauvres de la mobilité douce ? »

La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.

En voici le texte :

Le piéton est le parent pauvre de la mobilité de manière générale, et même celui de la mobilité douce. Dans l'édition 2021 de la brochure « Mobile en Ville », la marche à pied n'est nullement mentionnée, bien que l'on passe en moyenne, selon les dernières statistiques de la Confédération, autant de temps à pied que dans sa voiture. Il existe de nombreux chemins pour piétons, mais ceux-ci sont très souvent mal indiqués. Aussi, rares sont les projets favorisant la marche à pied dans notre commune ; la création de la Ficelle est une heureuse exception.

En attendant les travaux qui seront réalisés dans le cadre du PAL, le groupe Vert-e-s-POP-solidaritéS aimerait connaître l'avancement des projets favorisant la marche à pied initiés il y a quelques années déjà :

Questions :

- Comment ont été concrétisés les résultats des démarches participatives « Centre et rives » (2014) et « Centre et gare » (2015/2016), qui préconisaient, soit à l'unanimité des personnes présentes sinon à une large majorité, des améliorations pour les piétons ? Il a notamment été question de diverses phases de test, par exemple pour une traversée piétonne de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des Brasseurs.
- Un groupe de travail « signalisation » a été créé il y a quelques années. Où en est-il dans ses réflexions ? Est-ce qu'il sera également

prévu d'y indiquer les temps de marche vers les lieux clés comme la gare, le lac ou p.ex. la bibliothèque, et de créer un plan pour piétons ?

- Des marches diagnostiques avec des personnes âgées ont été menées dans quelques quartiers de la ville avant la fusion. Cette démarche sera-t-elle étendue à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ?
- Il existe seulement 5 lignes de pédibus dans la commune de Neuchâtel ; les quartiers de la Coudre, de Vauseyon ou de Serrières ne sont par exemple pas desservis. Que propose la commune pour favoriser le déplacement des élèves à pied ?
- Est-ce que la Ville prévoit de mener des actions de mise en valeur des liaisons piétonnières, comme cela se fait par exemple à Tramelan (Les Traverses de Tramelan) ou à St-Gall (Stägestadt) ?

Développement :

Dans le cadre de la mise en consultation du « Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre », le Canton s'est intéressé uniquement aux chemins de randonnée pédestre. Concernant les chemins pour piétons, les communes sont responsables de l'élaboration et la réalisation d'un réseau piétonnier à l'intérieur de leur localité.

La commune de Neuchâtel doit faire ce travail dans le cadre de la révision du PAL, prévu pour 2023. Or, il existe déjà un grand nombre de liaisons piétonnières, en dehors du trafic et souvent dans un axe vertical, qui permettent aux piétons d'atteindre leur but sans détour. Seulement, ces chemins sont très souvent mal indiqués et ne sont pas du tout mis en valeur. Par la création d'un réseau sûr et confortable, la population peut être motivée à se déplacer à pied, pour le plus grand bien de la santé et de la qualité de vie de chacun-e.

Pour favoriser, voire augmenter la part modale de la marche à pied, ce mode de mobilité doit recevoir une plus grande attention de nos autorités.

Invitée par le président, M. Christophe Schwarb, à indiquer son degré de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal, l'auteure de l'interpellation, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- Le groupe VertsPopSol n'est que partiellement satisfait de la réponse donnée à son interpellation et demande l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion n'étant pas combattue, **Mme Johanna Lott Fischer** poursuit :

- Les réponses détaillées montrent que le Conseil communal accorde de l'importance aux piétons, également à ceux ayant des besoins particuliers, et cela satisfait notre groupe. Par contre, nous sommes déçus du peu d'améliorations à venir, notamment concernant la finalisation d'études qui ont duré des années.

Selon la réponse, la nouvelle signalisation concernera surtout le volet touristique et servira principalement à indiquer les sites marquants du territoire. Mais qu'en est-il, par exemple, des escaliers que je viens de découvrir, qui relie l'arrêt de bus Ste-Hélène à la rue de l'Orée ? Pour un visiteur du quartier qui arrive en transports publics, ils sont autant utiles que la montée au château pour un touriste. Nous espérons donc que des panneaux de signalisation des chemins piétonniers utilitaires pourront rapidement être apposés à de tels endroits, loin des circuits touristiques.

Encore un autre souhait de notre groupe : quand des tronçons de route sont déclassés en chemins réservés à la mobilité douce, comme cela a été le cas à Serrières, nous espérons que l'entretien – surtout hivernal, si nécessaire – ne sera pas négligé.

Mme Claire Hunkeler, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste s'est montré très intéressé, tant par le contenu de cette interpellation, que par la réponse bien complète du Conseil communal.

Au sujet de la brochure touristique « Neuchâtel à pied », largement distribuée aux visiteurs et qui offre de découvrir le centre en deux heures de marche, nous suggérons de la mettre en encart dans un exemplaire de N+, afin de la rendre disponible à tous les habitants. On ignore parfois ce qui est à notre disposition.

Concernant les balades diagnostic, nous trouvons très intéressante l'idée d'élargir ces balades à toute la population du quartier concerné, et encourageons le Conseil communal à les reprendre, sans attendre la révision du PAL.

Nous souhaitons rendre le Conseil communal attentif que ce n'est pas le coût qui doit freiner la création, puis la mise en place des chemins pédestres. En effet, les tracés des chemins des écoliers déjà existants ont été choisis en suivant les suggestions des élèves. Ils ont dessiné sur des plans les parcours qu'ils utilisaient, ils ont également dessiné les logos de ces chemins, le tout avec l'appui bénévole des membres de la Commission Anim'école. La commune a sécurisé certains tronçons de ces parcours et édité les brochures, le tout pour moins de CHF 10'000.-, ce

qui reste un prix fort correct. On n'a pas toujours besoin d'experts rémunérés.

Par rapport à la réponse sur les pédibus, nous rejoignons la position du Conseil communal : c'est aux parents de mettre en place les pédibus et de gérer le planning des accompagnant-e-s. Par contre, il appartient au Conseil communal de donner une large vitrine aux pédibus. Par exemple, en informant sur ceux-ci lors des séances d'information des parents des futures premières années et/ou en distribuant des brochures informatives lors de l'inscription à l'école obligatoire. Ou encore, en encourageant la mise en place de la Journée internationale à pied à l'école qui se tient en septembre. Presque tous les écoliers des cycles 1 et 2 résident à moins de 2 km de l'école. Les encourager et les habituer à venir à pied à l'école peut être un véritable programme politique.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- De manière générale, le groupe PLR partage la préoccupation du groupe VertsPopSol sur le sort peu envieux qui est réservé, en certains endroits, aux piétons, par rapport à d'autres usagers de la mobilité douce.

D'ailleurs, bien avant l'interpellation VertsPopSol – déposée en juin 2022 – le groupe PLR avait déjà déposé une interpellation, en juin 2021, sur les promenades au bord du lac et la cohabitation entre les piétons, les familles, notamment, et les cyclistes. Le Conseil communal avait alors préconisé un statu quo, teinté de quelques mesures préventives : autant dire peu d'actes concrets à l'époque.

A l'époque, toujours, le groupe VertsPopSol avait alors déclaré, je cite, « être parfaitement satisfait de la réponse du Conseil communal ». Force est de constater que le groupe VertsPopSol partage aujourd'hui les préoccupations du PLR, et que la satisfaction qu'il affichait à l'époque n'était pas si durable que cela.

Sur le fond, le groupe PLR salue les efforts du Conseil communal, notamment pour rendre le centre-ville plus attractif et plus sûr pour les piétons, ainsi que pour trouver des solutions entre mobilité douce et trafic motorisé. Le renoncement à une traversée à la hauteur des Brasseurs en est un bon exemple.

La mobilité douce est en pleine expansion et il faut s'en réjouir. Il convient toutefois de trouver des équilibres. Des équilibres au sein de la mobilité douce, et entre la mobilité douce et le trafic motorisé. Sans tabou, mais sans dogmatisme non plus. Ces équilibres passeront par des réflexions sur l'organisation des voies de circulation, sur leur aménagement, ainsi que sur l'éducation des divers usagers. Il faudra certainement aussi faire évoluer les usages et les mentalités, ce qui prendra du temps.

La mobilité douce devra toutefois rester harmonieuse, en veillant, sur ce point, à ce que les divers acteurs de la mobilité ne recourent pas à des actions choc pour se faire entendre, comme celle mentionnée par le groupe VertsPopSol, dans son interpellation n° 22-619, en lien avec les *Critical Mass*. Admettre le contraire ne fera que durcir les fronts et rendra forcément plus difficile la cohabitation entre les divers modes de déplacement.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Beaucoup de choses ont été dites, je serai brève. Les questions posées par l'interpellation n° 22-613 du groupe VertsPopSol sont très pertinentes, et il y a encore clairement du chemin à faire – si vous me permettez de le dire ainsi – pour améliorer la mobilité piétonne.

La réponse du Conseil communal expose les mesures entreprises jusqu'ici et, surtout, il annonce celles qui vont encore l'être dans un avenir proche et auxquelles nous pouvons tout à fait souscrire. Nous ne pouvons, dès lors, que nous réjouir que ces mesures annoncées deviennent réalité.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, relève que, manifestement, le Conseil communal souhaite réagir aux différentes interventions.

Ainsi, **M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Il en meurt d'envie... D'autant qu'il y a probablement eu un oubli au niveau des groupes : personne n'a mentionné le fait qu'il faudrait qu'une stratégie de mobilité vienne aussi bientôt combler les lacunes dans le cadre de la mobilité piétonne... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Nous aurons presque un peu fait le tour de pas mal d'aspects de cette stratégie. En fin de compte, même si le document stratégique lui-même n'est pas encore là, beaucoup des aspects qui en sont la base sont déjà appliqués au travers de toutes les thématiques qui ont été abordées ce soir.

Je vous remercie des remarques qui ont été faites et, sans entrer dans trop de détails, je reprends quelques-uns des éléments évoqués pour confirmer qu'il y a effectivement un groupe de travail interdicastères qui existe par rapport aux questions de signalisation. Ma collègue a bien noté les souhaits qui ont été émis pour compléter le dispositif. Je pense que c'est une remarque tout à fait judicieuse.

Une autre remarque faite par deux groupes, qui est aussi tout à fait judicieuse, est celle de demander aux utilisateurs ce qu'ils font, par où ils passent, parce que c'est souvent là que l'on découvre les choses, et on

ne les connaît même pas si l'on n'est pas du quartier. Je pense que c'est dans ce sens que nous pourrions travailler.

Judicieuse aussi est la remarque suggérant d'utiliser N+ comme véhicule de l'information relative aux pédibus. J'ai très rapidement consulté ma collègue à ma gauche concernant la communication aux parents : il semblerait que l'information sur les pédibus leur soit donnée, en tout cas dans beaucoup d'écoles. Ce n'est peut-être pas le cas partout. Là aussi, il s'agit de mieux signaler d'éventuelles lacunes, mais l'intention est bel et bien, en tout cas, d'utiliser ce canal pour populariser quelque chose qui existe déjà depuis de nombreuses années. Cependant, le problème au niveau des parents, c'est quand les enfants grandissent : de nouveaux parents arrivent et il faut toujours recommencer à informer.

Au sujet des mesures concernant la cohabitation, la remarque du groupe PLR est en partie justifiée, dans le sens où oui, c'est vrai, un apprentissage doit se faire. Je rappelle peut-être – si cela n'a pas été dit dans le cadre de débats précédents – que les ventes de deux-roues – électriques ou pas, trottinettes ou vélos – ont littéralement explosé ces deux dernières années. Pour certaines catégories, on parle de ventes qui, en une année, correspondent aux ventes des 5 ou 6 années précédentes. D'un côté, c'est une excellente nouvelle, car cela veut dire que la mobilité douce prend effectivement un peu plus d'ampleur, mais, d'un autre côté, cela implique que les mêmes espaces sont utilisés, souvent en même temps, par beaucoup plus d'utilisateurs. Un apprentissage reste donc à faire.

Là où je m'inscris peut-être en faux, c'est concernant ce qui a été sous-entendu, c'est-à-dire que les mesures de prévention ne sont pas grand-chose, que c'est un peu du foin. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Nous avons quand même vraiment vu, physiquement vu, une amélioration assez sensible depuis l'année dernière, même si les comportements ne sont peut-être pas encore parfaits à 100 % au centre-ville ou au bord du lac.

On n'est jamais à l'abri de gens qui se comportent mal, c'est un fait. Une part de répression, ou de surveillance, a été mise en place – un peu plus qu'auparavant – et elle est bien reçue par à peu près tout le monde. Evidemment, quand c'est interdit, c'est interdit, à l'exemple de notre collègue qui disait tout à l'heure avoir pris une amende il y a 10 ans en descendant en sens interdit sur Crêt-Taconnet... Mais ce n'est pas tellement le débat de ce soir.

Une question a suscité un peu de perplexité auprès des services, quand elle a été posée : c'est celle du déneigement. Je profite peut-être de l'occasion pour rappeler deux ou trois choses. Bien que la neige se fasse rare, y compris chez nous, elle tombe quand même de temps en temps

et, s'il y a un problème spécifique quelque part, vous êtes bien sûr les bienvenus, comme toute la population, de le signaler.

Toutefois, il y a quand même quelques réalités que l'on a peut-être un peu perdues de vue avec le temps : 15 véhicules de la Voirie sont affectés uniquement aux trottoirs et aux cheminements piétonniers, contre 11 véhicules pour les routes, et 35 personnes à pied sont engagées pour déneiger les escaliers, les passages piétons et tous les secteurs où les véhicules ne passent pas.

Cela signifie que, les jours de neige, ce sont 50 personnes – 15 dans les véhicules et 35 à pied – qui se trouvent sur les chemins piétonniers et 11 personnes seulement sur les routes. Dès 4 h du matin, si la neige est présente, le personnel est engagé, mais il faut compter plusieurs heures pour qu'un véhicule ou l'équipe à pied fasse le tour de son parcours, et même parfois plusieurs jours pour terminer complètement sa tournée. Ceci parce qu'il arrive aussi, parfois, que la neige continue de tomber pendant l'intervention, rendant celle-ci beaucoup moins efficace, voire totalement inopérante, donc à recommencer.

La progression des véhicules affectés au déneigement des trottoirs est parfois aussi perturbée – on en revient à la mobilité douce cyclable – par des obstacles du type vélos ou trottinettes qui sont attachés aux barrières le long des trottoirs. Les équipements sont également soumis à des utilisations intenses, ce qui provoque parfois des pannes et, donc, des retards.

En tous les cas – et c'est une garantie que la Voirie m'a donnée – les chemins piétonniers ne sont, en aucun cas, laissés de côté. On peut peut-être avoir cette impression du fait que la circulation des voitures sur les routes – qui brasse les sels – fait elle-même une part importante du travail de déneigement, ce qui n'est évidemment pas le cas des piétons sur les trottoirs.

Concernant les tas de neige qui s'accumulent au bord des routes ou des trottoirs, il faut savoir que les chasse-neige de Neuchâtel ne sont pas différents des autres : ils poussent la neige sur les côtés et le travail de finition, après avoir déneigé l'essentiel – enlever les tas de neige qui gênent, par exemple – se fait à la fin de l'épisode neigeux, quand le personnel est de nouveau disponible pour ces tâches.

Ce travail est pris très au sérieux, il est fait systématiquement, mais il peut difficilement se faire instantanément et simultanément partout. D'où une certaine compréhension qui est demandée, dans le cas où tout n'est pas toujours tout de suite débarrassé partout.

Ceci dit – et je le répète en conclusion – malgré les efforts de préparation et la formation dispensée à tout le personnel chaque automne, il est

Séance du Conseil général - Lundi 16 janvier 2023

possible qu'il se produise des oublis, des erreurs, des incompréhensions, des retards, dus à du personnel malade ou à des absences. Dès lors, en cas de problème significatif, un signalement à la Voirie au moment où la situation est constatée serait le bienvenu et devrait permettre d'y remédier rapidement.

Enfin, dernier rappel, le personnel de la Voirie ne s'occupe que du domaine public, le reste étant du ressort des conciergeries.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation n° 22-613 est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Le président, | La secrétaire, |
| Christophe Schwarb | Isabelle Mellana Tschoumy |

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière

